

15 - TCSP Gif- sur-Yvette-plateau de Saclay

Présentation

Le développement et la diversification des liaisons entre la vallée de l'Yvette et le plateau de Saclay sont essentiels à la montée en puissance progressive de l'offre de transport alternatif à la voiture individuelle sur le territoire. Elles doivent participer à la mise en réseaux des différents pôles (d'habitats, d'emplois) du territoire et bénéficier aux nouveaux usagers comme aux populations existantes.

En particulier, la liaison entre la commune de Gif-sur-Yvette en vallée, sa gare de RER et routière, et le plateau du Moulon, le CEA et le Christ de Saclay est particulièrement stratégique et doit faire l'objet d'un plan d'actions pour permettre la création d'une véritable liaison structurante bus et ainsi diversifier les accès aux différents quartiers du grand campus urbain, notamment pour les habitants des communes du fond de vallée de l'Yvette et du plateau de Chevry.

Secteur concerné

- Gif-sur-Yvette
- Saclay
- Saint-Aubin

Gouvernance

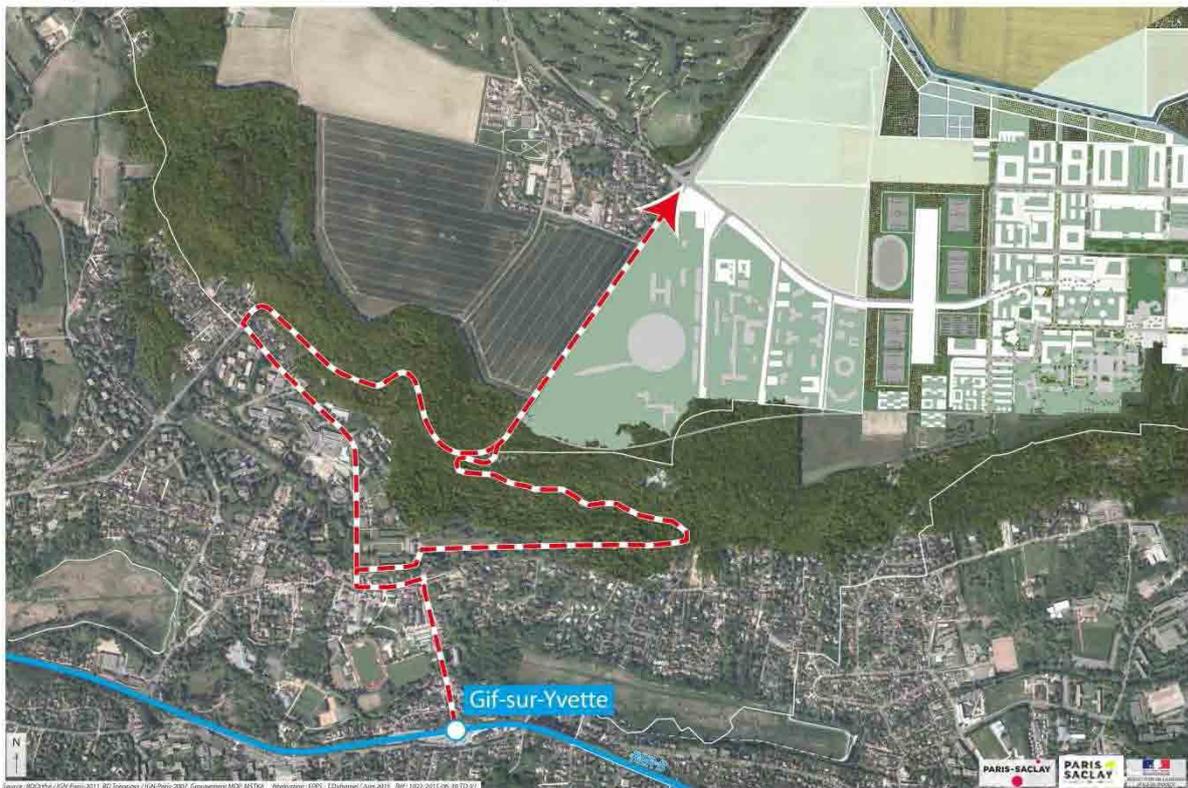
Maitre d'ouvrage : la Communauté Paris-Saclay (en qualité d'Autorité Organisatrice de Proximité) et le STIF

Partenaires : Région, CD91, EPA Paris-Saclay, STIF

Éléments de programmation

La réalisation d'une liaison du TCSP entre Gif Vallée et le plateau de Saclay peut s'envisager grâce à l'ouverture du campus du CNRS permettant de desservir le centre de recherche, rattaché à l'Université Paris-Saclay et de raccourcir le temps de parcours pour la montée sur le plateau avec le réaménagement d'une voie de circulation dédiée exclusivement aux transports en commun ou le réaménagement dans le sens montée d'une voie existante. Cette hypothèse aurait le mérite de desservir, grâce à une branche complémentaire de la ligne MOBICAPS 10, le site du CNRS qui sera bientôt ouvert aux étudiants de l'Université Paris-Saclay. L'étude réalisée a fait apparaître une hypothèse de tracé privilégiée représentée dans la carte ci-après.

Au titre d'une alternative, une liaison pourrait être envisagée par la RD 306. Cependant le linéaire de la RD306 est extrêmement contraint en termes de trafic routier, mais aussi d'emprise et de topographie, principalement en vallée et dans le coteau boisé.



Deux scénarios de tracés possibles (EPA Paris-Saclay)

Principes de gestion

Le fonctionnement de la ligne 10 est géré par la Communauté Paris-Saclay, autorité organisatrice de proximité, en lien avec le STIF. La montée en puissance de l'offre doit se faire progressivement en fonction des besoins de déplacement existants et identifiés et dans le cadre du développement et de la restructuration globale du réseau MOBICAPS, en lien avec l'arrivée des infrastructures structurantes (TCSP, ligne 18).

Éléments de financement

Les montants en jeu

La Communauté Paris-Saclay lance une étude de faisabilité pour le réaménagement de la route interne au domaine du CNRS en intégrant les circulations douces et la possibilité de passage de bus. Cette étude est complémentaire à celle qu'avait pilotée l'EPA Paris-Saclay qui se limitait à évaluer les possibilités de requalification de la route de la Belle Image (RD 306). Cette étude chiffrée à 15 000 € permettra d'évaluer les travaux nécessaires pour rendre possible la traversée du CNRS en bus.

Le financement

L'étude estimée à 15 000 euros est financée par la Communauté Paris-Saclay, maître d'ouvrage.
Autres financeurs possibles : CD 91 et Région Ile-de-France.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

Schéma directeur du programme d'actions routier / transport en commun / circulations douces sur le linéaire de la RD306 depuis Gif-sur-Yvette jusqu'au Christ de Saclay terminé (MOA : EPA Paris-Saclay-MOE - Groupement MDP)

Etude de faisabilité détaillée des solutions retenues à lancer (MOA : Communauté Paris-Saclay - MOE à définir).

Livraison (date prévisionnelle)

- Premier renfort d'offre sur la ligne MOBICAPS 10 : à partir de 2017
- Insertion de la ligne MOBICAPS 10 sur le site propre entre le carrefour de Saint-Aubin et le Christ de Saclay : 2016
- Aménagements en faveur des bus sur la RD306 au Sud du carrefour de Saint-Aubin : mise en service progressive de 2015 à 2023 selon les solutions retenues
- Nouveau renfort d'offre sur la ligne MOBICAPS 10 à prévoir à la mise en service de la ligne 18 en 2023 (tronçon Massy-CEA).

16 - TCSP Massy-Saclay-Saint-Quentin-en-Yvelines

Présentation

La réalisation d'un TCSP entre la gare de Massy et l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est structurante pour le projet de campus urbain de la frange Sud du plateau de Saclay. Cette infrastructure, déjà réalisée entre le pôle d'échange de Massy-Palaiseau et l'entrée de l'Ecole polytechnique et au niveau de Saint-Quentin-en-Yvelines, va se déployer progressivement pour accompagner le développement urbain à court terme et desservir au plus près les différents quartiers et leurs usagers. Une fois la ligne 18 réalisée, le TCSP Massy-Saclay-Saint-Quentin-en-Yvelines aura un rôle complémentaire pour assurer une desserte de cabotage. L'utilisation de l'infrastructure du site propre sera optimisée pour accueillir les lignes structurantes du réseau de bus, permettant une desserte fine du territoire.

Secteur concerné

- Gif-sur-Yvette
- Orsay
- Palaiseau
- Saclay
- Saint-Aubin

Gouvernance

Maitre d'ouvrage

- STIF maître d'ouvrage du prolongement de l'Ecole polytechnique au Christ de Saclay
- CD91 maître d'ouvrage du prolongement du Christ de Saclay à Châteaufort-en-Yvelines

Partenaires : Etat, Région, STIF, CD91, CG78, Communauté Paris-Saclay

Eléments de programmation

Section Ecole polytechnique - Christ de Saclay :

- Réalisation d'environ 6,7 kilomètres de plateforme en site propre bus, avec priorité aux feux ;
- Nombre de stations : 11 stations + 1 réserve ;
- Fréquence : un bus toutes les 4 minutes en heures de pointe ;
- Connexion avec le premier tronçon du site propre réalisé entre la gare de Massy-Palaiseau et l'École polytechnique ;
- Réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle en site propre et d'une circulation piétonne sur l'ensemble du linéaire ;

- Section à l'intérieur de l'Ecole Polytechnique :
L'EPA Paris-Saclay a formalisé au STIF une demande d'étude de réalisation d'un site propre à l'intérieur de l'Ecole Polytechnique en 2014. L'objectif étant de boucler intégralement en site propre le tronçon entre la gare de Massy-Palaiseau et le Christ de Saclay surtout sachant la probable augmentation du trafic routier dans les prochaines années.

Section Christ de Saclay - Châteaufort-en-Yvelines :

- Réalisation d'une plateforme de site propre bus sur les emprises actuelles de la RD36 entre le Christ de Saclay et la commune de Châteaufort-en-Yvelines avec priorité aux feux ;
- Réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle en site propre et d'une circulation piétonne sur l'ensemble du linéaire.

L'intermodalité entre les stations du TCSP et les autres infrastructures de transport impactant le territoire, notamment la ligne 18, sera optimisée en minimisant les distances à parcourir et en garantissant la lisibilité des cheminements.

Principes de gestion

Gestion du site propre par le STIF.

Eléments de financement

Les montants en jeu

Section Ecole polytechnique-Christ de Saclay : 58,2 M€ (valeur 2008)

Section Christ de Saclay-Châteaufort-en-Yvelines : coût inclus dans le réaménagement de la partie Ouest de la RD 36 (voir fiche dédiée).

Le financement

Section Ecole Polytechnique-Christ de Saclay : Etat : 41% / Région : 41% / CD91 : 18%

Section Christ de Saclay-Châteaufort-en-Yvelines : répartition encore indéterminée (entre les mêmes acteurs et le CD 78 pour la partie située sur son territoire)

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

- Section Ecole polytechnique - Christ de Saclay :
 - o Projet déclaré d'utilité publique le 03 août 2012
 - o Etudes PRO en cours (STIF)
 - o Début des travaux préparatoires: fin 2013
 - o Début des travaux de VRD : 2014
 - o Ouverture du tronçon Polytechnique - Saint-Aubin en avril 2016
 - o Ouverture du tronçon Saint-Aubin - Christ de Saclay à l'été 2016
- Section Christ de Saclay - Châteaufort-en-Yvelines :
 - o Projet déclaré d'utilité publique le 14 juin 2011
 - o Etudes AVP terminées (CD91)

Livraison

- Section Ecole polytechnique - Saint-Aubin : 4 avril 2016
- Section Saint-Aubin - CEA : été 2016

17 - Etude globale de la desserte en transports collectifs du plateau de Saclay

Présentation

L'aménagement du pôle scientifique et économique du plateau de Saclay est maintenant entré en phase opérationnelle. Ce développement urbain de première importance s'accompagne déjà de plusieurs projets d'infrastructures de transports en commun décrits dans les différentes fiches du CDT, comme le prolongement du TCSP Massy Saclay qui sera mis en service jusqu'au Christ de Saclay à l'été 2016 et la ligne 18 du Grand Paris Express qui connectera le campus au reste de la métropole en 2024, mais aussi d'infrastructures routières, comme le réaménagement des différents échangeurs de la RN118 du secteur : Christ de Saclay, échangeur de Corbeville et Ring des Ulis.

Ces différents projets d'infrastructures doivent former un système cohérent et permettre d'améliorer à court et long terme les conditions de déplacement sur le territoire du CDT, tant pour les déplacements internes, en particulier les liaisons entre la vallée et les deux plateaux, que pour les déplacements de longues distances, en particulier le long de la N118 et des axes départementaux majeurs.

Il est proposé de réaliser une étude globale de la desserte en transports collectifs du plateau de Saclay, à différents horizons temporels. Cette étude recensera les besoins de déplacements aux différentes échelles géographiques en lien avec le développement du plateau et identifiera ceux qui ne sont pas satisfaits par les projets déjà en cours. L'étude analysera ensuite différentes solutions permettant d'y répondre : développement et amélioration de l'offre bus, rabattement sur les gares du réseau ferré (RER B puis ligne 18), devenir de la N118, transport par câble.

Secteur concerné

- L'ensemble des communes du CDT

Gouvernance

Maitre d'ouvrage

Le STIF sera le maître d'ouvrage de cette nouvelle étude sur le secteur du CDT

Partenaires : Etat (DRIEA/DIRIF), Région Ile-de-France, Département de l'Essonne, Communauté Paris-Saclay et EPA Paris-Saclay

Eléments de programmation

Cette étude traitera notamment des questions suivantes :

- Evaluation des besoins de déplacements court et long terme (avant et après arrivée de la ligne 18), en tenant compte des développements urbains envisagés dans le CDT
- Propositions de solutions d'amélioration de l'offre de transport à court et long terme sur le secteur, intégrant :
 - o La question du rabattement sur le réseau de transport en commun, en lien avec les infrastructures transports collectifs et routières existantes et programmées ;
 - o La question de l'amélioration des liaisons vallée-plateaux ;

- La question de la localisation et la capacité des parkings de rabattement.

Principes de gestion

Le STIF est l'autorité organisatrice du réseau de transport en commun, en lien avec la Communauté Paris Saclay, autorité organisatrice de proximité. Les infrastructures routières sont gérées par l'Etat, le Département et la Communauté Paris Saclay selon les axes.

Éléments de financement

Les montants en jeu

Estimation prévisionnelle du montant de l'étude : 150 000 € HT

Le financement

Le financement de cette nouvelle étude sera pris en charge par le STIF.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

Lancement de l'étude avant la fin de l'année 2016.

Livraison (date prévisionnelle)

La livraison de l'étude est prévue pour l'automne 2017.

18 - Amélioration des liaisons vallée-plateau : modes doux (piétons et vélos), téléphérique, escaliers mécaniques

Présentation

L'enjeu du développement des liaisons entre les deux plateaux et la vallée est multiple. Les besoins de déplacement ont des échelles différentes (d'un côté, les déplacements pendulaires à grande échelle via la N118 ou l'A10 et en liaison avec le Pôle d'échanges de Massy-Palaiseau et les autres gares RER de la vallée, de l'autre, les liaisons locales de quelques kilomètres maximum, par exemple entre les 2 parties de l'Université Paris-Sud) et répondent à des usages et des temporalités différents (d'un côté, des déplacements domicile-travail ou études en heures de pointe ; de l'autre, un lien urbain entre les différentes parties du campus en heures creuses).

Par conséquent, il n'y a pas une réponse unique pour le développement des liaisons plateaux-vallée mais des réponses diverses adaptées à des usages. C'est pour cela qu'il n'y a pas une unique fiche action à ce sujet dans le CDT mais un ensemble de mesures sur les infrastructures, l'offre de transports en commun et les modes doux et innovants contribuant à l'amélioration de ces liaisons.

Avant l'arrivée de la ligne 18 et pour les déplacements pendulaires, le réseau bus doit monter en puissance pour permettre les liaisons plateaux-vallée en heures de pointe. De plus, concernant les déplacements locaux, l'amélioration des liaisons plateau-vallée pour les modes doux (piétons et cycles) est indispensable dès aujourd'hui pour permettre de connecter le plateau aux gares RER en vallée et plus globalement de réaliser la couture urbaine entre le projet du campus urbain et les quartiers existants en vallée. Elles devront s'appuyer sur les cheminements et les usages existants en révélant le patrimoine paysager et bâti existant et articuler de façon optimale les différentes pratiques de déplacement.

Par ailleurs, il est nécessaire d'envisager des réponses pérennes sur la question des continuités urbaines via des infrastructures de mobilités innovantes, comme le téléphérique ou les escaliers mécaniques doivent être rapidement étudiés pour la charge dimensionnante, ou des services innovants, là où le réseau bus ne peut apporter une réponse optimale. En ce qui concerne particulièrement la question du téléphérique, les études de liaisons entre Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette et Orsay vers le Plateau de Saclay doivent être privilégiées dès 2016.

Secteur concerné

- Bures-sur-Yvette
- Gif-sur-Yvette
- Orsay (Gare du Guichet)
- Palaiseau
- Saint-Aubin
- L'ensemble des liaisons plateau-lieux de vie et d'activité situés en vallée (centre-ville des communes)

Gouvernance

Maitre d'ouvrage

- EPA Paris-Saclay-Communauté Paris-Saclay : étude de faisabilité du réaménagement des liaisons plateau-vallée modes doux (piétons et cycles) ; étude d'implantation d'un téléphérique
- Communes
- Autres projets : à déterminer

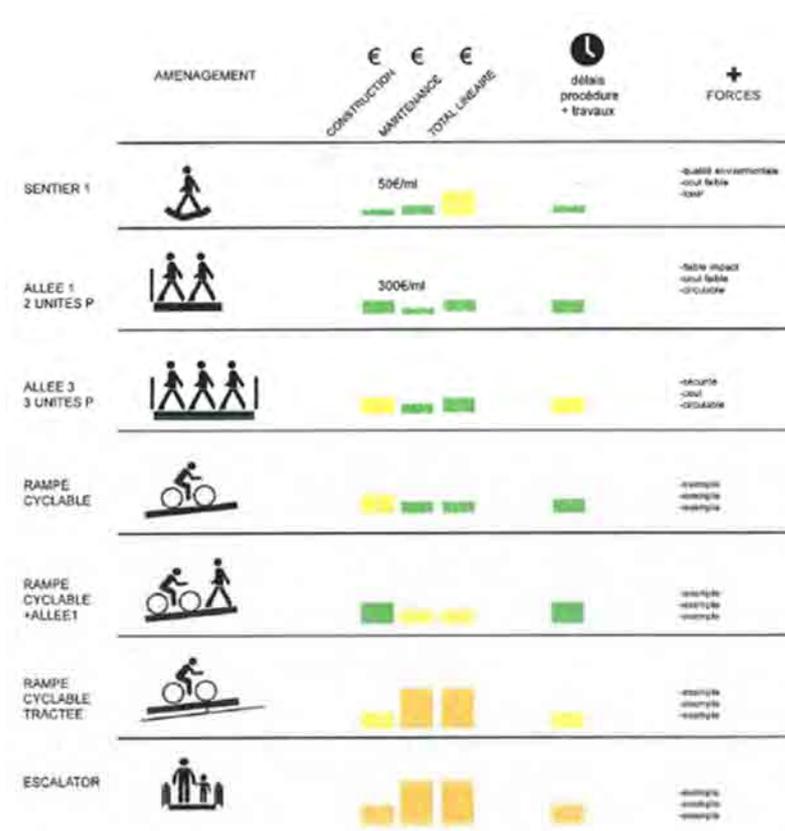
Partenaires : Communauté Paris-Saclay, CD91, Région-STIF, EPA Paris-Saclay, Etat (DRIEA-DIRIF), Université Paris Saclay

Eléments de programmation

A court terme : Amélioration des liaisons plateau-vallée pour les modes doux (piétons et cycles). Les cheminements existants pour les piétons et les vélos entre les quartiers existants des communes de, Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Orsay, Palaiseau, Saint-Aubin et le campus urbain seront progressivement réaménagés et améliorés. Les études d'implantation d'un téléphérique seront réalisées.

A très court terme, il s'agira d'améliorer dans l'urgence les cheminements les plus dégradés parfois déjà utilisés quotidiennement par de nombreux salariés, étudiants et habitants pour les sécuriser et en améliorer le confort. Ceci en participant à la mise en valeur du coteau boisé. Une attention particulière sera apportée à l'aménagement des milieux traversés (éclairage public, etc.) et ces projets seront en complète cohérence avec le projet de lisière.

Dès que possible, il s'agira de renforcer tout le maillage des circulations douces plateau-vallée qui favoriseront les différentes pratiques (déplacements quotidiens, mais aussi loisirs) et permettront une réelle appropriation du coteau boisé, tout en préservant son caractère naturel et paysager :



Extraits de l'étude de faisabilité en cours (MOA : EPA Paris-Saclay-Communauté Paris-Saclay)

Pour cela, l'EPA Paris-Saclay et la Communauté Paris-Saclay ont lancé une étude de faisabilité du réaménagement des liaisons prioritaires plateau-vallée pour les modes doux (piétons et cycles).

Elle proposera un programme de réaménagement, une étude de faisabilité technique et un chiffrage sur les liaisons identifiées comme prioritaires pour l'amélioration des déplacements domicile-travail.

- Réalisation d'une liaison plateau-vallée mécanisée via un téléphérique

La réalisation d'un téléphérique entre la vallée et le plateau apporterait un lien urbain fort disposant d'une liaison à capacité comparable aux bus articulés, à un coût d'exploitation faible pour une fréquence élevée, donc particulièrement adaptée aux heures creuses. Ainsi, il serait complémentaire du réseau de transport en commun ferré (RER, ligne 18) et du réseau bus. Il pourrait permettre par ailleurs de s'affranchir de l'obstacle que représentent les coteaux boisés et serait un symbole physique fort du lien urbain entre la vallée et le plateau.

Le besoin de lien entre les deux villes sur lesquelles est implantée l'Université (Bures-sur-Yvette et Orsay) et le campus en vallée d'une part, le quartier du Moulon, centre du campus urbain du plateau de Saclay avec sa gare de la ligne 18 et son Learning Center, favorise une implantation du téléphérique sur l'une de ces deux communes pour créer un lien urbain et programmatique fort.

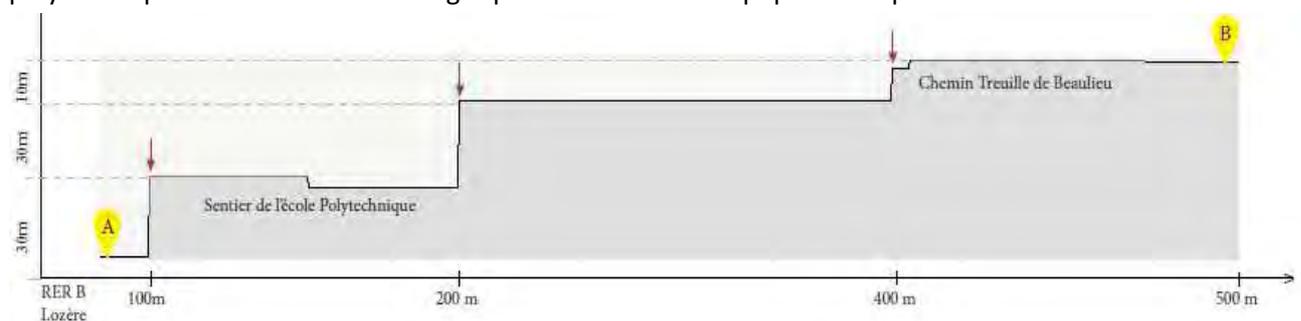
La desserte du Plateau de Courtabœuf, répondant à la même problématique (liaison Plateau-Vallée), permettra de desservir la zone d'activités économiques de Courtabœuf.

Sera également étudiée l'insertion de ce mode de transport dans les chaînes multimodales de déplacements, afin de desservir les quartiers de l'Ecole polytechnique et de Corbeville.

Son tracé et son insertion seront à étudier finement au regard de l'ensemble des contraintes environnementales et urbaines. En particulier, les contraintes d'insertion dans le boisement et son impact environnemental sur le coteau restent un sujet qui devra être traité avec la plus grande attention.

- Réalisation d'une liaison plateau vallée mécanisée via des escaliers depuis la gare de RER B de Lozère

En complément, une liaison mécanisée via des escaliers sera étudiée entre la gare RER B de Lozère et le quartier de l'Ecole polytechnique, permettant là aussi la création d'un véritable lien urbain entre le campus urbain et la vallée, favorisant ainsi l'ancrage territorial du projet urbain du quartier de l'Ecole polytechnique et la diversité des usages pour l'ensemble des populations présentes.



Extrait de l'étude mobilité campus (EPA Paris-Saclay)

L'usage d'escaliers mécaniques convient tout à fait au type de topographie entre la gare RER B de Lozère et le quartier de l'Ecole polytechnique. Il permet une bonne intégration paysagère de l'infrastructure et une flexibilité du parcours (tracé et longueur), le dénivelé n'étant pas constant sur tout le coteau.

Principes de gestion

Les liaisons modes doux et les escaliers mécaniques font partie des réseaux viaires et des espaces publics gérés par les collectivités locales (Communauté Paris-Saclay, communes) et par certains établissements scientifiques (Ecole polytechnique, Université Paris Sud, CNRS).

Le téléphérique serait une infrastructure de transport en commun intégré au réseau métropolitain donc géré par le STIF.

Eléments de financement

Les montants en jeu

- Liaisons douces piétons et vélos : Estimation stabilisée d'ici mi-2016 (étude de faisabilité en cours)
- Téléphérique : 30 M€ HT (première estimation)
- Escaliers mécaniques : 5M€ HT (première estimation)

Le financement

Les clefs de financement de chaque projet restent à déterminer.

Les liaisons modes doux jugés prioritaires pourraient faire l'objet de subventions au titre des Territoires à Energies Positives pour la Croissance Verte (TEPCV) sur la période 2015-2018.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

- Sur les liaisons modes doux : études de faisabilité en cours. Ces liaisons ont fait l'objet d'une concertation avec les acteurs entre janvier et mai 2015, matérialisée par quatre ateliers de travail, les ateliers « Cartes sur Table » et des visites de sites organisées par l'EPA Paris-Saclay, la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, et le cabinet Radar avec les associations locales. En mai 2015, un nouvel atelier a été organisé avec les associations. Une nouvelle étape d'information du public et des associations est à venir. Les résultats, les avancées de l'étude et la synthèse des ateliers seront mis à la disposition du public sur le site Internet de l'EPA Paris-Saclay ;
- Sur le téléphérique : Une étude globale sous l'égide du STIF et en partenariat avec l'Etat, la Communauté Paris-Saclay (en lien étroit avec les communes concernées) et l'EPA Paris Saclay sur l'amélioration de l'offre de transport en commun entre la vallée de l'Yvette et les plateaux de Saclay et des Ulis/Courtabœuf, prenant en compte la question de l'évolution de l'offre de transport en commun tout mode, y compris les questions de rabattement et l'opportunité d'un transport par câble, sera engagée au courant de l'année 2016.

Livraison (date prévisionnelle)

- Sur les liaisons modes doux : premières réalisations dès 2016-2017 et progressivement ensuite en fonction de l'aménagement du campus urbain ;
- Sur le téléphérique et les escaliers mécaniques : études en 2016-2017, avec le cas échéant un objectif de mise en service à l'horizon 2021.

19 - Information voyageur et offre de mobilité partagée : covoiturage, auto-partage et vélo-partage, etc.

Présentation

Le projet consiste à développer sur le territoire une offre de mobilité partagée et des services complémentaires au réseau de transport en commun et de circulations douces et adaptées à l'ensemble des besoins des usagers du territoire (actifs, résidents, étudiants), notamment en heures creuses, le soir et le week-end.

Secteur concerné

L'ensemble du territoire du CDT.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : A déterminer selon les actions

Partenaires : Communauté Paris-Saclay, Région, Département, STIF, EPA Paris-Saclay, Université Paris Saclay, Entreprises privées

Eléments de programmation

Développement d'un « ePass », un système d'authentification et de paiement numérique commun pour tous les services de mobilité, dans le cadre du projet de plateforme numérique de services urbains (voir fiche dédiée)

Développement de « services numériques d'aide à la mobilité », adossés à cette plateforme numérique, pour contribuer à l'amélioration des conditions de mobilité sur le territoire :

- Aide au stationnement
- Information voyageurs et calculateur d'itinéraire multimodal temps réel, intégrant les services de mobilité existants, régionaux et locaux, ainsi que ceux qui seront développés progressivement sur le territoire

Ces services numériques serviront de socle commun pour l'émergence d'offres de mobilité complémentaire au réseau de transport en commun :

- Développement d'offre d'auto-partage/vélo-partage sur le territoire en favorisant l'émergence **d'initiatives locales (publiques comme privées) au sein d'un même système interopérable** utilisant cet « ePass » et connecté à la plateforme numérique ;
- Mise à disposition d'aires de stationnement dédiées à l'auto-partage / au covoiturage pour assurer la visibilité de ces services ;
- Montée en puissance et mutualisation des plateformes de covoiturage sur le territoire (Communauté Paris-Saclay, Courtabœuf, ...) pour atteindre une masse critique d'utilisateurs ;

- Déploiement de service de covoiturage temps réel grâce à la plateforme numérique de service en vue d'une montée en puissance forte de cette pratique ;
- Déploiement de bornes de recharges électriques (voitures et vélos) avec une forte volonté d'interopérabilité. Le dimensionnement de ces installations devra prendre en compte les flottes en autopartage et le parc privé. Des expérimentations seront déployées à l'échelle du territoire pour développer cet usage.

En parallèle, des services complémentaires seront mis en œuvre sur les lieux de mobilité :

- Déploiement d'une signalisation et d'une information voyageurs physique complète et efficace sur l'ensemble des lieux de mobilité du territoire (gares, stations, itinéraires de circulations douces, en particulier les liaisons plateau-vallée) ;
- Mise en place d'abris ou de consignes à vélo sécurisées aux abords des gares RER afin de favoriser l'intermodalité (Ces consignes comportent des racks pour garer les vélos et sont accessibles en s'abonnant. La carte NAVIGO sert de badge d'accès lorsque les usagers se sont abonnés au service pour l'année).

Eléments de financement

Les montants en jeu

L'estimation de l'investissement nécessaire se fera sur la base des études détaillées sur les services à mettre en place.

Le financement

Les clés de répartition du financement des différentes actions seront établies en fonction du montage envisagé pour le développement de ces offres et services.

La mise en place d'abris ou de consignes à vélo sécurisées aux abords des gares RER afin de favoriser l'intermodalité peut être financée à 75% par le STIF dans la cadre de sa politique en faveur du stationnement des cycles. Ces consignes comportent des racks pour garer les vélos et sont accessibles en s'abonnant. La carte NAVIGO sert de badge d'accès lorsque les usagers se sont abonnés au service pour l'année.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

Etude de définition des actions à mettre en œuvre terminée (étude « mobilité campus » MOA EPA Paris-Saclay).

Des réflexions sont en cours sur le montage opérationnel et le déploiement de ces offres de services, en lien avec le projet de plateforme numérique de services urbains détaillé dans la fiche dédiée.

Livraison (date prévisionnelle)

Le déploiement progressif des offres de mobilité partagée peut être envisagé à très court terme, notamment à travers un Plan de Déplacement InterStructure (PDIS), réunion d'un Plan de Déplacement InterEntreprise (PDIE) et d'un Plan de Déplacement Campus (PDC) à l'échelle du territoire.

20 - Programme de développement des circulations douces

Présentation

Le développement des circulations douces a pour objectif de rendre les modes de déplacement que sont la marche à pied et le vélo les plus attractifs possibles aux yeux de la majorité de la population actuelle et future fréquentant le territoire afin de transformer ces pratiques aujourd'hui marginales en véritables options pour les déplacements de demain, tant pour le loisir que pour les déplacements quotidiens domicile travail/étude.

Plusieurs enjeux doivent être distingués :

1. Le développement massif de la pratique du vélo pour les déplacements quotidiens, en particulier le domicile-travail/étude, pour participer au report modal
2. L'amélioration globale des cheminements piétonniers, dans la vallée comme sur les plateaux, comme vecteur d'appropriation du territoire et d'amélioration du cadre de vie

Concernant la pratique du vélo, un des enjeux liés à l'augmentation de son utilisation est le rabattement sur les modes lourds afin de limiter l'afflux de véhicule particulier et la saturation des parcs relais. L'incitation à la pratique des modes doux, notamment du vélo, est fondamentale dans la stratégie des déplacements au sein du territoire, ces modes répondent à des besoins complémentaires à ceux proposés par les grandes infrastructures de transport en commun (la ligne 18, le réseau de TCSP). Leur domaine de pertinence se situe principalement pour les déplacements intra et inter quartier, en journée, mais aussi pour les trajets domicile-travail pour les personnes habitant et travaillant sur le territoire (en particulier les trajets inférieurs à 5 km, parcourable en 15 à 20 minutes).

Concernant la marche à pied, elle doit être au cœur de la politique d'aménagement du territoire. Dans les nouveaux quartiers, notamment le projet du campus urbain Paris Saclay, une large place sera accordée aux aménagements piétons, pour tous les déplacements de proximité. Une attention particulière sera portée à l'aménagement des parvis de gare de la ligne 18. Dans les villes existantes, des continuités piétonnes doivent être rétablies, en particulier au niveau des liaisons vallée-plateau. Dans les coteaux boisés et au niveau des lisières avec le plateau agricole, les itinéraires de promenade et de randonnée seront mis en valeur.

Secteur concerné

Le développement des circulations douces concerne l'ensemble du périmètre du CDT.

Il comprend les aménagements prévus en faveur de la promotion des modes doux dans les projets d'aménagements, mais aussi dans les villes existantes, et plus particulièrement les continuités entre les plateaux et la vallée et les cheminements à la découverte du plateau.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage

- l'EPA Paris-Saclay pour l'aménagement des circulations douces dans les ZAC
- La Communauté Paris-Saclay, le CD91 pour l'aménagement des circulations douces (piétons et cycles) sur leur réseau routier
- Le STIF pour l'aménagement des circulations douces le long des projets structurants de transport dont il sera maitre d'ouvrage
- Les communes pour les aménagements locaux liés à la promotion de la marche à pied et du vélo

Partenaires : Région, Département, Communauté Paris-Saclay, Communes, EPA Paris-Saclay

Eléments de programmation

Concernant la pratique du vélo, il s'agit d'organiser une véritable « révolution du vélo » sur l'ensemble du territoire du CDT, reposant sur :

- Un réseau cyclable efficace, continu, sécurisé et agréable
- Des infrastructures de stationnement public et privé
- Un panel de services tels que la location et l'entretien

Le réseau cyclable

La constitution d'un réseau de circulations douces maillé et bien connecté est la première étape de la mise en œuvre de cette stratégie.

Ce réseau doit être cohérent avec la stratégie générale de mobilité (voiries routières, transport en commun, etc.) ainsi qu'avec les projets d'urbanisme afin d'assurer la meilleure desserte des pôles d'attraction du territoire (gares et stations, universités, écoles, restaurants et commerces).

La réalisation des différents projets d'infrastructures routières et de transport en commun permettra de réaliser par des franchissements sécurisés les continuités cyclables et piétonnes :

- Rond-point de Saint-Aubin (dans le cadre du prolongement du TCSP jusqu'au Christ de Saclay)
- Christ de Saclay (dans le cadre du projet de réaménagement du carrefour du Christ de Saclay)
- L'échangeur de Corbeville (dans le cadre du prolongement du TCSP jusqu'au Christ de Saclay, et du réaménagement de la RD128)
- La RD36 entre le quartier de l'Ecole polytechnique et la vallée de la Bièvre, Vauhalla et Igny (dans le cadre du réaménagement de la RD36 entre Villiers-le-Bâcle et Palaiseau)
- Le ring des Ullis et le rond-point de Mondétour (dans le cadre du réaménagement des accès au Parc d'Activités de Courtabœuf)
- La voie cyclable le long de la RN118.

Outre le réseau prévu au sein des ZAC du Moulon et du quartier de l'Ecole polytechnique notamment, une réflexion sur les liaisons plateau-vallée est en cours. En outre, l'ouverture du parc du Campus du CNRS offrirait la possibilité de créer une liaison cyclable totalement sécurisée entre la vallée (centre de Gif) et le quartier du Moulon.

La véloscénie, l'itinéraire cyclable permettant de rallier Paris au Mont Saint-Michel, traversera le territoire de la Communauté Paris-Saclay.

Le stationnement vélo

Pour assurer la compétitivité du mode vélo sur courtes et moyennes distances, les itinéraires vélos mis en place doivent être complétés par du stationnement vélo au plus proches possible de la destination finale de son usager (dans l'idéal, intégré à certains bâtiments). Afin de réduire les risques de vol, les emplacements seront situés dans les lieux soit sécurisés soit proches de lieux de passage.

Les programmes des opérations immobilières devront intégrer des solutions de stationnement pour le vélo. On privilégiera les solutions suivantes :

- Des stationnements abrités et sécurisés dans les logements étudiants et familiaux, à intégrer dans les programmes immobiliers ;
- Des stationnements abrités et sécurisés devant les établissements d'enseignement supérieur, à intégrer dans les programmes immobiliers ;
- Des stationnements abrités devant les équipements publics, à intégrer dans les programmes immobiliers et sur l'espace public ;
- Des arceaux devant les commerces, à prévoir dans les espaces publics ;
- Des stationnements abrités et sécurisés au niveau des pôles d'échanges (stations de la ligne 18 et du RER.

Les Plan Locaux d'Urbanismes (PLU) des communes offrent la possibilité de définir très clairement l'offre d'emplacements vélo sécurisés à réaliser dans le cadre de nouvelles constructions en fonction du type d'activités. Ces normes sont donc, dans le cadre du plateau de Saclay, un levier majeur pour le stationnement vélo.

Les normes prévues par le Plan de Déplacement Urbain d'Ile-de-France seront incluses dans les PLU :

- Habitat : 1,5 m² par logement minimum et un local de 10 m² minimum, pour les opérations de logement de plus 400 m² de SPC.
- Bureaux : 1 m² pour 100 m² de SPC.
- Activités, commerces de plus de 500 m² de SPC, industries et équipements publics : a minima une place pour dix employés. On prévoira aussi, le stationnement des visiteurs.
- Universités et grandes écoles : une place pour trois à cinq étudiants.

Par ailleurs, le stationnement vélo devra être pris en compte dans l'aménagement des stations de la ligne 18, en collaboration entre la SGP, le STIF, les collectivités locales et les aménageurs.

Les services

Le vélo est aujourd'hui un mode quasi-inexistant sur le territoire. Sa pratique comme mode de déplacement à part entière est absente de l'esprit de la majorité des usagers.

Afin d'augmenter sa visibilité en tant que mode crédible de déplacement, il est donc nécessaire d'apporter le vélo aux usagers en proposant une offre de service de location et d'entretien.

Cette offre doit favoriser la pratique et répondre à la diversité des usages sur le territoire. A ce stade, le dispositif privilégié est la location de durée adaptable (1h à 1an), permettant :

- une distribution de vélos à un grand nombre de personnes à un coût relativement faible ;
- des vélos au design spécifique, au couleur du territoire (limitation de vols et visibilité du service) ;
- une diversité d'offre (vélos classiques, vélos pliants, vélos électriques,...).

Ce système permet donc une flexibilité dans la taille du parc et le type de vélo proposé (électrique, pliable,...). Ce dispositif se fera notamment grâce à des points de services localisés à proximité des gares dans les quartiers de l'Ecole polytechnique et du Moulon, mais aussi en vallée, sur le plateau des Ulis, dans le centre-ville des Ulis et le parc d'activités de Courtabœuf.

Concernant la marche à pied, il s'agit d'intervenir à toutes les échelles pour favoriser son développement :

- Privilégier les cheminements piétons différenciés des vélos dans les nouveaux quartiers (trottoirs) et multiplier les porosités entre les bâtiments/îlots
- Mettre en valeur et pérenniser les itinéraires de promenade et de randonnées existants sur le territoire :
 - o Création, mise à jour et diffusion de cartes, physique et numérique (carte ouverte du plateau de Saclay)
- Travail sur le maintien et la réhabilitation et le traitement des points dangereux des sentiers existants au cadastre (ces chantiers pourraient notamment recourir aux actions de bénévolat, aux travaux d'insertion).

Principes de gestion

La Communauté Paris-Saclay est gestionnaire de la grande majorité des circulations douces du territoire. Une attention particulière sera portée au maintien des conditions de circulations.

La gouvernance pour le montage et la gestion du service de location et d'entretiens est à organiser entre les collectivités locales et les acteurs économiques et institutionnels du territoire.

Éléments de financement

Les montants en jeu

10 millions d'euros HT en première estimation pour l'ensemble du réseau cyclable de la Communauté Paris-Saclay.

Le déploiement d'une offre de service n'a pas fait l'objet d'un montage financier détaillé à ce jour. Son modèle économique sera à étudier plus finement.

Le financement

- Financement du réseau cyclable à inclure dans les opérations d'aménagement, le financement des infrastructures routières du plateau de Saclay et le plan pluriannuel d'investissement de la Communauté Paris-Saclay.
- Financement des actions de mise en valeur et de pérennisation des itinéraires de promenade et de randonnées par les communes concernées.
- Financement de l'offre de service à définir entre les partenaires.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

- Schéma stratégique de développement des circulations.
- Premières réalisations de circulations douces (piétons et cycles) en cours sur le plateau de Saclay.
- Sur les liaisons vallée-plateau : études de faisabilité en cours.

Livraison (date prévisionnelle)

- En ZAC : Premiers chantiers en cours. La livraison des circulations douces s'effectuera en cohérence avec l'aménagement des espaces publics.
- Hors ZAC :
 - o Les premières liaisons vallée-plateau seront réaménagées dès 2016-2017 et progressivement ensuite en fonction de l'aménagement du campus urbain.
 - o Les continuités cyclables seront permises par le réaménagement des infrastructures routières mentionnées dans le CDT.

21 - Politique de stationnement-Parking relais

Présentation

La politique de stationnement est un levier essentiel du système de mobilité durable à mettre en place à l'échelle du territoire du CDT pour permettre un report modal progressif de la voiture particulière vers les modes alternatifs et garantir le maintien de conditions de circulation acceptables pour l'accès au plateau en heures de pointe. Elle doit être cohérente sur l'ensemble du territoire et prendre en compte l'ensemble des usages :

- stationnement pour les actifs accédant en voiture (longue durée, principalement en journée)
- stationnement pour les résidents (familles, étudiants) (longue durée principalement le soir et le week-end)
- stationnement pour des usages multiples (visiteurs, clients, rabattement TC,...) (tout au long de la journée, durée variable)

L'objectif consiste à répondre au besoin de stationnement de l'ensemble des usagers du territoire, sans favoriser l'usage de la voiture particulière pour se déplacer.

Il s'agit donc d'anticiper la diminution des besoins de stationnement liée à l'arrivée des infrastructures de transport en commun (TCSP, ligne 18) et à la montée en puissance du système de mobilité globale en développant une offre de stationnement mutualisée, entre établissements, entreprises, mais aussi logements étudiants pour répondre aux besoins complémentaires et ainsi optimiser l'occupation des places et le nombre total de places à construire.

Cette offre mutualisée s'appuiera sur les outils numériques qui seront mis en place à l'échelle du campus urbain et du territoire de la Communauté Paris-Saclay. Des expérimentations d'outils d'aide au stationnement et de stationnement intelligent seront réalisées à court terme sur les quartiers du campus urbain.

Aussi, en lien avec la stratégie des déplacements Mobilité Campus portée par l'EPA Paris-Saclay, un travail approfondi sur les deux ZAC du Sud plateau a été mené pour contraindre la place de la voiture (modification des PLU pour limiter les stationnements notamment). De plus, au sein de chacune des ZAC du Plateau, des parkings mutualisés sont prévus.

La mise en place d'une telle politique permettra de dissuader l'usage de la voiture particulière pour les déplacements sur de courtes distances sur le plateau et d'inciter un report modal vers les transports publics et les modes doux. Enfin cela permettra de diminuer l'emprise du stationnement, ce qui favorisera la compacité et apportera un gain d'espace pour les espaces publics et les déplacements doux.

Par ailleurs, une politique globale de rabattement sera progressivement mise en œuvre sur le territoire du CDT, pour favoriser le transfert modal vers le réseau de transport en commun, autour des pôles d'intermodalité existants ou futurs. Un accent particulier sera mis sur les différents nœuds permettant d'accéder au réseau de transport en commun depuis la N118 : Ring des Ulis (BUS EXPRESS), gare du Guichet (RER B), gare Saclay CEA (L18).

Secteur concerné

- Bures sur Yvette
- Gif-sur-Yvette
- Les Ulis
- Orsay
- Palaiseau
- Saclay
- Saint-Aubin

Gouvernance

Maitre d'ouvrage

- EPA Paris-Saclay pour les espaces publics des ZAC du Moulon et du quartier de l'Ecole polytechnique.
- A définir pour le ou les parkings relais autour des gares de la ligne 18.

Partenaires : Communes, Communauté Paris-Saclay, Région, Département, EPA Paris-Saclay

Eléments de programmation

Le développement d'une politique de stationnement ambitieuse s'appuiera sur les leviers suivants :

- Inscrire le principe de mutualisation des emplacements de stationnement dans les PLU afin de limiter l'offre quantitative en stationnement pour les entreprises, établissements d'enseignement et logements étudiants ;
- Encourager le développement de l'auto-partage et du covoiturage en réservant des places de stationnement en voirie et hors voirie à proximité immédiate des lieux de destinations, facilitant l'usage et offrant une visibilité optimale au système ;
- Création de parking relais le long de la RN118 pour permettre le rabattement vers le réseau métropolitain de transport en commun : Ring des Ulis (BUS EXPRESS), gare du Guichet (RER B), gare Saclay CEA (L18) ;
En parallèle, intégrer les besoins complémentaires de stationnement sur la ligne 18 au sein des parkings mutualisés créés dans les ZAC de l'Ecole polytechnique et du Moulon à proximité des stations de Palaiseau et Orsay-Gif ;
- Proposer une gestion et une tarification incitative pour contrôler les usages (courte contre longue durée, co-voiturage, auto-partage) en termes de stationnement et répercuter en partie le coût réel de l'infrastructure sur les usagers ;
- Mettre en place des services numériques d'aide au stationnement, en lien avec le projet de plateforme numérique Paris Saclay, pour favoriser le report modal et diminuer le trafic routier lié à la recherche de places.

La mise en place conjointe de ces leviers d'actions permet d'envisager la mise à disposition d'une offre en stationnement plus réduite, de développer un meilleur partage de l'espace public, une maîtrise des coûts d'aménagement et d'atteindre un meilleur équilibre entre l'offre et la demande en stationnement.

Éléments de financement

Les montants en jeu

Parking Relais au Christ de Saclay : Un potentiel de 1 000 places minimum a été identifié après réalisation complète de la ligne 18 (à 10 K€ / place en moyenne). L'estimation du potentiel de rabattement sur les autres intersections de la RN118 (Ring des Ulis, Le Guichet,...) sera elle aussi étudiée.

Dans l'hypothèse de l'implantation d'une station de la ligne 18 dans le quartier Camille Claudel, la création d'un parking relais dont la dimension est à affiner serait à étudier.

Le financement

Le financement sera à déterminer entre les partenaires potentiels dans le cadre des futurs comités de pôle qui seront créés pour les gares de la ligne 18, associant la SGP, le STIF et l'EPA Paris-Saclay. Le STIF peut être un financeur potentiel du parking relais.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

- Etudes pré-opérationnelles sur les besoins de stationnement dans les quartiers de l'Ecole polytechnique et du Moulon terminées. Des comptages d'occupation auront lieu chaque année pour affiner le dimensionnement de l'offre et les politiques menées.
- Première étude de dimensionnement des besoins en rabattement sur la ligne 18 réalisée par la SGP lors de ses études préliminaires

Une étude spécifique d'intermodalité et de rabattement sur les gares de la ligne 18 sera lancée en 2016 dans le cadre du comité de pôle.

Les collectivités et l'Etat sont en discussion sur des dispositifs de rabattement le long de la N118, en lien notamment avec le réaménagement du Ring des Ulis.

Une expérimentation à l'échelle des quartiers du campus urbain est programmée sur la période 2015-2018 dans le cadre d'un appel à projets de la Région IDF.

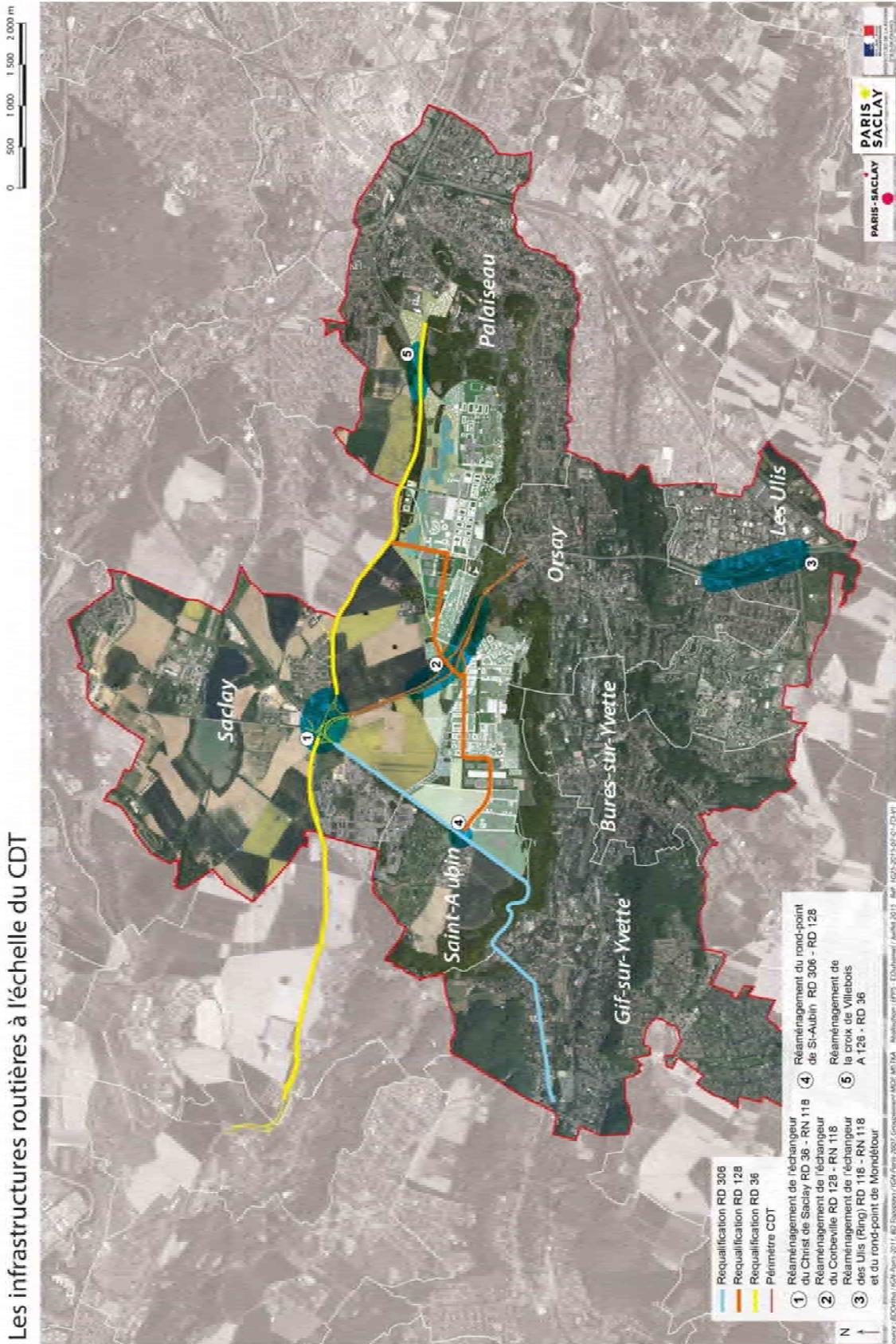
Livraison (date prévisionnelle)

La réalisation du parking relais du Christ de Saclay sera possible une fois la zone de danger à proximité du CEA réduite et la gare CEA-Saclay de la ligne 18 mise en service. L'objectif de réalisation est fixé à 2024.

Mobilités, infrastructures, réseaux

Volet Infrastructures routières

Les infrastructures routières à l'échelle du CDT



22 - Réaménagement du Christ de Saclay et réalisation d'une trémie Est-Ouest

Présentation

Le Christ de Saclay, dans son périmètre élargi, est le principal nœud d'échange et de transit entre la RN118 et le réseau routier structurant du plateau de Saclay, notamment la RD36. Aujourd'hui, le Christ de Saclay n'est pas suffisamment capacitaire par rapport au flux convergeant à ce nœud et se retrouve donc fortement congestionné aux heures de pointe du matin comme du soir, ce qui entraîne la paralysie progressive de l'ensemble des nœuds routiers de la frange Sud du plateau de Saclay (rond-point de Saint-Aubin, échangeur de Corbeville (RN118-RD128), en raison d'itinéraires de shunt et d'une mauvaise gestion des priorités due au système de ronds-points.

Apporter à court terme une réponse capacitaire maximale au carrefour et à l'échangeur N118/RD36, capable de résoudre la congestion existante et de soutenir le développement urbain envisagé est la condition sine qua non du développement durable du plateau de Saclay. L'opportunité de l'arrivée du TCSP Massy Saclay Saint-Quentin, d'une gare routière, ainsi que de la ligne 18 du Grand Paris Express sera l'occasion d'intégrer l'ensemble des modes de transport présents au sein d'un aménagement multimodal cohérent.

Le Christ de Saclay constituera en ce sens une porte d'entrée routière pour le campus et les gares du métro situées sur le territoire d'étude et permettra ainsi le développement de la multimodalité.

Secteur concerné

- Saclay



Gouvernance

Maitre d'ouvrage : Département de l'Essonne

Partenaires : Etat, Département de l'Essonne, SGP, STIF, Région, Communauté Paris-Saclay, EPA Paris-Saclay

Eléments de programmation

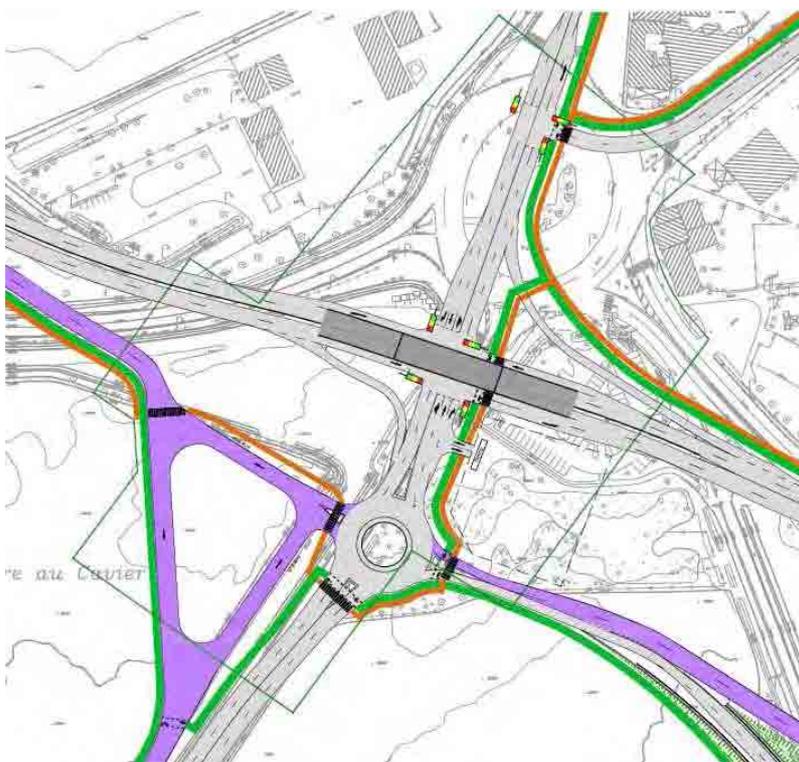
Objectif

Donner une capacité d'échanges routiers maximale à l'échangeur et au Christ de Saclay, adaptée au besoin à terme en intégrant le développement du projet urbain du Sud du plateau de Saclay.

Programme

Le réaménagement du carrefour élargi du Christ de Saclay comprend les actions suivantes :

- Réaménagement de l'actuel rond-point en un carrefour plus capacitaire, compatible avec les flux routiers envisagés à l'horizon 2025 et avec l'arrivée programmée des infrastructures de transport en commun (TCSP, gare routière, ligne 18) ;
- Réalisation d'une trémie Est-Ouest sous le carrefour du Christ de Saclay et d'un carrefour giratoire sur la RD 306 au droit de la future gare routière du SPTC Massy-Saint-Quentin ;
- Réalisation d'un giratoire à l'Est de la RN118 ;
- Réaménagement des bretelles de la N118 les plus congestionnées ;
- Réalisation d'un giratoire de raccordement sur la RD 36 à l'Ouest au droit du poste ERDF ;
- Réalisation d'un site propre pour transports en commun (SPTC) réutilisant l'assiette de la RD36 actuelle entre le giratoire de raccordement Ouest et la future gare routière du TCSP Massy-Saint-Quentin ;
- Amélioration des cheminements doux vers le CEA, la commune de Saclay et sa zone industrielle.



Extrait des études AVP sur le carrefour du Christ de Saclay (MOA : CG91)

Principes de gestion

Gestion de la RD36 : Département de l'Essonne

Bretelles de la RN 118 : DIRIF

Eléments de financement

Les montants en jeu

Le coût de réaménagement du Christ de Saclay élargi est estimé à 22,5 M€ HT soit 27,135 M€ TTC.

Le financement

Le projet de CPER 2015-2020 prévoit un financement de l'Etat à hauteur de 9 M€. Le Conseil Départemental, maîtrise d'ouvrage, a validé l'enveloppe de 9 M€.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

- TCSP Ecole polytechnique-Christ de Saclay : travaux en cours. Mise en service en avril puis à l'été 2016
- Réaménagement du Christ de Saclay élargi : études AVP finalisées en septembre 2014 (CD91)
Acquisitions foncières : en cours avec une prévision de maîtrise des emprises en septembre 2015 (CD91)
Les études de projet ont débuté au deuxième semestre 2015. Les discussions sur le bouclage du financement sont en cours de finalisation et le chantier débutera au cours de l'année 2017.
- Ligne 18 Grand Paris Express : Etudes préalables terminées. Début des études MOE en février 2016 + enquête préalable à la DUP du 21 mars au 26 avril (SGP)

Livraison (date prévisionnelle)

- Christ de Saclay élargi : 2017-2019

23 - Réaménagement de la RD 128 dont franchissement de la RN 118 (échangeur de Corbeville)

Présentation

La RD128 est un axe majeur de transit et de desserte de la frange Sud du plateau de Saclay : elle assure aussi un deuxième point d'échanges entre la RN118 et le plateau, au niveau de l'échangeur de Corbeville, véritable porte d'entrée routière du campus urbain, et échanges entre les quartiers du Moulon et de l'École polytechnique.

Ce nœud d'échange, complémentaire au Christ de Saclay, est aujourd'hui congestionné aux heures de pointe et il est nécessaire d'y apporter à moyen terme une réponse capacitaire pour garantir la fluidité des échanges entre la RN118 et la RD128. Par ailleurs, le bon développement du campus urbain autour des quartiers de l'École polytechnique, du Moulon, puis de Corbeville ne pourra se faire qu'en confortant la fonction de transit Est-Ouest entre les différents quartiers du campus de la RD128 en réaménageant cet axe à proximité du cœur des quartiers pour hiérarchiser les flux routiers et permettre l'accueil du TCSP Massy-Saclay-Saint-Quentin-en-Yvelines.

Enfin, il est envisagé, parallèlement à la définition de ces travaux de réaménagement développés ci-dessus, la création d'une liaison douce partant de la RD128 (partie Corbeville) à l'Établissement de santé de la Martinière, permettant aux personnels soignants et aux visiteurs de se rendre plus aisément à cet équipement.

Secteur concerné

- Gif-sur-Yvette
- Orsay
- Palaiseau
- Saclay
- Saint-Aubin

Gouvernance

Maitre d'ouvrage

Dévoiemment et réaménagement à l'Ouest de la RN118 : EPA Paris-Saclay

Dévoiemment et réaménagement à l'Est de la RN118 : EPA Paris-Saclay

Réaménagement de l'échangeur de Corbeville y compris franchissement : EPA Paris-Saclay

Partenaires : CD91, SGP, STIF, Etat (DIRIF), Communauté Paris-Saclay, EPA Paris-Saclay, Communes concernées

Une coordination étroite est nécessaire entre le maître d'ouvrage et les gestionnaires des différentes infrastructures concernées pour optimiser la durée des procédures administratives, l'avancement des études puis des travaux.

Éléments de programmation

Objectif

Conforter la fonction de transit routier Est-Ouest complémentaire à la RD36 et garantir la fluidité des échanges avec la RN118 et l'accessibilité routière à la gare Orsay-Gif de la ligne 18.

Intégrer l'ensemble des modes de transport (voiture, TCSP, Métro, circulations douces) dans un aménagement urbain et paysager cohérent et de qualité pour cette porte d'entrée de la frange Sud du plateau.

Programme

Etant donné sa configuration, un réaménagement capacitaire de l'échangeur de Corbeville n'est pas possible en gardant uniquement l'ouvrage de franchissement existant sur la RN118. Il est nécessaire de doubler la capacité du franchissement routier, en échange avec la RN118.

Dans le cadre du prolongement du TCSP de l'École polytechnique au Christ de Saclay, le STIF a déjà réalisé un second ouvrage de franchissement de la RN118 pour le passage du site propre et des circulations douces.

Le réaménagement proprement dit de l'échangeur routier de Corbeville fait actuellement l'objet d'études techniques afin de définir la meilleure solution en tenant compte des impératifs capacitaires, économiques, urbains, paysagers et temporels.

Plusieurs scénarios d'aménagement ont fait l'objet d'une étude de faisabilité poussée et le scénario privilégié à ce stade est le suivant :

Le scénario dit « non mutualisé »

Il consisterait à doubler le pont routier existant pour augmenter la capacité d'échange avec la RN118. Les bretelles d'insertion seraient réaménagées et mises en 2x2 voies pour augmenter leur capacité de stockage. Les ronds-points existants seraient réaménagés en carrefour à feux, plus compact et garantissant le bon écoulement des flux routiers tout en garantissant la sécurisation des traversées piétonnes et cycles.

Le pont du TCSP assurerait le lien entre les quartiers pour les bus et les modes doux. La ligne 18 aurait un franchissement autonome en viaduc.



Vue (oblique depuis le Nord-Est) aérienne de l'insertion paysagère et urbaine du scénario dit « non-mutualisé »

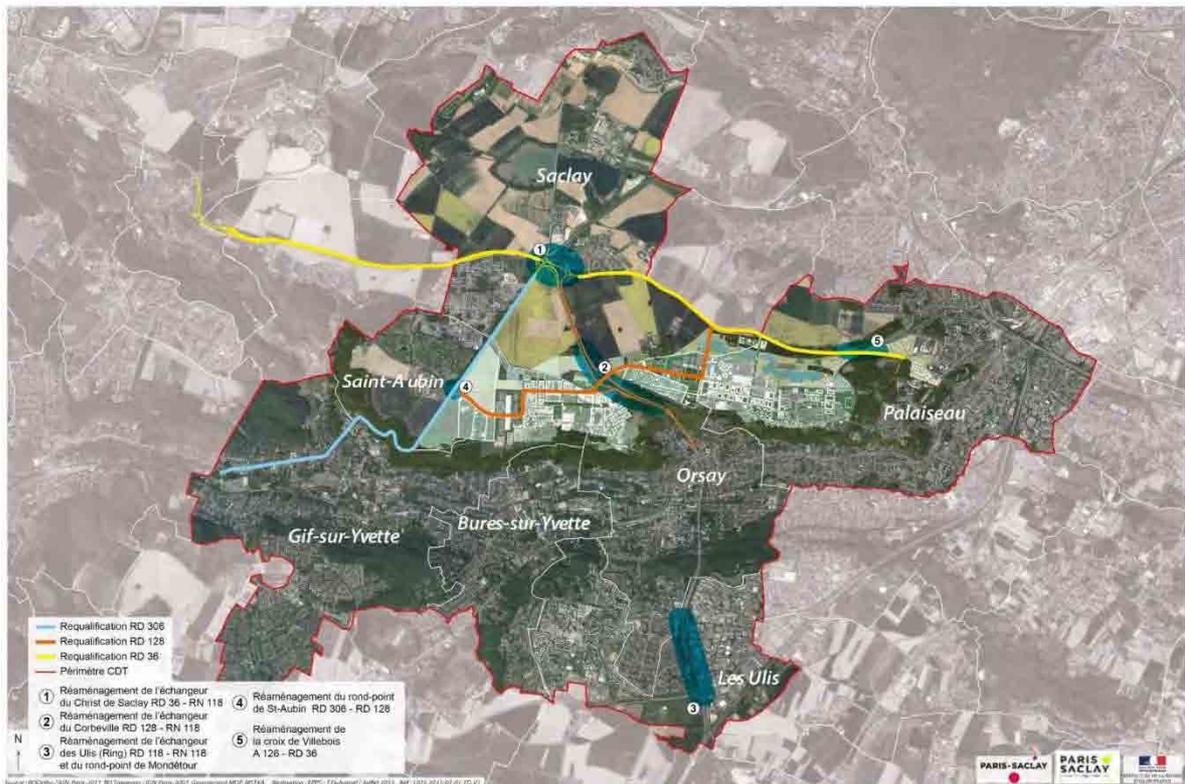
Intégration urbaine et paysagère

L'échangeur de Corbeville réaménagé est plus compact, plus urbain et s'intègre dans un reboisement du coteau.

Le lien urbain sera assuré par le pont du TCSP comprenant une piste cyclable et un cheminement piéton (5m au total). A long terme, son élargissement sera éventuellement étudié pour donner plus d'ampleur à ce lien urbain entre les quartiers.

En parallèle, la fonction de transit routier Est-Ouest de la RD128 sera confortée par :

- Le dévoiement de la RD128 existante en boulevard urbain au niveau du quartier du Moulon pour maintenir le trafic de transit sur un barreau structurant à proximité du cœur du quartier et ainsi permettre d'accueillir le TCSP Massy-Saclay-Saint-Quentin-en-Yvelines et l'ENS Cachan au cœur du quartier.
- Le dévoiement de la RD128 depuis sa jonction à la RD36 jusqu'au secteur de Corbeville pour maintenir le trafic de transit sur un barreau structurant à proximité du cœur du quartier et ainsi permettre d'accueillir le TCSP Massy-Saclay-Saint-Quentin-en-Yvelines et l'Institut Mines Telecom au cœur du quartier.



Vision à terme du linéaire de la RD128 (EPA Paris-Saclay)

Principes de gestion

La RD128 réaménagée sera gérée par le Conseil Départemental, de même que le franchissement de la RN118 par cette voie.

La gestion de l'échangeur de Corbeville réaménagé sera à déterminer finement au fur et à mesure de l'avancement des études entre le CD91 pour les routes départementales et la DIRIF, qui sera de son côté gestionnaire des bretelles réaménagées pour les échanges avec la RN118.

Eléments de financement

Les montants en jeu

- Réaménagement de l'échangeur de Corbeville :
 - o Scénario dit « non-mutualisé » : 58 M€ TTC TDC (toute dépense comprise)
- Dévoisement RD128 Moulon : 15M€ TTC TDC
- Dévoisement RD128 Quartier de l'Ecole Polytechnique : 17M€ TTC TDC

Le financement

La clé de financement de l'opération entre les différents partenaires est en cours de définition. Les principaux financeurs pour le réaménagement de l'échangeur dont le franchissement de la RN118 sont l'Etat et le Département de l'Essonne, via le prochain CPER.

Par ailleurs le conseil administration de l'EPA Paris Saclay du 8 juillet 2015 a voté l'intégration au bilan des ZAC du Moulon et du quartier de l'Ecole polytechnique, pour un montant total de 65 M€, le montant des travaux de dévoiement de la RD 128, une partie du montant des travaux de l'échangeur de Corbeville (hors ouvrage SGP) et une partie du montant des travaux des carrefours de la RD 36 Est à Palaiseau.

Etat d'avancement et phasage

- Réaménagement de l'échangeur de Corbeville dont ouvrage de franchissement mutualisé sur la RN118 : études d'opportunité et de faisabilité réalisées (MOA EPA Paris-Saclay)
- Dévoisement RD128 Quartier du Moulon : premiers aménagements réalisés
- Dévoisement RD128 Quartier de l'Ecole polytechnique : premiers aménagements réalisés

Livraison (date prévisionnelle)

- Dévoisement RD128 Quartier du Moulon :
 - o Premiers aménagements réalisés. Les aménagements définitifs se feront en phase avec la réalisation des espaces publics du quartier du Moulon
- Dévoisement RD128 Quartier de l'Ecole polytechnique :
 - o Premiers aménagements réalisés. La jonction avec la RD36 sera réalisée d'ici 2018.
- Réaménagement de l'échangeur de Corbeville (dont l'ouvrage de franchissement de la N118) :
 - o Déclaration d'utilité publique en 2017
 - o Premier travaux à partir de 2018
 - o Mise en service complète entre fin 2020 et fin 2021 selon le scénario retenu

24 - Réaménagement de la RD36 Châteaufort-Palaiseau

Présentation

La RD36 est un axe structurant pour le CDT et le projet Paris-Saclay dans son ensemble. Elle assure le lien entre la partie essonnoise et yvelinoise de l'opération d'intérêt national et permettra de desservir les nouveaux quartiers du Sud plateau. Le projet a pour objectif de renforcer la liaison Est/Ouest par un travail d'amélioration de la capacité de desserte et par la mise en place d'un transport en commun en site propre.

Cette opération se subdivise en trois sous-projets :

- **Le réaménagement de la partie Ouest entre l'entrée principale du CEA et Châteaufort-en-Yvelines.**

Cette section a vocation à devenir une infrastructure multimodale. Le projet du Conseil Départemental de l'Essonne, déclaré d'utilité publique en 2011, combine un réaménagement de la route existante et la réalisation d'une section complémentaire du TCSP Massy-Saint-Quentin-en-Yvelines. Tout en garantissant la compatibilité avec la DUP et l'étude d'impact obtenue préalablement pour le projet du Conseil Départemental, une partie des emprises du projet pourra être utilisée pour l'usage de la ligne 18 du métro du Grand Paris, sur son tronçon reliant le site du CEA et Versailles-Chantiers à l'horizon 2030, pour minimiser la consommation de terres agricoles. Bien que ces projets fassent l'objet de procédures réglementaires distinctes, ces aménagements feront l'objet d'une réflexion globale sur leur opportunité et leur phasage, en fonction de l'évolution des besoins de déplacement sur le plateau de Saclay.

- **Le réaménagement du Christ de Saclay élargi**, depuis l'entrée principale du CEA jusqu'à l'intersection avec la RD60 sur la commune de Saclay, fait l'objet de 1 fiche action propre.
- **Le réaménagement de la partie Est de la RD36** : cette section de la RD36, au Nord du quartier de l'Ecole polytechnique, doit être réaménagée depuis le croisement de la future RD128 jusqu'à l'échangeur de l'Ecole polytechnique situé à l'entrée de Palaiseau. Ce réaménagement permettra d'assurer une capacité d'aménagement et une continuité urbaine avec le Quartier Camille Claudel. L'amélioration de la desserte sur cette partie doit permettre d'intensifier les liens entre le centre-ville de Palaiseau et les aménagements sur le plateau, en passant par le quartier Camille Claudel. Le secteur de l'échangeur de polytechnique, qui cristallise aujourd'hui de nombreuses difficultés, doit être réaménagé. Par ailleurs, le tracé de la ligne 18 prévoit un passage le long de la RD36 sur ce secteur, avec le positionnement, attendu par la commune de Palaiseau, d'une éventuelle gare supplémentaire permettant ainsi le développement d'une urbanisation en lien avec le quartier Camille Claudel et le secteur Nord Est de la ZAC de l'Ecole polytechnique.

Secteurs concernés

- Palaiseau
- Saclay
- Villiers-le-Bâcle



Plan de situation

Gouvernance

Maîtres d'ouvrage

- Partie Ouest : Conseil départemental de l'Essonne
- Partie centrale « Christ de Saclay élargi » : Conseil départemental de l'Essonne
- Partie Est : EPA Paris-Saclay

Partenaires : Communauté Paris-Saclay, EPA Paris-Saclay, Conseil régional d'Ile-de-France, ville de Palaiseau, CD 78

Éléments de programmation

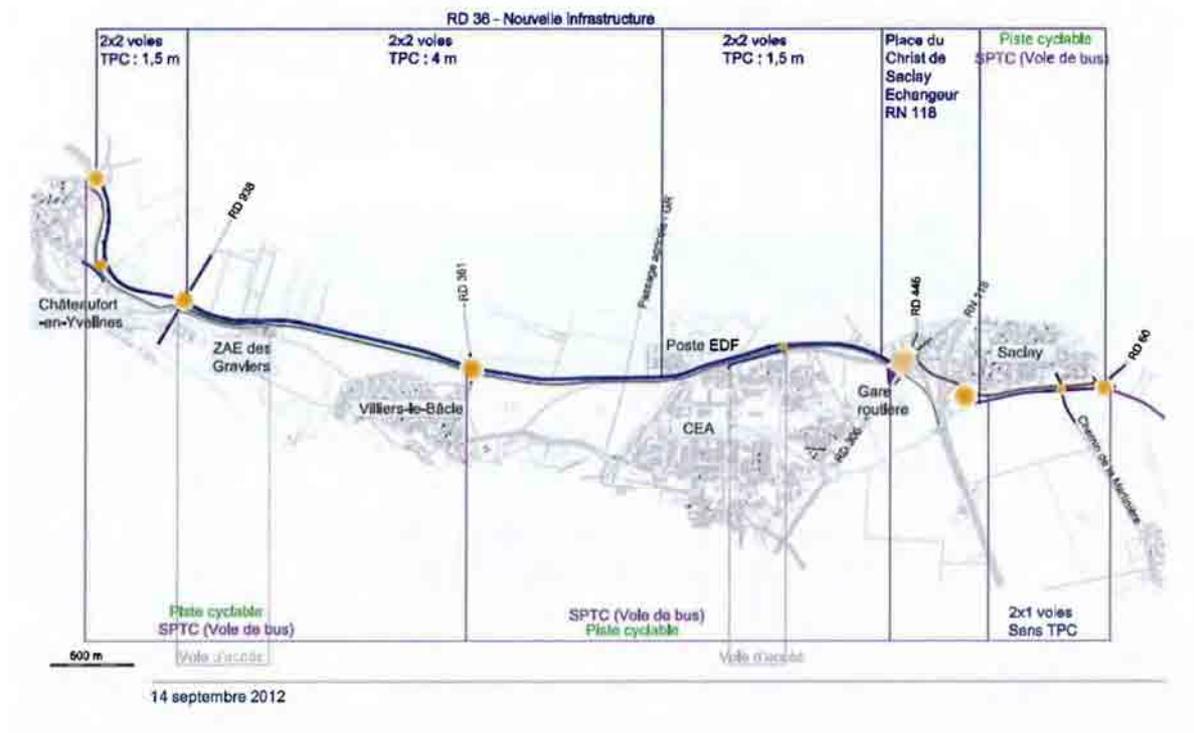
Le projet porte sur un linéaire de 10,5 km, dont 6 km à l'Ouest de la RN118 (600m dans le département des Yvelines) et 4,5 km à l'Est.

Pour la partie Ouest de l'infrastructure, entre Châteaufort-en-Yvelines et la place du Christ de Saclay élargie :

- 2x2 voies pour la circulation automobile par adjonction de 2 chaussées nouvelles à deux voies parallèles au tracé actuel de la RD entre Châteaufort-en-Yvelines et Saclay (6 km) à l'identique de la configuration de la voirie existante sur Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- un site propre pour transports en commun (SPTC) réutilisant l'assiette de la RD 36 actuelle. Il s'inscrit dans la liaison « Massy-Saint-Quentin-en-Yvelines » ;
- une voie de circulation douce sur l'ensemble du tracé en harmonie avec l'itinéraire 35 Massy-Plateau de Saclay du Schéma directeur départemental des circulations douces (SDDCD).

Pour la partie centrale de la place du « Christ de Saclay élargi » :

- 2x2 voies pour la circulation automobile avec création d'un passage souterrain à gabarit réduit (PSGR) sur la RD 36 pour le franchissement de la place du Christ ;
- un site propre pour transports en commun (SPTC) réutilisant l'assiette de la RD36 actuelle entre le giratoire de raccordement Ouest et la future gare routière du TCSP « Massy-Saint-Quentin-en-Yvelines » ;
- une voie de circulation douce sur l'ensemble du tracé en harmonie avec l'itinéraire 35 Massy-Plateau de Saclay du Schéma Directeur Départemental des Circulations Douces (SDDCD) ;
- une voirie bidirectionnelle spécifique d'accès à l'entrée Nord du CEA (longueur 350 m).



Pour la partie Est (de la RD60 à la Croix de Villebois)

Un réaménagement avec :

- réaménagement capacitaire des 3 carrefours (connexion avec la RD128, boulevard de la Vauve, Croix de Villebois)
- réalisation d'une circulation douce longitudinale et de franchissements sécurisés au niveau des carrefours
- réaménagement paysager global de l'infrastructure

Une réflexion globale sera menée par le Conseil Départemental et la Société du Grand Paris, maître d'ouvrage de la ligne 18 du Grand Paris Express, sur l'insertion du viaduc du métro le long de la RD36, à son débouché sur le plateau à Palaiseau et sur le tronçon entre le CEA et Magny-Les-Hameaux. Si les 2 projets font l'objet de procédures réglementaires distinctes, une optimisation du programme, de son phasage, et des emprises de chaque projet sera recherchée pour minimiser la consommation de terres agricoles et optimiser les coûts.

Éléments de financement

Les montants en jeu

Le coût réparti par tronçons est le suivant :

- Partie Ouest : 28,6 M€ TTC (stade étude avant-projet)
- Partie centrale « Christ de Saclay élargi » : 27,135 M€ TTC (stade étude avant-projet septembre 2014)
- Partie est : estimée à 26 M€ TTC TDC (stade étude de faisabilité)

Le financement

La clef de financement de l'opération entre l'Etat, la Région Ile-de-France et le Département n'est pas encore définitivement actée. 9M€ sont inscrits au prochain CPER pour le réaménagement du Christ de Saclay. Une enveloppe de 3 M€, financée à parité par la Région Ile-de-France et le Département est inscrite au CPRD 91 pour la réalisation des études.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

L'arrêté interpréfectoral de DUP et de mise en compatibilité des PLU a été signé le 14/06/2011.

L'enquête parcellaire a lieu du 3 décembre 2012 au 21 décembre 2012. La commission d'enquête a émis un avis favorable avec recommandations le 16 janvier 2013.

La convention avec le Conseil départemental des Yvelines pour transfert de maîtrise d'ouvrage a été approuvée le 18 novembre 2012.

L'AVP de la partie Ouest a été finalisé pour fin novembre 2012.

L'AVP définitif du réaménagement de la place du Christ de Saclay élargie a été finalisé en septembre 2014.

Les études de projet sont en cours sur la section du Christ élargi.

Le réaménagement de la partie est de la RD36 fait l'objet d'une nouvelle étude de faisabilité sous MOA EPA Paris-Saclay, dans le cadre d'une convention d'études spécifique.

Livraison (date prévisionnelle)

Phasage :

- Partie centrale du Christ de Saclay élargi :
 - Début des travaux : printemps 2017
 - Livraison : 2019
- Partie Ouest :
 - Début de travaux : Après la mise en service du réaménagement du Christ de Saclay
- Partie est :
 - Début de travaux : 2018

25 - Réaménagement du carrefour de Saint-Aubin et requalification de la RD 306

Présentation

La RD306 constitue un axe majeur de liaison Sud-Nord, le second du territoire après la RN118, tant local sur la commune de Gif-sur-Yvette entre la vallée et le plateau, qu'à l'échelle du Sud-Ouest francilien puisqu'elle relie le secteur de Rambouillet et la vallée de Chevreuse à la RN118 vers Paris. Elle supporte donc un trafic de transit important, mais aussi un trafic de destination vers le CEA Saclay, les quartiers de l'Orme des Merisiers et du Moulon. Aujourd'hui, le carrefour de Saint-Aubin est fortement congestionné à l'heure de pointe du matin en raison d'un conflit de priorité entre les flux Ouest-Est et Sud-Nord dû au système de giratoire, entraînant des remontées de files importantes sur la RD306.

Le projet consiste donc à requalifier la RD306 pour fluidifier le trafic routier en confortant le rôle structurant de cette liaison plateau-vallée multimodale, en réaménageant le carrefour de Saint-Aubin à l'occasion du passage du TCSP Massy-Saclay-Saint-Quentin-en-Yvelines, et en redonnant une cohérence urbaine et paysagère à cette entrée sur le plateau de Saclay.

Secteur concerné

- Gif-sur-Yvette
- Saint-Aubin

Gouvernance

Maitre d'ouvrage

- STIF maître d'ouvrage du TCSP Ecole polytechnique - Christ de Saclay
- EPA Paris-Saclay aménageur de la ZAC du Moulon

Partenaires : STIF, Région Ile-de-France, CD91, Communauté Paris-Saclay, EPA Paris-Saclay, Communes concernées

Eléments de programmation

Le projet se décompose en 3 parties :

- Au Nord du carrefour de Saint-Aubin

Création d'une entrée supplémentaire au Sud-est du CEA Saclay et réaménagement des entrées existantes en carrefours à feux pour permettre le passage du TCSP Massy-Saclay-Saint-Quentin-en-Yvelines.

- Carrefour de Saint-Aubin

Réaménagement du giratoire en un carrefour à feux capacitaires permettant l'insertion du TCSP Massy-Saclay-Saint-Quentin-en-Yvelines, résolvant le conflit de priorité actuel aux heures de pointe et fluidifiant la circulation.

Mise en place de dispositifs visant à limiter, voire à interdire, le trafic de transit depuis la RD36 à Villiers-le-Bâcle à l'heure de pointe du matin sur la route du Golf à Saint-Aubin.

- Au Sud du carrefour de Saint-Aubin

Requalification et optimisation des carrefours de l'entrée de vallée pour fluidifier la circulation et intégrer des priorités bus (voir fiche action « Liaison TCSP Gif-sur-Yvette-Plateau de Saclay »).

Principes de gestion

La RD306 est une infrastructure gérée par le Conseil départemental de l'Essonne.

Éléments de financement

Les montants en jeu

Le réaménagement du carrefour de Saint-Aubin et des entrées du CEA est prévu dans le cadre du prolongement du TCSP de l'École polytechnique au Christ de Saclay : 58,2 M€ TTC.

Les aménagements au Sud du carrefour de Saint-Aubin n'ont pas encore fait l'objet d'un chiffrage précis.

Le financement

TCSP Ecole polytechnique - Christ de Saclay :

- Etat : 41%
- Région : 41%
- CD91 : 18%

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

- TCSP Ecole polytechnique - Christ de Saclay : travaux en cours d'achèvement
- Schéma directeur du programme d'actions routier / transport en commun / circulations douces en cours de réalisation sur le linéaire de la RD306 depuis Gif-sur-Yvette jusqu'au Christ de Saclay (MOA : EPA Paris-Saclay - MOE - Groupement MDP)

Livraison (date prévisionnelle)

- TCSP Ecole polytechnique - Christ de Saclay : été 2016
- Programme d'actions routier / transport en commun / circulations douces complémentaire : phasage en sous-opérations selon les contraintes et les coûts identifiés pour des travaux à partir de 2015

26 - Réaménagement des accès au Parc d'Activités de Courtabœuf (échangeurs de Mondétour et du ring des Ulis)

Présentation

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'un transport en commun en site propre entre Massy et Les Ulis. Ce dernier vise à désenclaver la ville des Ulis et en particulier la zone d'activités de Courtabœuf dont le développement est essentiel pour le CDT. Le réaménagement du ring des Ulis constitue un préalable à ce projet de TCSP afin de permettre :

- L'amélioration de la sécurité sur les points d'échanges entre toutes les voies composant les diffuseurs des Ulis et de Mondétour ;
- De fluidifier les échanges entre la RN 118 et la voirie locale avec une meilleure répartition des trafics, en obtenant une meilleure lisibilité de l'itinéraire « francilienne » empruntant la RN 118, l'A 10, et la RN 104 ;
- D'améliorer la desserte du Parc d'Activités de Courtabœuf.

Secteur concerné

- Les Ulis
- Orsay

Gouvernance

Maître d'ouvrage : Conseil départemental de l'Essonne (pour les études)

Partenaires : Etat (DIRIF), Région Ile-de-France, Département de l'Essonne, Communauté Paris-Saclay, communes des ULIS et d'ORSAY.

Éléments de programmation

Les bretelles d'accès intérieures à l'anneau seront démolies, supprimant les échanges directs avec la RN118. Un échangeur « à lunettes » permettant tous les mouvements sera aménagé au Sud du Ring (entre le Ring et l'A 10).

La réalisation de cet échangeur nécessite la création d'un nouvel ouvrage au-dessus de la RN118. Le Ring sera conservé pour permettre l'écoulement du trafic local supporté par la RD446 Nord et Sud, la RD35 et la RN118 et pour assurer une continuité de liaison TCSP entre la RD118 est et la RD35 Ouest. Au niveau du demi diffuseur de Mondétour, il est prévu de réutiliser l'ouvrage existant en franchissement de la RN118 et d'aménager en giratoire les carrefours existants de part et d'autre de la RN118.

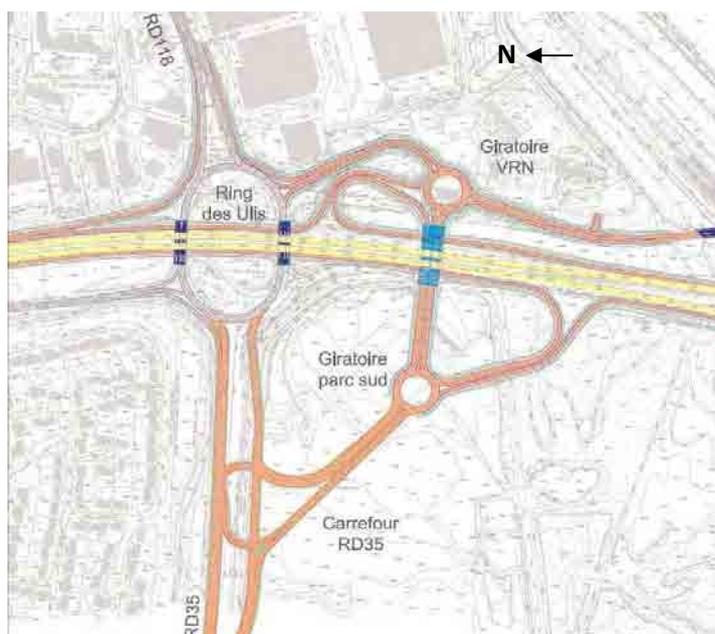
Le carrefour giratoire de Mondétour sera complété par une bretelle d'accès direct au parc d'activités de Courtabœuf.

Une bretelle de sortie sera aménagée sur la RN118 sens Province-Paris pour desservir, via le giratoire « Citroën », le parc d'activités de Courtabœuf et les installations « Citroën ».

Une bretelle d'entrée sera aménagée depuis la RD446 sur la RN118 dans le sens Paris-province.



Le rond-point de Mondétour après réaménagement



Le ring des Ulis après réaménagement

Éléments de financement

Les montants en jeu

Le réaménagement des échangeurs du Ring des Ulis et de Mondétour est estimé à 48 M€ TTC. Le CPER 2015-2020 prévoit un financement à hauteur de 20 M€ au total (10M€ Etat et 10M€ Région).

Le financement

Pour le financement des études, il a été convenu entre l'Etat, le Conseil général et la Région Ile-de-France, la répartition suivante :

- Etude Ring des Ulis et rond-point de Mondétour, sur la base d'un montant de 1,5 M€ HT
 - Etat : 60%
 - Région : 20%
 - Département : 20%
- Etude voie dédiée aux TC sur A10 sur la base d'un montant de 300 000 € TTC
 - Etat : 50 %
 - Région : 50 %
- Travaux : le projet de CPER 2015 - 2020 prévoit la clé de financement suivante
 - Etat : 20%
 - Région : 20%
 - Autres (Département et acteurs locaux) : 60%

Etat d'avancement et phasage

Le réaménagement du Ring des Ulis et du rond-point de Mondétour figurait au 12^e Contrat de Plan Etat/Région 2000-2006, sous la dénomination « Ring des Ulis-Courtabœuf ». Cette opération, au titre du TCSP Massy-Les Ulis, est inscrite au Plan Régional en faveur de la Mobilité Durable (PRMD), au Plan de Mobilisation pour les Transports en Ile-de-France et au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF).

La DUP de l'opération a été prononcée au nom de l'Etat le 10 mars 2008 et prorogée jusqu'au 9 mars 2018.

L'étude de faisabilité conduite par le STIF en 2005 a montré l'intérêt d'un site propre entre Massy et les Ulis. Ce site propre présente 3 possibilités d'itinéraires pour un coût compris entre 5,8 M€ et 24,6 M€.

Ces itinéraires ont en commun l'utilisation d'une voie en site propre le long de l'autoroute A10, et le franchissement de la RN118 au niveau du Ring des Ulis. Les études en cours portent sur ces 2 éléments. L'Etat qui assure la Maîtrise d'Ouvrage de la voie bus sur l'A10 a sollicité le Département pour qu'il soit Maître d'Ouvrage du réaménagement du Ring des Ulis.

Le Département a accepté la MOA des études relatives au réaménagement du Ring des Ulis. Une première convention de délégation de maîtrise d'ouvrage approuvée par l'Assemblée départementale en date du 4 juillet 2011 a été signée par l'Etat le 28 décembre 2011. Une seconde convention, portant sur la prise en charge financière des études, a été signée par l'Etat, la Région et le Département le 28 décembre 2011. La clé de financement est évoquée dans la partie « Eléments de financement ».

Etat d'avancement (mars 2016)

- 2014 : fin des études d'avant-projet de réaménagement des échangeurs du Ring des Ulis et de Mondétour
- Printemps 2016 : début des travaux de la voie bus sur A10
- 2019 : début des travaux de réaménagement des échangeurs du Ring des Ulis et de Mondétour sous réserve de la réalisation des acquisitions foncières par l'Etat et du bouclage financier de l'opération.

III. C. STRATEGIES D'AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

III. C. 1 STRATEGIES D'AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS A COURT TERME

27 - Learning center

Présentation

Le Learning Center (LC) Paris-Saclay sera le cœur de la vie étudiante et académique de l'Université Paris-Saclay. Ouvert sur le campus urbain et la société, avec un rayonnement métropolitain et international, il constitue un outil universitaire et de partage de connaissances mutualisé entre les grandes écoles, les universités et centres de recherche parties prenantes de l'Université Paris-Saclay. Au sein de cet ensemble, il accueillera en particulier les fonds documentaires de CentraleSupélec, de l'ENS Cachan et de l'Université Paris-Sud (pour partie).

L'ambition du LC est de matérialiser les valeurs fondatrices de l'Université Paris-Saclay, interdisciplinarité, ouverture sur le monde et sur la société. La mutualisation de la fonction bibliothèque, réinventée à l'ère du numérique, est la composante de base du projet. Mais, au-delà de cette fonction centrale, le LC Paris-Saclay agrège d'autres fonctions collectives, constituant un des lieux emblématiques du campus urbain.

Si les étudiants et enseignants-chercheurs forment sa cible la plus évidente, le LC s'adresse à l'ensemble des habitants du territoire dans toute sa richesse et sa diversité. Il contribue à la vie culturelle locale et métropolitaine en réaffirmant la dimension citoyenne de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'ouverture de cet équipement s'incarnera particulièrement dans la mise en œuvre d'un réseau de lieux, sur le plateau et dans la vallée, connecté au Learning Center.

La fonction bibliothèque réinventée à l'ère numérique

Face à une information surabondante, omniprésente, interactive, le LC proposera et expérimentera de nouvelles formes d'accès à la connaissance. La salle de lecture intégrera à la fois des supports papiers et numériques et sera associée à des espaces de travail individuels et en groupe, des endroits où la frontière entre consultation, travail personnel et même récréation tend à devenir de plus en plus poreuse. Le LC proposera ainsi des ressources documentaires physiques (80 000 ouvrages en consultation libre et de l'ordre de 420 000 ouvrages d'usage moins courant, stockés dans le LC) mais surtout numériques ainsi que des services intellectuels aux enseignants chercheurs et étudiants qui pourraient être ouverts, selon un modèle à définir, aux entreprises, habitants et enseignants du secondaire (documentation, accompagnement personnalisé à la recherche, conseils éditoriaux, conception d'outils multimédia, innovation pédagogique...). La fonction de « bibliothèque réinventée à l'ère numérique » occupera une surface totale d'environ 6 500 m² SPC.

La fonction de projets collaboratifs et créatifs

Une plateforme au service de projets collectifs de tous niveaux sera proposée :

- Collaboration inter-établissements
- Partenariats entre étudiants, chercheurs et entreprises
- Rencontres interdisciplinaires (designers, artistes...)
- Médiation scientifique et artistique à destination du grand public en lien avec l'espace d'exposition

Par l'intermédiaire d'initiatives comme La Diagonale, cet espace s'appuiera notamment sur les multiples expérimentations sur le thème science et art qui se sont multipliées ces dernières années. Une partie des initiatives menées dans le cadre de l'action transversale Virtualité, Interaction, Design & Art (VIDA) du LIMSI-CNRS pourront trouver facilement leur place dans ce cadre, au même titre que certaines opérations de médiation et de culture scientifique comme l'année de la supraconductivité organisée en 2011. Il s'agit en définitive de doter Paris-Saclay d'un lieu vivant de conduite de projet et d'expérimentation, une vitrine de nouvelles pratiques collaboratives peut-être plus emblématique à terme que la séquence de nature plus monumentale qui lui est accolée. Le LC sera ainsi davantage un lieu d'interaction et de conversation que de communication et de diffusion.

Cette fonction sera hébergée sur une surface d'environ 900 m² de surface de plancher. Les occupants pourront aménager une partie de ces espaces au moyen de dispositifs comme des cloisons mobiles, voire des tentes, pour constituer des espaces de travail adaptés aux projets qu'ils mènent. L'occupation est par principe temporaire et se termine une fois le projet mené à bien. Les espaces dédiés aux projets collaboratifs et créatifs pourront fonctionner en lien avec l'espace destiné aux expositions et aux évènements.

La fonction accueil, convivialité, événementiel

Cette fonction associera :

- Un guichet d'accueil pour les primo arrivants, en particulier internationaux
- un espace ouvert d'accueil à la fois spectaculaire et convivial avec une cafétéria offrant une large gamme de restauration. Cette cafétéria doit permettre de recevoir si nécessaire des délégations étrangères mais c'est aussi et surtout un lieu de convivialité dans lequel étudiants, chercheurs et habitants doivent se sentir chez eux.
- un espace d'exposition modulable, plateforme de débat science/société et d'ouverture culturelle et une salle de projection. Ces espaces accueilleraient des expositions, conférences, débats, ou tout événement porté aussi bien par les acteurs universitaires que les collectivités et les entreprises. Il permettrait de présenter les évolutions actuelles et futures de la science et de l'industrie, les technologies qui changent le monde, leur hybridation avec l'art et la culture, et inviterait en temps réel les visiteurs à se former une opinion, à discuter et à façonner activement le futur grâce à leurs contributions.
- Les surfaces affectées à cette fonction sont de 1 500 m² SPC environ.

La dimension symbolique de représentation et d'ouverture

Il s'agit de faire du LC l'emblème de la nouvelle Université Paris-Saclay, interdisciplinaire et ouverte sur la société. La fédération d'institutions différentes et l'ouverture sur la ville ont besoin d'une incarnation symbolique et l'architecture peut répondre à ce besoin en proposant un repère où cohabitent la science, la ville et la nature.

Secteur concerné

- Quartier du Moulon

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : Université Paris-Saclay, déléguée à l'EPA Paris-Saclay

Partenaires : EPA Paris-Saclay, Université Paris-Saclay

Eléments de programmation

Le programme du LC intègre 3 ensembles fonctionnels sur environ 9 000 m² SPC :

- Fonction « nouvelle bibliothèque », (y compris le stockage des collections et support). Cet ensemble représenterait environ 6 500 m² SPC
- Fonctions accueil, convivialité, évènementiel (cafétéria, accueil, espace d'exposition) sur une surface de 1 500 m² SPC
- Fonction projets collaboratifs et créatifs pour une surface de 900 m² SPC environ

Par ailleurs :

- L'intégration ou l'articulation du LC avec une bibliothèque de lecture publique devra être prise en compte
- A proximité du LC et de la future station de métro pourra voir se développer un pôle de services privés (autour d'un hôtel de standing notamment) quand les conditions de faisabilité économique et de négociation avec des acteurs privés seront réunies

Principes de gestion

Le lieu sera géré par l'Université Paris-Saclay. Afin que la diversité des publics et porteurs de projets (étudiants, chercheurs, salariés, artistes, habitants...) puissent faire connaissance, échanger sur leurs centres d'intérêt respectifs, programmer des rencontres/événements, réserver des espaces etc., l'espace physique sera couplé avec un dispositif numérique conçu sur le modèle des réseaux sociaux (avec profils de membres, fonctionnalités plus spécifiquement liées à la conduite de projet à la médiation...).

C'est une **plateforme à la fois physique et numérique**. Cette composante numérique permet en outre d'envisager la mise en réseau du LC avec d'autres lieux destinés à la conduite de projets, ailleurs sur le plateau, mais aussi dans la vallée. De ce point de vue, le LC doit apparaître plutôt comme le vaisseau amiral d'une flotte qu'il contribue à coordonner que comme une embarcation isolée. Par-delà la fonction de projets collaboratifs et créatifs, la conception de la composante numérique du Learning Center est en outre susceptible de contribuer à l'unification des différentes composantes du Learning Center. Rien de plus facile en effet que d'y intégrer les informations relatives à l'amphithéâtre/auditorium de Paris-Saclay ainsi que d'établir des liens avec le système de gestion documentaire en usage à la bibliothèque.

Éléments de financement

Les montants en jeu

Le montant total de l'opération, affichant un niveau d'ambition architecturale élevé sur le LC s'élève à 41M€ toutes dépenses comprises y compris le premier équipement.

Le financement

Le financement est assuré par les investissements d'avenir et le CPER pour la partie Etat.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

Pré-programme en cours de validation

Livraison (date prévisionnelle)

La livraison du Learning Center est prévue pour 2019.

28 - Incubateur Pépinière Hôtel d'Entreprise (IPHE)

Présentation

L'IPHE est un projet d'immobilier dédié à la jeune entreprise innovante. Son périmètre de rayonnement est celui du territoire Paris-Saclay et son périmètre d'implantation celui du Quartier de l'Ecole polytechnique.

Paris-Saclay, par sa concentration de lieux d'enseignement et de recherche et de centres de R&D privés dispose d'un potentiel de création et d'attraction d'entreprises innovantes de premier ordre.

C'est avec l'objectif d'offrir à ces starts-ups une offre immobilière et de service adaptée à leur spécificité, leur permettant d'inscrire leur croissance dans un parcours résidentiel que le projet d'IPHE est conçu.

Il s'agit de construire un bâtiment d'une surface de plancher prévisionnelle de 6 000m² permettant d'accueillir, dans une localisation privilégiée des activités de jeunes entreprises innovantes.

Secteur concerné

- Palaiseau, dans le Quartier de l'Ecole polytechnique.



Gouvernance

Maitre d'ouvrage

- L'EPA Paris-Saclay

Partenaires

- Communauté Paris-Saclay, CD91, Conseil Régional d'Ile-de-France, Ville de Palaiseau
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne
- L'EPA Paris-Saclay

Un gestionnaire de site sera désigné pour assurer la gestion de l'équipement. La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne a manifesté son intérêt pour cette mission.

Eléments de programmation

L'objectif du programme n'est pas uniquement de constituer une offre immobilière mais également une offre de services. Dans ce cadre, il n'est pas possible de proposer un modèle économique qui assure la charge financière des services et couvre l'amortissement immobilier tout en présentant une offre attractive pour les jeunes entreprises. Le projet est donc conçu pour isoler la part des investissements immobiliers de la part de fonctionnement de gestion. Le projet est conçu autour d'une approche de « contenant/contenu ».

La première phase consiste à construire le « bâtiment nu » et installer les premiers équipements, avant d'en confier la gestion à un opérateur qui assurera l'aménagement intérieur et la relation avec les occupants.

La phase opérationnelle débutera par l'identification d'un gestionnaire qui assurera l'aménagement des lieux, la constitution de l'offre de service, la gestion des occupants ainsi que la bonne marche et la pérennité de l'ensemble.

L'objectif est de disposer d'un équipement opérationnel en 2019.

Principes de gestion

L'IPHE constitue une offre « sas » pour les jeunes entreprises de Paris-Saclay. Il n'est pas l'unique lieu d'hébergement des jeunes entreprises en croissance mais doit répondre aux besoins des entreprises issues de l'incubation des écoles, des acteurs de la recherche qui ont atteint un niveau de maturité, important mais une fragilité financière qui ne leur permet pas de s'implanter par eux-mêmes, qui plus est, au cœur des nouveaux quartiers du Plateau de Saclay.

Le premier principe est celui de l'opportunité d'implantation : l'offre IPHE, sans être hors marché doit constituer un avantage pour ces jeunes entreprises, en termes de prix, en termes d'offre de services, en termes de localisation.

Le second principe est celui de la flexibilité d'usage. Il sera proposé des offres ouvertes, simples, flexibles, y compris sur des options courtes, y compris dans des logiques de co working.

Le troisième principe est celui de la haute valeur ajoutée des services qui seront disponibles et en particulier la connexion au réseau des acteurs, des facilitateurs mais aussi au réseau des entreprises de Paris-Saclay et l'accès au marché.

Le quatrième principe est celui du parcours résidentiel : l'IPHE ne constitue pas une offre exclusive, il doit fonctionner en réseau avec d'autres lieux situés sur les places économiques de Paris-Saclay, l'objectif étant de maintenir la majeure partie de ces entreprises à potentiel sur le territoire de Paris-Saclay.

Eléments de financement

Le financement de l'opération est assuré pour la construction par des acteurs publics :

- 7,5 M€ - Conseil Départemental de l'Essonne
- 5,4 M€ - Commissariat aux Grands Investissements
- 2 M€ - EPA Paris-Saclay (valorisation de l'apport du foncier)
- 1 M€ - Communauté Paris-Saclay
- 3 M€ - Conseil Régional d'Ile-de-France (3 à 4 M€)

Ces financements ont fait l'objet de délibération par les collectivités concernées.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

En avril 2013, le projet a fait l'objet d'une étude d'opportunité, d'une étude de faisabilité ainsi que de travaux d'évaluation des coûts de construction ainsi que des coûts de fonctionnement et projection de remplissage.

Une étude lancée en avril 2013 par le CD91 a permis de connaître les contours juridiques du montage opérationnel ainsi que les incidences fiscales à la suite de quoi l'EPA Paris-Saclay a été désigné porteur du projet par l'ensemble des partenaires.

En 2014, une étude programmatique et une étude permettant d'établir le *business plan* de l'opération ont été lancées par l'EPA Paris-Saclay. Ces études en cours permettront de lancer le concours de maîtrise d'œuvre du bâtiment à l'automne, ainsi qu'une consultation visant à désigner un gestionnaire pour le programme.

Livraison prévisionnelle

Livraison prévue : 2019

29 - Réseau Paris-Saclay : le numérique au service de la ville intelligente et de l'innovation ouverte

Présentation

Pour atteindre les objectifs stratégiques fixés par le CDT Territoire Sud, les partenaires du contrat souhaitent s'appuyer sur toutes les possibilités offertes par le numérique. Cela est particulièrement important à Paris-Saclay, pour plusieurs raisons : pour bien préparer l'émergence des nouveaux services qui caractériseront les villes de demain ; pour faciliter la transformation du territoire par la réalisation des nombreux chantiers, en exploitant la souplesse et la réactivité propre au numérique ; enfin, parce que Paris-Saclay est lui-même un grand pôle d'innovation, au sein duquel le numérique tient une place essentielle.

Une première action repose sur l'amélioration significative du niveau de connectivité du territoire. Dans ce domaine, beaucoup a déjà été fait. Dès 2011, la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay a passé une délégation de service public pour couvrir le territoire communautaire de fibre optique. En parallèle, l'Université Paris-Saclay s'est engagée dans la mise en place d'un réseau numérique de recherche très performant. Le déploiement des réseaux fixe et mobile se poursuivra à l'occasion de la réalisation des projets d'aménagement.

Une seconde action forte a été engagée, avec le projet d'une plateforme de services numériques, projet collectif destiné à accélérer le développement de services de haut niveau pour toutes les composantes de Paris-Saclay (étudiants, chercheurs, salariés, habitants, etc.).

Deux choix stratégiques guident le projet de plateforme :

- se concentrer sur les « couches basses », c'est-à-dire sur les briques de base qui seront nécessaires à la conception d'autres services, sur les ressources numériques (infrastructures, données, services) dont la mutualisation sera créatrice de valeur ;
- ouvrir au maximum le projet vers le pôle scientifique et technologique, avec la certitude que ses forces vives représentent un atout maître sur lequel il est indispensable de s'appuyer.

Une étude de définition de cette plateforme a été engagée début 2014 par l'EPA Paris-Saclay, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay et l'Université Paris-Saclay. La fin de l'étude est prévue pour l'été 2015. L'étude avait pour objectif de caractériser les premières ressources de base de la plateforme de services numériques.

Secteur concerné

Ce projet concerne l'ensemble des communes du CDT.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage

L'étude de définition de la plateforme numérique intègre la question de la gouvernance. L'objectif est de faire émerger un opérateur capable de porter le développement de la plateforme et la mise à disposition des services, avec des modèles économiques associés. En juin 2015, plusieurs scénarios sont encore à l'étude. Dans tous les cas, la gouvernance de la plateforme sera partenariale : association des collectivités et du campus, du public et du privé, etc.

Partenaires

- EPA Paris-Saclay
- Collectivités
 - o Communauté Paris-Saclay
 - o Communes
 - o Communauté Paris-Saclay Très Haut Débit (délégataire de service public)
 - o Opérateurs de services urbains (eau, énergie, déchets, éclairage, stationnement, mobilité, etc.).
- Université Paris-Saclay
- Entreprises partenaires pour le développement et l'exploitation de la plateforme (à identifier)

Éléments de programmation

L'étude de définition de la plateforme numérique a permis de caractériser certaines des premières briques de la plateforme :

- Une brique « internet des objets », c'est-à-dire la mise en place d'outils mutualisés pour connecter les nombreux objets communicants (capteurs) dont l'usage se multiplie dans les services urbains : réseaux télécoms, outils de collecte, traitement, protection, mise à disposition de données, etc ;
- Une brique « open data », pour accompagner l'ouverture des données publiques du territoire ;
- Un système d'authentification et de paiement (ePass) utilisable pour l'accès aux services numériques de la plateforme et aux services partenaires ;
- Une forge numérique, c'est-à-dire un espace de développement open-source et collaboratif pour faciliter la mise au point de nouvelles applications sur la plateforme ;
- Une cartographie interactive, utilisable par tous pour agréger, visualiser et mettre à jour de façon dynamique des informations géolocalisées sur le territoire ;
- Une brique « services numériques pour la mobilité », pour contribuer à l'amélioration des conditions de mobilité sur le territoire.

La plateforme numérique aura ainsi une dimension physique, liée aux infrastructures qui la composent : cœur de réseau, routeurs, capteurs, mobilier urbain connecté, etc.

Principes de gestion

L'opérateur en charge de la conception et de l'exploitation de la plateforme numérique définira les conditions de mise à disposition des services numériques qu'elle héberge. Le financement du fonctionnement de la plateforme numérique reposera en partie sur la contribution des utilisateurs : abonnement à des packs de services, paiement de licence pour l'utilisation des outils back-office, etc.

Éléments de financement

Le financement

L'adossement de la plateforme aux services urbains permet de répondre à une partie des besoins d'investissement, en mutualisant les coûts avec ceux de l'aménagement lorsque cela est possible (dans les nouveaux quartiers).

Vu le caractère innovant de la plateforme de services numériques, et le positionnement clair du projet dans le champ thématique de la « ville intelligente », plusieurs sources de financement pourront être mobilisées. En juin 2015, les partenaires potentiels suivants ont été identifiés (liste non exhaustive) :

- Union Européenne, programme Horizon 2020 ;
- Programme des investissements d'avenir, action « Ville de demain » ;
- Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Région Ile-de-France (appel à projets « innovation en faveur de la mobilité francilienne »).

Le financement du fonctionnement de la plateforme reposera au moins en partie sur une forme de contribution des utilisateurs (cf. ci-dessus), en particulier les entreprises du territoire qui voudront bénéficier des services proposés.

État d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

La mission d'étude de définition de la plateforme numérique s'achève à l'été 2015. La mise en œuvre opérationnelle des différentes briques composant la plateforme est désormais programmée.

Livraison / calendrier

- été 2015 : livrable de l'étude de définition de la plateforme numérique
- Automne 2015 : lancement de la gouvernance
- A partir de 2015 : lancement des premiers chantiers (ePass, cartographie interactive, open data, forge numérique, etc.)

STRUCTURE ET PORTAILS DE SERVICES POUR LA PLATEFORME NUMÉRIQUE



30 - Gestion des ressources et déchets du territoire

Présentation

L'économie circulaire ou métabolisme territorial est d'abord une démarche, dont la première étape vise à qualifier et quantifier les flux de matière et d'énergie qui traversent les territoires. À la connaissance succède l'action : la finalité du métabolisme territorial est de définir des voies possibles d'optimisation et de synergies entre les acteurs du territoire, afin de mettre en place l'économie circulaire - quand les déchets des uns deviennent les ressources des autres.

La promotion du métabolisme territorial dans le CDT Territoire Sud se traduira par plusieurs sous-projets qui contribueront à optimiser le fonctionnement des systèmes techniques artificiels et leurs interactions avec les écosystèmes naturels. Ces sous-projets pourront chacun avoir leur gouvernance et leur programmation propres. Ils sont détaillés ci-dessous.

Pour un chantier Paris-Saclay exemplaire : planification matériaux / déchets

La réalisation de l'ensemble des projets prévus par le CDT Territoire Sud va nécessiter l'ouverture de très nombreux chantiers dans les prochaines années. Pour chacun de ces chantiers, les flux en matériaux de construction, en déblais inertes et en déchets seront importants. L'enjeu est de mettre en place dès à présent les conditions d'un meilleur équilibre entre les matériaux et les déblais, afin de limiter globalement les impacts et de faire du grand « chantier Paris-Saclay » un chantier exemplaire.

Pour cela, des études sont nécessaires pour estimer les volumes en jeu, analyser les possibilités de valorisation et définir les modalités pratiques de tri et de recyclage.

Méthanisation : la valorisation énergétique des bio-déchets

Le territoire du CDT se caractérise par le volume et la multiplicité des sources de bio-déchets. Dès aujourd'hui, l'activité de certaines exploitations agricoles et des centres équestres génère des déchets organiques sous la forme de fumier bovin ou équin. La réalisation des projets prévus par le CDT va également entraîner un accroissement important des flux des bio-déchets issus de la restauration collective et des déchets verts. L'ensemble de ces déchets donne opportunité pour éventuellement développer une unité de méthanisation au sein du territoire du CDT. Le méthaniseur alimenterait les systèmes énergétiques, après valorisation sous forme d'électricité, de chaleur ou de biogaz (utilisé comme carburant ou réinjecté dans le réseau). Le digestat restant pourrait être utilisé par les agriculteurs comme fertilisant.

Pour concrétiser ce potentiel, il est nécessaire de lancer des études complémentaires, afin d'analyser la faisabilité de cette unité de méthanisation selon différents critères : échelle des approvisionnements, performance des modes de valorisation, comparatif technico-économique avec les unités existantes, qualité du digestat, etc.

De façon transitoire, le SIOM, opérateur de la Communauté Paris-Saclay, mettra en place des partenariats avec des unités de méthanisation présentes sur les territoires voisins.

Démarches d'écologie industrielle et territoriale : Projet de mutualisation du service déchet et logistique sur le Sud du Plateau de Saclay, autour de la future déchèterie-ressourcerie

En 2008, a clairement été exprimée par l'Etat, la volonté de donner une renommée internationale au quartier du Plateau de Saclay pour son excellence scientifique. De ce fait, de nombreux aménagements ont débuté et vont se poursuivre d'ici les prochaines années. Ces aménagements se caractérisent principalement par l'accueil d'écoles supérieures, des laboratoires de recherches, et tous les équipements et services nécessaires (logements, restaurations, transports, déchèterie, collecte, etc.) au fonctionnement d'un quartier.

La future déchèterie-ressourcerie du SIOM s'implantera dans le Sud Plateau, dans la ZAC du Quartier polytechnique, avec une ouverture programmée pour 2017.

L'étude de faisabilité pour la création de la déchèterie-ressourcerie menée en 2014 a été l'occasion de rencontrer les établissements d'enseignement supérieur et de recherche déjà installés ou dont l'installation est programmée. Dix entretiens ont été menés avec pour objectif de présenter le projet et d'étudier les gisements de déchets susceptibles d'être captés et gérés par le futur équipement. Les établissements rencontrés sont les suivants : Université Paris Sud, Supelec, IOGS, ENS Cachan, Agro Paris Tech, ENSAE, ENSTA, Centrale, Mines Télécom, Polytechnique. Ce fut le point de départ d'un projet de mutualisation du service déchets avec l'ensemble de ces établissements et d'une étude globale de logistique urbaine.

De la même manière, et plus largement, l'étude de logistique urbaine s'intéressera aux flux entrants et sortants, à l'opportunité de créer des espaces dédiés, et à l'étude des modèles économiques. Les enjeux et bénéfices attendus pour ces futurs quartiers sont nombreux : réduction des nuisances (sonores, pollution, vibrations), des risques, des coûts (transports, mutualisation des commandes et d'outils, etc.), favoriser l'emploi, etc. Ces projets feront l'objet d'études/ assistance à maîtrise d'ouvrage en 2015-2016.

Engagement pour les 3 ans à venir

L'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay, le SIOM, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ont donc pour ambition de mutualiser la logistique et le service déchets en prenant en compte les équipements à venir (future déchèterie-ressourcerie).

Les consultations pour ces deux projets ont démarré début 2015 :

- **L'étude de mutualisation de la gestion des déchets** co-pilotée par le SIOM et l'EPA Paris-Saclay, a pour objectif de couvrir un périmètre élargi et complet en termes de déchets (biodéchets, déchets dangereux, de mobilier, etc.) tout en prenant en compte les effets de saisonnalité. Une bonne anticipation des flux et gisements de déchets permettra de répondre aux attentes des établissements et d'anticiper un schéma de gestion des déchets pertinent. Les aspects techniques, juridiques, financiers, et organisationnels, seront étudiés. Cette première phase d'étude de faisabilité, sera suivie par une phase d'accompagnement à la mise en œuvre opérationnelle.

- **L'étude de logistique urbaine à l'échelle du Sud Plateau**, pilotée par l'EPA Paris-Saclay, et co-financée par l'EPA Paris-Saclay et la Caisse des Dépôts et Consignations, a pour objectif d'étudier les flux entrants et sortants (approvisionnements, déchets, courriers, colis, produits dangereux, etc.), d'évaluer la pertinence d'une mutualisation des flux, d'identifier les opportunités de créer des espaces dédiés, et d'étudier différents modèles économiques.

Ces études analyseront les économies de flux, comment les « sortants » des uns pourront devenir les « intrants » des autres, dans une logique d'économie circulaire. Des pistes de synergie seront identifiées et validées avec les acteurs.

La future déchèterie-ressourcerie, dont l'ouverture est programmée en 2017, sera complètement intégrée dans ce schéma et jouera un rôle important et facilitateur dans la mise en œuvre de cette écologie industrielle territoriale.

Promotion de l'économie sociale et solidaire : La ressourcerie, un projet d'économie sociale et solidaire

Le SIOM est équipé d'une déchèterie fréquentée uniquement par les usagers, située sur la commune de Villejust. Depuis plus de 10 ans, le SIOM propose, en partenariat avec Emmaüs un caisson du réemploi. Les usagers ont la possibilité de déposer les objets pouvant être réemployés en l'état dans ce caisson. Emmaüs assure la collecte, la réparation si besoin puis la revente via la boutique située sur la commune de Longjumeau. En 2013, 34,3 tonnes ont ainsi été valorisées par Emmaüs.

Depuis 2010, le SIOM souhaite s'équiper d'une seconde déchèterie. En effet, au regard de la population du SIOM et des ratios ADEME, le taux de couverture du territoire n'est pas suffisant. Le SIOM observe également depuis 2011 une hausse importante de la fréquentation de la déchèterie de Villejust : le nombre de visites est passé de 30 000 à 50 000 visiteurs par an entre 2011 et 2013.

Dès le démarrage de ce projet, la volonté politique du SIOM a été d'intégrer une activité de ressourcerie au sein de l'équipement déchèterie. La création d'emplois en insertion dans le cadre de cette activité ainsi que l'atteinte d'un « équilibre économique » sans le soutien financier sous forme de subvention par le SIOM sont également des exigences du syndicat déchets.

Pilotage de la ressourcerie

La gestion de la déchèterie sera effectuée en régie par le SIOM, la ressourcerie sera pilotée par une structure non encore définie. Le SIOM assure la maîtrise d'ouvrage des bâtiments et met à disposition les locaux au porteur de projet.

Encourager les partenariats avec les acteurs du réemploi présents sur le territoire (en continu)

Le porteur de projet présentera les partenariats envisagés avec les acteurs du réemploi identifiés sur le territoire. La gouvernance de la ressourcerie peut résulter d'une association entre les différents acteurs du territoire. Le positionnement du SIOM dans cette gouvernance est également à définir.

Optimiser la collecte des déchets dans les nouveaux quartiers

La réalisation des projets d'aménagement prévus dans le CDT donne l'occasion de faire évoluer le mode de collecte des déchets ménagers et assimilés, en passant progressivement d'une collecte en « porte à porte » à une collecte en « apport volontaire ». L'installation à intervalle réguliers de bornes d'apport volontaires enterrées permet aussi bien d'optimiser la collecte (et de réduire les flux de camions) que d'économiser de l'espace au sein des programmes (en diminuant la surface nécessaire pour les locaux techniques).

Le Programme Local de Prévention conduit par le SIOM

Le SIOM est engagé dans un Programme Local de Prévention (PLP) depuis 2011 visant à réduire la production des Ordures Ménagères assimilées (OMA) de - 7 % soit 25 kg / habitant d'ici 2016 et de - 7,5% soit 34 kg par habitant des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

Un programme d'actions a été défini en année 1 du PLP, à l'issue du diagnostic territorial et 25 actions sont programmées, autour des thématiques suivantes :

- **L'évitement des déchets**
 - la lutte contre le gaspillage alimentaire auprès des habitants et des scolaires ;
 - la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires (primaires au lycée).

- **Le détournement des déchets**
 - le compostage/lombricompostage individuel et collectif ;
 - le broyage-paillage.

- **Réemploi**
 - Stand de sensibilisation : informer et proposer des idées sur le réemploi (village du réemploi avec installation de stands : customisation de vêtements, réparation de vélo, réparation et rénovation de meubles,...) ;
 - Ateliers de customisation de vêtements, avec réalisation d'un défilé tendance récup' à partir de vêtements donnés par le Relais, modifiés par une équipe de couturières et une créatrice bénévoles ;
 - Participation à l'annuaire du réemploi (Recup-id) en partenariat avec le Conseil régional et le Syctom : le SIOM contacte les réparateurs du territoire et leur demande s'ils souhaitent être inscrit dans l'annuaire ;
 - Création d'une déchèterie-ressourcerie, avec une ouverture programmée en 2017 ;
 - Promotion du tri des textiles : installer de nouvelles bornes textiles sur le territoire afin de répondre à l'objectif d'un point d'apport volontaire pour 2000 habitants. Des conventions tripartites SIOM-Ville-Opérateur textile sont signées reprenant les engagements et obligations de chaque partie.

- **La nocivité des déchets**
 - le jardinage au naturel : Le SIOM en partenariat avec la Maison Pour Tous (MPT) des Ulis, a créé un jardin naturel au pied d'un immeuble du quartier, où sont cultivés fleurs, fruits et légumes. En plus, un composteur est installé afin que les enfants du centre de loisirs et habitants puissent y déposer leurs biodéchets.

- **Communication**

- Pour améliorer la communication des actions du PLP, une charte graphique et un site internet dédié ont été créés. Le PLP est désormais identifiable sur le territoire par la famille Bonabitude, composés de 6 membres qui incarnent chacun une thématique (jardinage au naturel, gaspillage alimentaire, les éco-gestes au bureau,...).

Collectes séparées : Amélioration des performances et extension de tri

- **Améliorer la performance du tri du verre**

Ce projet déjà débuté s'organise autour de 3 axes :

- renforcer le maillage en points d'apports volontaires pour le verre

Objectif : création de 50 points d'apports supplémentaires pour atteindre le ratio de 268 habitants par conteneur

- améliorer la maintenance préventive et curative sur ces bornes
- déployer une campagne de communication dédiée

- **Extension des consignes de tri plastique avec Eco-Emballages**

- Le SIOM souhaite s'engager dans le plan de relance du recyclage porté par Eco-Emballages et se porte candidat, en partenariat avec le centre de tri de Paprec au Blanc-Mesnil (son prestataire actuel). Si le SIOM est retenu dans le cadre de cet appel à projets, à partir de janvier 2016 l'ensemble des matières plastiques seront collectés pour être triés et recyclés. Une campagne de communication sera déployée au T4 2015.

Cette extension permettra d'augmenter le taux de recyclage des plastiques grâce au tri de tous les plastiques : PP, souples, polystyrène, etc.

- **Amélioration des performances du tri du papier**

- Sous réserve de partenariat avec Eco-Folio (dépôt des candidatures dans le cadre d'appels à projet) : expérimentation de collectes événementielles, visant donc à aider le geste de déstockage des papiers et à communiquer spécifiquement sur le tri et le recyclage du papier.

- **Développement des conteneurs enterrés**

- Le SIOM propose, dans le cadre de rénovation de quartiers ou pour de nouveaux projets immobiliers, de mettre en place des points d'apport volontaire pour l'ensemble des flux (OM, papiers/emballages et verre). Le nombre de bornes à implanter programmé pour les 3 années à venir est : 80 en 2015, 80 en 2016, 100 en 2017.

Le SIOM étudie également la possibilité d'étendre les consignes de tri des emballages plastiques et petits emballages aluminium. Il poursuivra ses efforts d'optimisation des collectes afin de réduire la consommation de carburant et des coûts associés.

Secteur concerné

Ce projet concerne l'ensemble des communes du CDT.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage

SIOM/Communauté Paris-Saclay

Partenaires

Les partenaires presentis pour chacun des sous-projets sont listés ci-dessous

- *Planification matériaux/déchets dans le chantier Paris-Saclay*
 - o Aménageurs et principaux maîtres d'ouvrages publics :
 - EPA Paris-Saclay
 - Communauté Paris-Saclay
 - Conseil départemental de l'Essonne
 - o Acteurs de la profession
 - Fédération Française du bâtiment de l'Essonne
 - Syndicat des travaux publics de l'Essonne
 - o Maîtres d'ouvrages privés...
- *Méthanisation : valorisation énergétique des bio-déchets*
 - o EPA Paris-Saclay
 - o SIOM
 - o Agriculteurs : élevage (Viltain), centres équestres
 - o Golfs
 - o Restauration collective : CROUS
- *La ressourcerie de Saclay*
 - o SIOM
 - o Communauté Paris-Saclay
 - o CAEE
 - o Atout Plie
- *Écologie industrielle entre Courtabœuf et Saclay*
 - o Partenaires de l'appel à projet
 - o Communauté Paris-Saclay
- *Logistique urbaine pour le Sud Plateau*
 - o EPA Paris-Saclay
 - o Communauté Paris-Saclay
 - o Acteurs de la logistique urbaine classique
 - La Poste
 - Messageries (DHL, UPS, etc.)
- *Optimiser la collecte des déchets dans les nouveaux quartiers*
 - o EPA Paris-Saclay
 - o Communauté Paris-Saclay
 - o SIOM

Éléments de programmation

Les éléments de programmation disponibles pour les principaux sous-projets sont les suivants :

- *La ressourcerie de Saclay*
 - o Parcelle de 5 000 m² situé à Saclay

Principes de gestion

Chaque sous-projet aura son mode de gestion propre.

Éléments de financement

Investissement du bâtiment

- Scénario 1 : 367 m², coût de 445 000 € avec subvention de 298 000 €
- Scénario 2 : 1 600 m², coût de 1 918 000 € avec subvention de 704 000 €

Investissement matériel

- Scénario 1 : coût de 70 000 € avec subvention de 56 000 €
- Scénario 2 : coût de 130 000 €, avec subvention de 65 000 €

État d'avancement et phasage

Poursuivre l'étude de faisabilité déchèterie-ressourcerie : (T2 2016)

Maitrise d'œuvre (marché et réalisations) : (T2 2016)

Travaux : (T2 2017)

Ouverture de la ressourcerie : (T2 2018)

Faire connaître l'activité ressourcerie sur le territoire : (en continu)

31 - Ouverture et rénovation du site Campus-Vallée

Présentation

Le « campus-vallée » désigne les espaces occupés par l'Université Paris-Sud au pied des coteaux, à cheval sur les communes de Bures-sur-Yvette et Orsay. Son implantation au cœur d'un paysage naturel exceptionnel, fortement boisé et à proximité immédiate des centres villes urbanisés, en fait un lieu rare. Il fonctionne en lien étroit avec les autres installations de recherche et d'enseignement de Paris-Sud au Moulon.

Ce secteur représente un enjeu majeur à la dynamique Paris-Saclay et pour l'avenir de Bures-sur-Yvette et Orsay, les deux communes sur lesquelles il est implanté. Il participe fortement à l'identité que l'ensemble des partenaires souhaitent renforcer autour d'une culture scientifique et d'une qualité de vie partagées par tous les usagers du territoire. C'est pourquoi les collectivités, l'Université Paris-Sud et l'EPA Paris-Saclay s'engagent conjointement dans l'élaboration d'un plan d'actions.

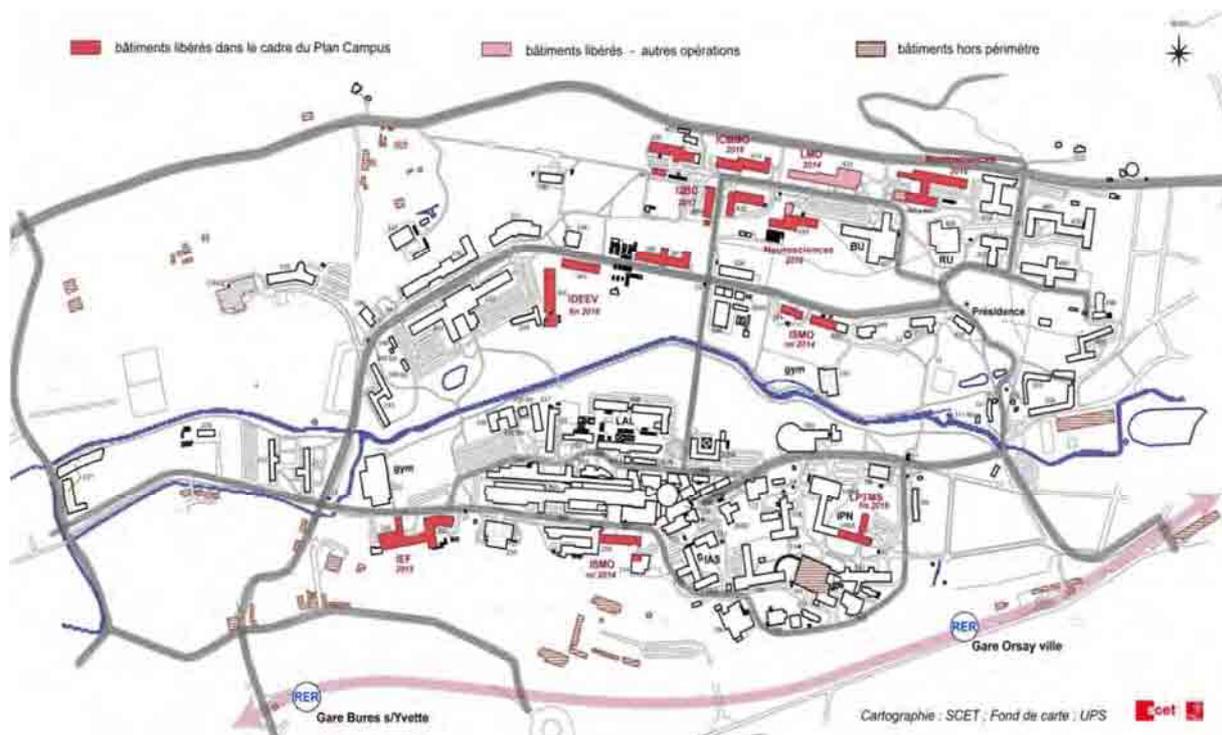
Celui-ci connaît déjà des projets structurants (cf. fiches dédiées) en cours tels que le Conservatoire, la MISS et la Maison de l'étudiant :

- La MISS : la création d'une Maison d'Initiation et de Sensibilisation aux Sciences (MISS) est portée par la Région Ile-de-France et le projet associatif Diagonale Saclay. Ce lieu doit favoriser la valorisation et la diffusion des savoirs scientifiques auprès des publics scolaires, accueillis pour des séjours de quelques jours sur le site. Pour le Campus-Vallée, il s'agit d'accueillir des usagers aux besoins nouveaux et d'organiser leur voisinage avec les activités par exemple celles protégées de recherche.
- Le conservatoire : le Conservatoire à Rayonnement Départemental, labellisé depuis 1979, existant à Orsay, sera relocalisé à l'entrée Sud-Est de l'Université. C'est à nouveau l'occasion pour un public nombreux de se rendre sur le Campus-Vallée et d'en découvrir les multiples usages potentiels.
- La Maison de l'étudiant : la Maison de l'étudiant est un équipement de 1 300 m², destiné à remplacer l'actuel site vétuste d'hébergement des associations étudiantes. Le projet est entièrement financé par la Région Ile-de-France et réalisé sous sa maîtrise d'ouvrage. Cet équipement a été livré en 2015.

D'autres projets sont à l'étude :

Partie prenante du projet Paris-Saclay et de la réorganisation qu'il implique, le campus-vallée va connaître d'importantes évolutions. Environ 30% des installations devraient à terme déménager sur le plateau. La question est donc posée à l'université Paris-Sud mais aussi aux collectivités et à l'EPA Paris-Saclay de sa réorganisation dans le cadre de la dynamique globale Paris-Saclay.

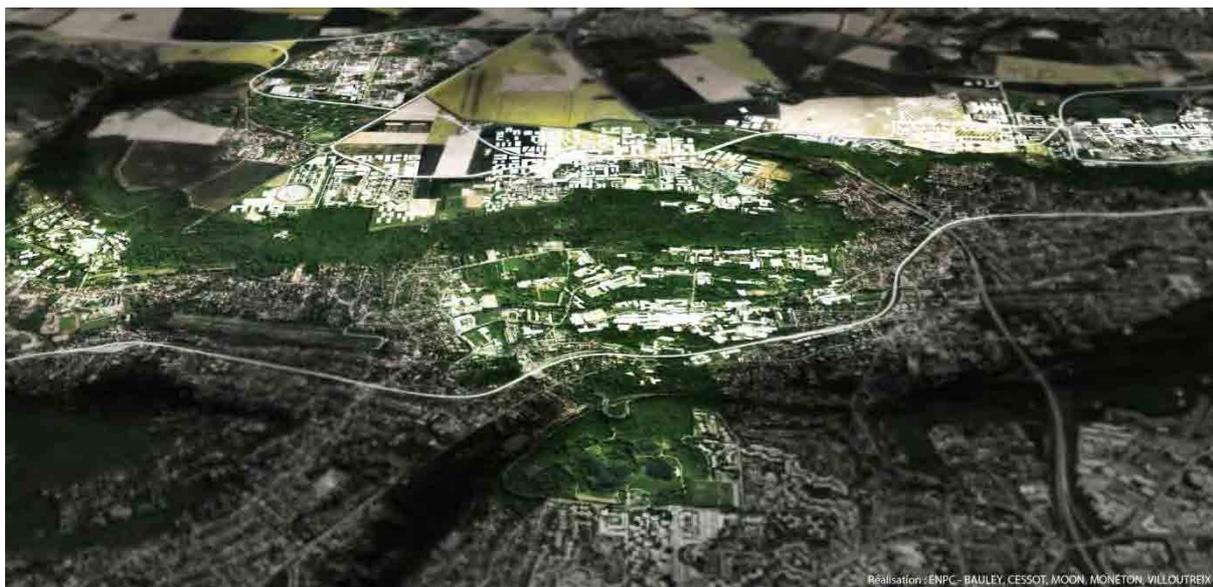
Ce déménagement partiel constitue un enjeu particulièrement important pour les villes d'Orsay et Bures-sur-Yvette et impactera fortement leur évolution, d'un point de vue urbain notamment, dans les 15 années à venir.



Deux études complémentaires ont déjà été réalisées, l'une conduite par la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay en 2011, l'autre par Paris-Sud en 2012. La première s'attache à caractériser la place du campus au sein du bassin de la vallée, son accessibilité, sa participation à la qualité paysagère de l'agglomération et les mutations possibles. Elle souligne l'opportunité de renforcer sur les berges de l'Yvette un axe autour du sport et de la culture. La seconde s'est intéressée au projet immobilier de Paris-Sud en imaginant une réorganisation des locaux et des activités au regard des bâtiments libérés par le plan campus. La dernière étape consiste maintenant à concevoir les interventions phasées sur le site, en cohérence avec les tissus existants et les projets universitaires et urbains déjà en cours. Une étude globale d'aménagement du site intégrant, notamment, les enjeux patrimoniaux, semble nécessaire.

A l'issue de la dernière étude, Paris-Sud a acté un schéma directeur d'organisation avec le principe d'un fonctionnement par pôles thématiques, enseignement, recherche, administration. Il en résulte une libération importante de foncier au Nord du site, dit côte 400, aux abords de la rue de Chevreuse. L'Université entérine également le principe de l'accueil d'activités non académiques sur son site, logements familiaux, activités économiques, équipements sportifs et culturels etc. Cette ouverture est privilégiée dans les secteurs en contact avec le tissu urbain d'Orsay et de Bures-sur-Yvette, au Sud-Ouest et au Sud-Est du site, et vers le pôle résidentiel du centre-ville des Ulis.

En complément de ces études, en 2013, la partie Ouest du site de l'Université située à Bures-sur-Yvette a fait l'objet du concours European, concours d'idées européen à destination de jeunes équipes d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes. Dans ce cadre, une quarantaine d'équipes ont soumis des projets pour ce site qui accueille aujourd'hui des équipements sportifs de l'Université et des résidences étudiantes du CROUS. Les propositions de trois équipes ont été remarquées par European et par les partenaires associés à cette démarche (Université Paris-Sud, collectivités, EPA Paris-Saclay et CROUS).



L'ouverture du campus-vallée mise en évidence dans le schéma directeur immobilier de l'Université doit permettre un maintien constant des surfaces à la charge de l'Université Paris-Sud, incluant les nouveaux projets du quartier du Moulon et de la vallée, pour permettre ainsi une meilleure capacité de gestion et d'entretien du patrimoine, bâti et naturel. Le développement de programmes sur le quartier du Moulon implique donc une mutation des bâtiments et fonciers universitaires libérés dans la vallée vers d'autres fonctions.

Elle cherche également à favoriser la structuration de pôles ludiques, permettant une plus grande animation du campus par des lieux ouverts aux pratiques de loisirs (sports, restauration, promenade, pédagogie scientifique etc.), communes à des usagers variés (résidents des communes, étudiants, salariés du campus etc.), espaces mieux identifiés et appropriables.

Particularité du campus-vallée, une grande partie du site est couverte par le périmètre de site classé du Domaine de Launay. Cette protection paysagère, mis en place par arrêté du 10 novembre 1959 qui s'applique également au quartier du Belvédère de la ZAC du Moulon, rend inconstructible les secteurs boisés de coteaux et soumet l'ensemble des projets de construction à l'approbation du ministre en charge du paysage après avis de la Commission départementale des sites.

Prenant acte de cette caractéristique, des actions en faveur de l'environnement sont d'ores et déjà lancées ou en passe de l'être. Ces actions rentrent dans le cadre du « Référentiel Plan Vert » de l'Université Paris Sud, concernent notamment dans la vallée Bures-Orsay-Gif ; il s'agit par exemple, des jardins partagés, du jardin de la biodiversité, de l'utilisation de serres et de l'aménagement des berges de l'Yvette (projet de restauration biologique et de lutte contre les inondations de l'Yvette - gestion SIAVHY).

Les acteurs de Paris-Saclay s'engagent aujourd'hui dans un processus concerté permettant d'anticiper les mutations des bâtiments et fonciers libérés, les programmes de requalification sur l'ensemble du campus, leurs coordinations et les montages financiers dans le temps. Une réflexion globale doit être menée à l'échelle du site, les fonciers libérés par le déménagement partiel des installations de l'Université constituant l'opportunité d'instaurer une véritable continuité urbaine avec la ville existante.

La construction de ce plan d'action à court et long terme apportera les garanties attendues dans le cadre de la réglementation de site classé quant à la valorisation de la qualité paysagère du site.

La valorisation du site est déjà à l'œuvre et s'incarne notamment dans la réflexion menée sur la création d'un axe sportif et culturel au bord de l'Yvette (cf. fiche dédiée), symbole de la volonté partagée par tous les partenaires de garantir l'intégration entre les dimensions universitaires et territoriales.

La création d'une voie Nord-Sud sur Bures-sur-Yvette

Cette liaison routière démarrerait de la voie Kastler (sur le giratoire devant le foyer Nicklès) pour rejoindre la rue de la Guyonnerie.

Depuis de nombreuses années, la voie Nord-Sud figure parmi les projets structurants que souhaite réaliser la commune de Bures-sur-Yvette. A l'origine, sa fonction était de délester la circulation de transit qui emprunte le quartier du Vieux Parc.

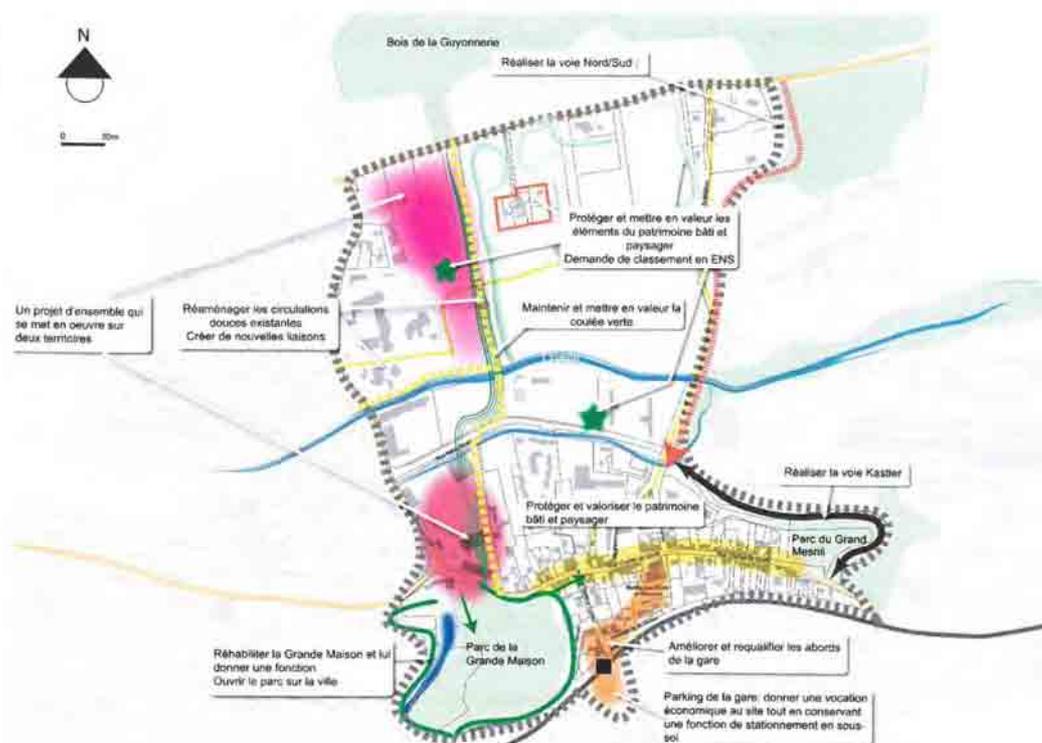
Depuis la mise en service de la voie Kastler et les projets d'Opération d'intérêt National (OIN) et d'évolution de la Faculté des sciences, la nécessité d'une liaison routière Nord-Sud est devenue une évidence. Du coup, elle dépasse le caractère strictement communal et doit être envisagée en partenariat avec l'Etat et tous les partenaires liés à l'OIN. De même, son tracé doit être consensuel et être approuvé tant par la ville que par l'Université.

Secteur concerné

- Bures-sur-Yvette
- Orsay

Secteur concerné pour la voie Nord-Sud

Bures-sur-Yvette dont une majeure partie sur le territoire de l'Université. Un projet de tracé passant à proximité du centre équestre situé sur le Campus devrait être modifié en concertation avec les partenaires au projet.



Gouvernance

Maitre d'ouvrage : A déterminer (études urbaines et paysagères à l'échelle globale, projets académiques, équipements publics, logements, locaux d'activités etc.)

Partenaires : Les partenaires se réunissent dans le cadre du Comité opérationnel vallée

- Université Paris-Sud
- Communauté Paris-Saclay
- Orsay,
- Bures-sur-Yvette
- EPA Paris-Saclay

Pour la voie Nord-Sud

Resteraient à définir :

- Etat
- Université
- Collectivités locales
- Ville de Bures-sur-Yvette

Éléments de programmation

Si le travail de programmation débute pour la mutation du campus-vallée, certains éléments de diagnostic ont déjà été collectés par les études de la Communauté Paris-Saclay et de l'Université Paris-Sud :

- les libérations de bâtiments interviennent dès 2014 et surtout en 2015 ;
- les besoins actuels de Paris-Sud dans la vallée et à 10 ans ne nécessitent pas d'accroissement de la surface d'accueil :

Campus-vallée résumé SCET 2012	existant		projections 2023	
	effectifs	m ²	effectifs	m ²
enseignement	7 760	60 000	7 900	36 200
recherche	1 900	90 100	1 900	81 700
administration	420	11 200	420	7 600
vie campus	-	34 000	-	40 000
logistique technique	-	14 300	-	14 300
divers	-	13 300	-	13 300
synthèse	10 000	223 000	10 200	193 000

- l'étude de la Communauté Paris-Saclay a permis une classification de A à E de l'état général de chaque bâtiment au regard du coût de travaux pour une remise à niveau minimale, sans changement de destination.
 - o Les bâtiments inaptes à l'utilisation (catégorie E) sinon au prix d'une réhabilitation lourde (catégorie D) représentent environ 140 000 m² SPC.
 - o En ajoutant les bâtiments utilisables mais vétustes (catégorie C), les bâtiments nécessitant des interventions conséquentes (C+D+E) représentent plus de 207 000 m² SPC.

- Dans le secteur libéré par les fonctions universitaires côté 400, les 12 ha où sont imaginées des mutations importantes, le bâti est entièrement classé C et D avec plus de 40 000 m² SPC en D et de 20 000 m² SPC en C.
- les besoins d'accueil universitaires complémentaires recensés par Paris-Sud sont :
 - le logement étudiant ;
 - le logement temporaire chercheur ;
 - les start-up en lien avec les activités des laboratoires ;
 - un centre d'examen ;
 - une crèche.

Concernant la voie Nord-Sud

- Réunions de concertation avec l'EPA Paris-Saclay et l'Université dans le cadre du projet Liaisons Plateau Vallée
- Intégration du projet de réalisation de la voie Nord-Sud dans le PLU de Bures-sur-Yvette, préalable à l'aménagement du Centre-ville élargi)
- Intégration du projet de réalisation de la voie Nord-Sud dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de Bures-sur-Yvette

Principes de gestion

La programmation des interventions dans le campus-vallée doit concilier les besoins universitaires et du grand public ainsi que les projets en cours et les orientations à long terme.

Pour la voie Nord-Sud, les principes de gestion resteraient à valider : projet de co-maitrise d'ouvrage entre la Ville de Bures-sur-Yvette et l'Université.

Eléments de financement

Les montants en jeu

La réhabilitation des bâtiments existants constitue un véritable enjeu pour ce projet. Il s'agira de mobiliser des financements afin d'assurer la pérennité du projet, en complément de la valorisation du site. L'Université Paris-Sud a d'ores et déjà fait la demande de financement dans le cadre du CPER (2014-2020).

Le financement

Au regard de la nature variée des projets qui pourront être accueillis au sein du campus-vallée, des montages financiers seront élaborés avec les partenaires, dès lors que les projets seront juridiquement stabilisés.

Etat d'avancement et phasage

Une étude globale d'aménagement du site classé intégrant, notamment, les enjeux patrimoniaux est nécessaire en préalable, afin de constituer un cadre de référence des futures interventions en incluant le Campus-vallée et le quartier du Belvédère. Ce document devra permettre d'évaluer et de maîtriser l'impact des projets sur le site, au fur et à mesure de leur maturation. Il est prévu que cette étude dite de « plan-guide urbain et paysager du site de l'Université dans la vallée » débute à la fin de l'année 2015. Elle sera conduite par une équipe regroupant les compétences suivantes : architectes-urbaniste, paysagiste, bureau d'études voiries et réseaux divers et environnement. Celle-ci remettra mi-2016 le plan-guide permettant d'envisager le développement du site à court et moyen terme.

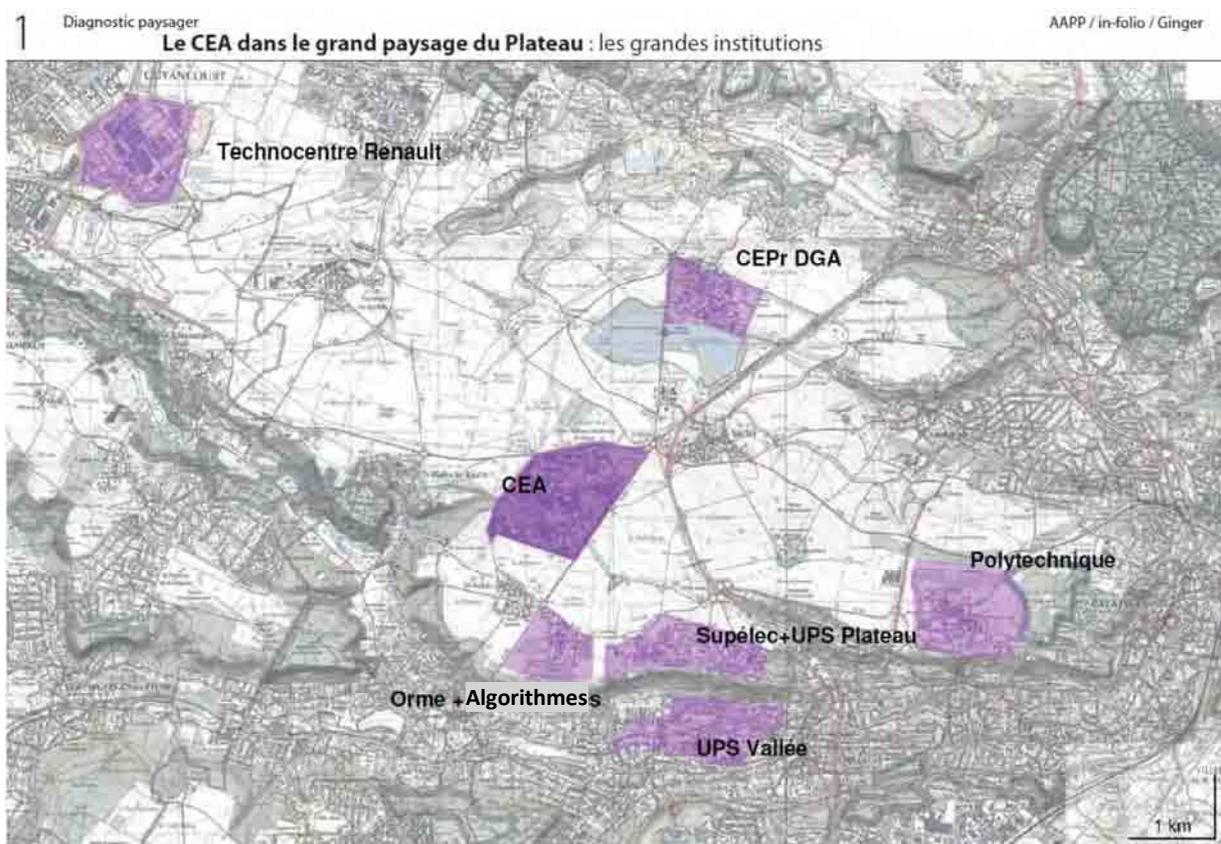
Hypothèse de phasage du projet :

- Définition des orientations et élaboration du plan-guide urbain et paysager : fin 2015-mi 2016
mise en œuvre phase 1 (projets déjà engagés) : 2015 - 2018
- mise en œuvre phase 2 : 2019 - 2023
- mise en œuvre phase 3 : 2023 - 2030

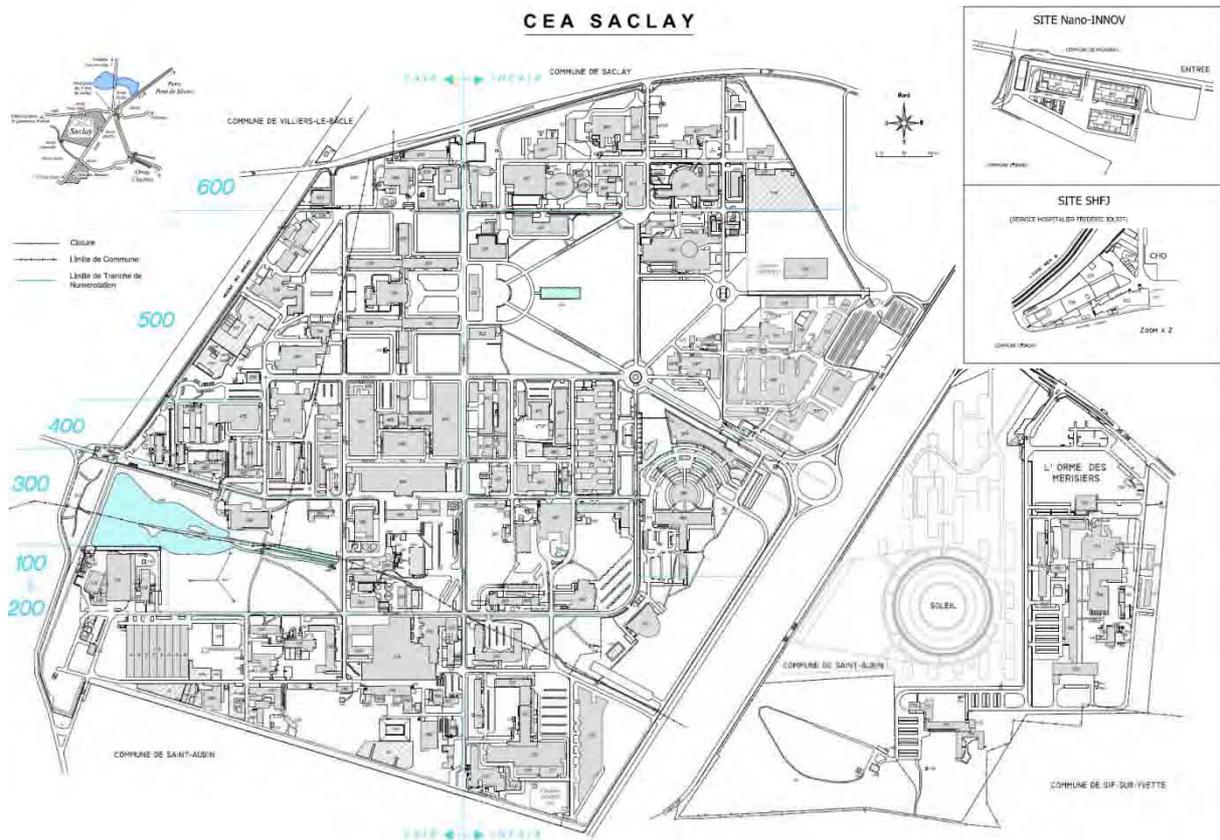
32 - Le secteur du CEA

Présentation

La ZAC du Moulon est bordée au Nord-Ouest par le secteur du CEA Saclay. Ce centre de recherche d'une superficie de 200 ha, implanté sur le plateau de Saclay, est un des dix centres de recherche du Commissariat à l'Énergie Atomique. Il est composé d'un domaine principal et d'une extension : « l'Orme des Merisiers » ; l'ensemble accueillant chaque jour 8 000 personnes dont 5 400 salariés du CEA. Sa situation à proximité de l'Université Paris-Sud, des écoles d'enseignement du supérieur et du CNRS ainsi que ses instruments de recherche d'envergure internationale font de ce site une pièce majeure du Cluster Paris-Saclay.



Elaboré selon un plan d'aménagement conçu par Auguste Perret à l'image d'un « Petit Versailles », le parti architectural intègre l'ambition du projet et la variété voulue des recherches. Il ordonne les bâtiments selon un plan rectangulaire laissant la place aux extensions futures, crée des points de rencontre et ouvre des ateliers lumineux et des laboratoires versatiles. Ce principe de composition urbaine permet à toutes les disciplines de physique et chimie nucléaire, biologie, médecine, technologie d'y foisonner. Celles-ci sont intimement mêlées dans ce haut lieu de travail et d'invention collectifs pluridisciplinaires, laissant toute sa place à l'innovation et au développement de projets scientifiques d'envergure.



Ainsi, de par sa conception d'origine et son développement, le site CEA Saclay est identifié comme un secteur de projet vecteur d'animation pour le campus scientifique de la frange Sud du plateau de Saclay, capable d'accueillir des programmes du plan Campus participant à l'intensification du potentiel scientifique de très haut niveau et à l'essor de l'Université Paris-Saclay.

C'est pourquoi l'évolution du zonage du centre, qui prévoit le développement de zones d'accès plus libre, représente un enjeu majeur pour l'ouverture du site, qui participera alors pleinement au campus urbain. Aussi, l'évaluation du potentiel d'interconnexion avec le développement des transports en commun du plateau et son adaptation aux transformations en matière de mobilité permettront l'inscription du site, en cohérence avec les ambitions très fortes en matière de qualité urbaine, paysagère et environnementale, portées par l'EPA Paris-Saclay, les collectivités et leurs partenaires.



Un coeur tramé, une couronne périphérique paysagère



Eléments de programmation

Le schéma directeur du CEA Saclay prévoit d'adapter la partie Sud-est du site principal pour en faciliter l'accès, y insérer le TCSP et accueillir deux nouveaux bâtiments dédiés à l'étude des neurosciences et de la radiothérapie (cf. perspective ci-dessous).



Cette évolution du Centre modifiera sensiblement la vision offerte à l'extérieur et s'inscrit dans le cadre d'une étude d'aménagement portant sur l'ensemble du CEA Saclay, réalisée en partenariat avec l'EPA Paris-Saclay.

L'Orme des Merisiers verra le développement des activités liées à l'étude du climat avec un nouveau bâtiment et d'un pôle laser autour du laser Apollon qui sera le plus puissant du monde.

Tous les nouveaux projets et bâtiments sont réalisés en partenariat avec les membres de l'Université Paris-Saclay : le CNRS, Paris XI, l'Ecole polytechnique, l'ENSTA...

33 - Stratégie économique et urbaine de développement du Parc d'Activités de Courtabœuf - Les Ulis

Présentation

Le projet de développement du Parc d'Activités de Courtabœuf vise à en faire le relais économique industriel et scientifique indispensable au projet de cluster du Plateau de Saclay sur ses domaines stratégiques. Il s'agit de réunir les conditions d'un développement articulé et coordonné avec la montée en puissance du cluster du Plateau de Saclay.

A cet égard, **le Parc de Courtabœuf, inscrit au périmètre de l'OIN, constitue un site privilégié pour les nouveaux entrants** issus de l'écosystème Paris-Saclay ainsi que pour toutes les entreprises, quels qu'en soient le secteur ou la taille - sous-traitants, fournisseurs, entreprises de services, de production -, soucieuses de trouver des points d'appui à leur croissance et à leur développement. La dimension du parc, la variété des solutions immobilières existantes ou à venir, son positionnement à proximité de la frange Sud du Plateau contribueront à consolider encore davantage sa position géographique stratégique et à développer son potentiel de croissance à forte valeur ajoutée dans l'économie francilienne.

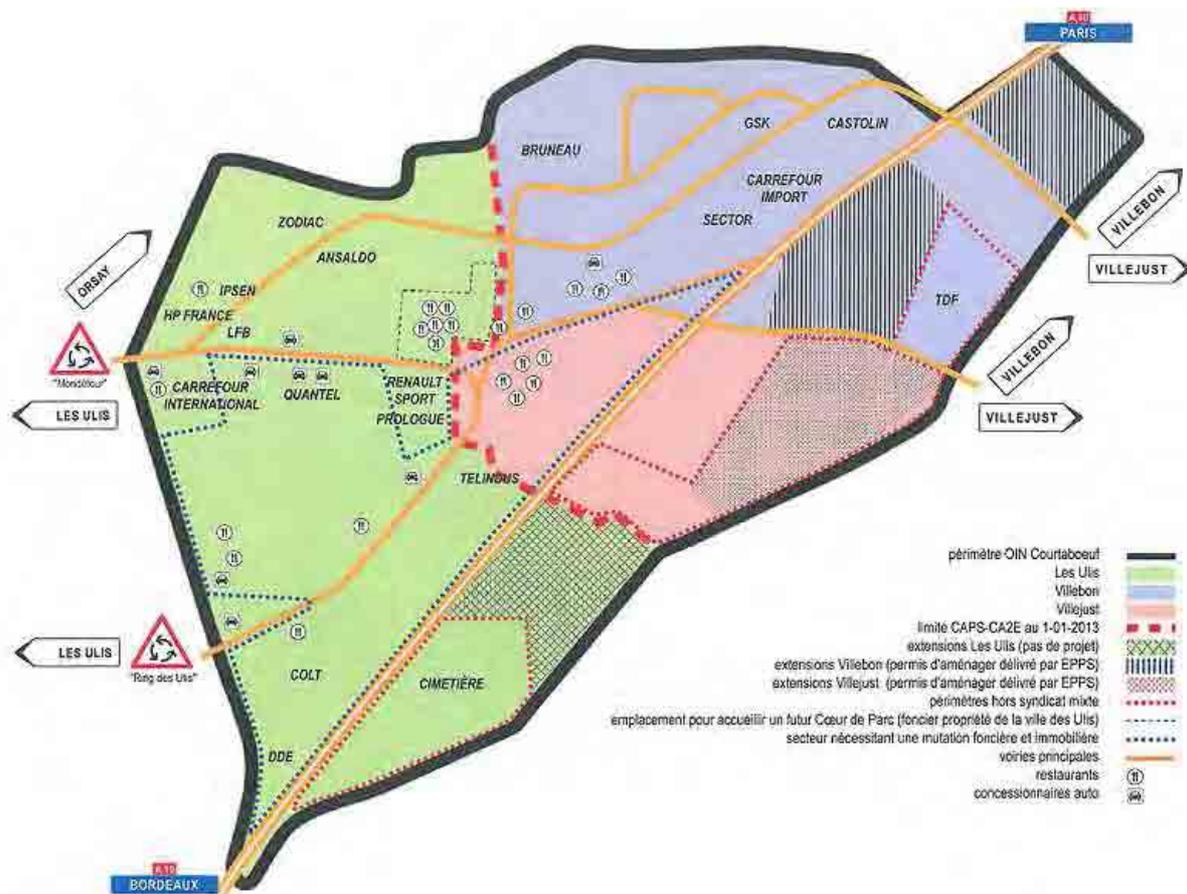
La priorité stratégique est d'**accompagner la montée en puissance du Parc pour en faire un Parc d'Activités Economique éco-responsable de haut standard** accueillant des activités technologiques à forte valeur ajoutée en lien avec le cluster Paris-Saclay.

Les nouvelles technologies permettent à la fois le développement de nouvelles fonctionnalités, de nouveaux services, nouveaux usages et nouveaux modes de gestion des ressources.

Le Parc d'Activités de Courtabœuf a vocation à accueillir les acteurs économiques engagés dans la dynamique de Recherche et Développement et de Recherche et Technologie générées par le cluster du Plateau de Saclay.

Secteur concerné

- Les Ulis
- Villebon-sur-Yvette
- Villejust



Gouvernance

Maitre d'ouvrage : la Communauté Paris-Saclay

Partenaires : Région Ile-de-France, Conseil départemental de l'Essonne

Éléments de programmation

- Le Parc d'Activités de Courtabœuf devra prendre en compte les besoins et les attentes des entreprises, dont les activités sont induites par la dynamique générées par le cluster Paris Saclay. A ce titre, il sera développé sur le secteur une offre de services adaptés.
- L'une des conditions de réussite de cette stratégie économique est conditionnée par l'amélioration :
 - o des conditions d'accès du site notamment par les transports en commun,
 - o des circulations internes avec notamment un système de transports en commun au sein du Parc d'Activités, complété par un réseau de circulations douces.
- le traitement de la trame viaire qui assure la desserte du parc.

Par ailleurs, d'autres aménagements sont envisagés :

- Des aménagements paysagers
- Des travaux d'assainissement EU et EP

Toutefois, des **études** sont encore **nécessaires** pour préciser et arrêter les choix de grands postes d'équipements et de services.

Cependant, la réflexion sur la stratégie de revitalisation est déjà engagée avec notamment la mise en perspective des éléments suivants :

- Des **Services connectés et sécurisés** (Fibre, Open Data...).
- Un **Club du Parc** permettant aux entrepreneurs, porteurs d'initiatives et leurs contacts de se retrouver dans un lieu adapté et favorable à l'échange d'expérience et à la rencontre, pour des relations efficaces et durables des partenaires socio-économiques, industriels, collaborateurs, chercheurs, jeunes pousses, PME, ETI, public visiteur.
- Les **circulations douces**, à concevoir et dessiner, conjointement avec la reprise d'œuvre ou de tracé du schéma viaire général du Parc.
- Un projet **Cœur de Parc** d'animation et de services mutualisés pour la vie de site du Parc : transport, restauration, crèches, soins, détente, loisirs, cultures, adaptés au rythme des activités et des citoyens.

Principes de gestion

Le projet de revitalisation du Parc d'Activités de Courtabœuf s'appuie sur :

- **les atouts déjà existants** Plateau-Vallée : une Recherche et Développement forte du fait de l'existence de sociétés à forte valeur ajoutée au sein du Parc, une Recherche & Technologie développée par de jeunes pousses du Plateau et par des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) du Parc, positivement réactives à la dynamique d'ores et déjà proposée par le Territoire.
- **La volonté conjointe des collectivités**, concernées et désormais impliquées, s'affirme dans la Communauté Paris-Saclay au titre du Schéma Régional de Coopération Intercommunale, pour la coproduction, le pilotage et la gestion fonctionnelle et mutualisée du Parc d'Activités de Courtabœuf, en lien étroit avec les communes des Ulis, de Villebon, de Villejust et de l'EPA Paris-Saclay pour une parfaite cohésion de l'ensemble.

Éléments de financement

A la suite de l'étude de positionnement économique CMN Partners conduite en 2014 par l'EPA Paris-Saclay avec le concours des collectivités sur le parc de Courtabœuf :

- Une étude sur le « niveau de services » présent et souhaitable sur le parc d'activités (bureau d'études Créaspace) financée par la Communauté Paris-Saclay
- Une étude de programmation urbaine sur le secteur « Cœur de parc » (consultation en cours de lancement) financée par la Communauté Paris-Saclay

Le financement

Le Conseil Départemental de l'Essonne et la Région ont pris des engagements financiers dans le cadre du projet de CPRD (cf. fiche dédiée).

Etat d'avancement et phasage

Fin prévisionnelle des études : 2016 et 2017

34 - Requalification du Parc d'Activités de Courtabœuf - CPRD

Présentation

Avec plus de 6% de l'offre d'emplois du département générée en 2008 pour à peine 3% de sa population (source Insee), et près de 50% de contribution aux exportations (source BDF - étude ACSEL 2010), le Parc d'Activités de Courtabœuf est l'un des trois principaux pôles économiques de l'Essonne avec 1 200 entreprises qui accueillent chaque jour 12 000 visiteurs et 24 000 salariés. Des secteurs d'activités dynamiques y sont représentés en particulier l'informatique, l'électronique, les télécoms, les biotechnologies, la précision, la métrologie et la sûreté industrielle.

Ainsi que tous métiers supports à l'industrie, à la distribution et à la vente en ligne : logistique fine, services aux entreprises.

Depuis une dizaine d'années cependant, plusieurs indicateurs témoignent d'une fragilisation économique du parc d'activités. La dynamique démographique des établissements s'est même inversée au cours de la dernière décennie avec un affaiblissement du nombre d'installations d'entreprises qui est désormais inférieur à celui de radiation du parc. Les études attestent en effet que le niveau de prestation proposé est déprécié voire désormais inadapté aux besoins des entreprises (positionnement et obsolescence immobilière, image de parc, assainissement, voirie, etc.).

Afin de renforcer le positionnement international du Parc d'Activités et de développer son attractivité, un projet de requalification labellisé haute qualité environnementale de ses infrastructures et services aux entreprises, inscrit dans le cadre du Contrat de Partenariat Région-Département 2007-2013, a été acté. Le Parc d'Activités de Courtabœuf s'inscrit désormais dans le périmètre de l'Opération d'Intérêt National « Paris Saclay » afin de lui faire bénéficier ainsi de l'effet d'entraînement qu'offrira le cluster. Ce projet de requalification est appuyé en outre par l'amélioration de la mobilité et de l'accessibilité, avec la mise en place de transports en commun en site propre : l'un, entre Les Ulis et Massy, est en cours d'expérimentation, l'autre, entre Les Ulis et Pont de Sèvres, en cours d'étude et d'autre part de la desserte du parc, et par l'adoption d'un Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE).

Secteur concerné

- Les Ulis
- Villebon-sur-Yvette
- Villejust

Gouvernance

Maître d'ouvrage : Communauté Paris-Saclay

Partenaires : Conseil régional d'Ile-de-France, Conseil Départemental de l'Essonne, Communauté Paris-Saclay, EPA Paris-Saclay, Les Ulis, Villebon, Villejust.

Eléments de programmation

Le projet de modernisation et de requalification du Parc d'Activités de Courtabœuf consiste à améliorer de façon significative les conditions de circulation au cœur du parc et à développer des modes de circulation alternatifs.

Les investissements programmés pour la réfection des voiries et la création de nouvelles voies dédiées aux circulations douces-représenteront respectivement 38% et 24% du programme d'investissements estimé à environ 12 millions d'Euros.

Parallèlement, une réfection d'une partie des réseaux d'assainissement s'avère également indispensable compte tenu de leur vieillissement. A ce titre, 32% du budget d'investissement sera consacré à leur remise à niveau.

Enfin, 4% et 3% du budget d'investissement seront consacrés aux projets immobiliers innovants et aux aménagements paysagers.

L'ensemble contribuant au repositionnement du parc, par des objectifs de qualité de vie au travail et autour du travail, donc à la performance du parc, avec une visée Haute Qualité Environnementale.

Cette perspective de requalification du Parc d'Activités doit contribuer à le redynamiser et à le hisser au niveau des parcs d'activités à vocation internationale. Toutefois pour être efficace, ce projet doit être articulé avec des moyens plus ambitieux afin d'en faire un espace d'innovation à même d'offrir tous les services nécessaires aux entreprises. En ce sens, la définition d'une stratégie de revitalisation du Parc d'Activités s'avère une condition indispensable. Il convient également de veiller à ce que les projets de redynamisation du Parc s'inscrivent en bonne cohérence avec leur environnement et permettent de développer un système de transport efficace reliant la frange Sud du Plateau de Saclay et le nœud de communication intermodal de Massy.

Eléments de financement

Les engagements financiers des différents acteurs du développement du Parc d'Activités sont les suivants :

- 3M€ pour la Région,
- 3M€ pour le Département,

Ces 6 millions d'Euros sont à ce jour inscrits dans le Contrat de Projet Région Département et représentent 50% du coût de l'opération.

- Les financements complémentaires sont assurés à 50% par les collectivités associées, à savoir:
 - 1 M€ pour la ville des Ulis,
 - 11 M€ pour la Communauté Paris-Saclay,

Type de travaux	Territoire ex-CAPS	Territoire ex-CAEE	TOTAL
Réaménagement circulations douces	988 800	1 187 600	2 176 400
Création circulations douces - traversée A10	0	400 000	400 000
Accessibilité PMR	75 000	75 000	150 000
Réaménagement passerelle	0	500 000	500 000
Valorisation paysagère	370 000	200 000	570 000
Éclairage public économe	125 800	1 123 000	1 248 800
Harmonisation réseau viaire	789 040	1 415 400	2 204 440
Collecte eco-responsable Eaux usées	2 664 000	1 149 500	3 813 500
Eco réseau Eaux Pluviales	440 000	25 000	465 000
Rénovation patrimoine bâti public	300 000	0	300 000
Service aux usagers, THD, bornes électriques	250 000	<i>(200 000 p.m Hors CPRD)</i>	250 000
TOTAL TRAVAUX HT	6 002 640	6 075 500	12 078 140
Coûts d'opération	1 784 907	1 968 146	3 753 053
TVA 20%	1 557 509	1 608 729	3 166 239
TOTAL TTC	9 345 056	9 652 375	18 997 432
RECETTES			
Subventions CPRD : CG91 / Région Ile de France			6 000 000
Evaluation subventions Agence de l'Eau (EU)			1 100 000
Reste à charge entente CAPS / CAEE			11 834 107

Etat d'avancement et phasage

Les études de réaménagement de l'espace public (voirie, circulations douces, éclairage public, accessibilité), d'assainissement, de valorisation paysagère sont en cours d'exécution.

S'y ajoutent les études de besoin et niveau de service aux entreprises, l'étude de mutation stratégique du parc et l'étude en préprogrammation de la future opération Cœur de Parc.

Le projet CPRD de requalification a été arrêté et doit être validé par les collectivités d'ici la fin de l'année 2015.

Le PDIE, piloté par la CCI de l'Essonne est en phase de pré-diagnostic.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : Région

Partenaires : Communauté Paris-Saclay, Communes d'Orsay et de Bures-sur-Yvette, Conseil Départemental 91, CNRS, Genopole, IHES, INRA, associations...

Un partenariat a été noué entre la Région Ile-de-France et l'université Paris-Sud qui contribue à la conception du programme pédagogique de cet équipement et met à disposition des locaux pour l'accueillir dont la Région finance le réaménagement.

Eléments de programmation

Les besoins en espaces peuvent se diviser en 5 entités fonctionnelles :

- Les espaces de convivialité ;
- Les espaces pédagogiques ;
- Les espaces administratifs ;
- Les espaces logistiques ;
- Les locaux techniques.

Les effectifs de l'établissement seront les suivants :

- Accueil d'une puis de deux classes d'élèves soit une trentaine puis une soixantaine d'élèves ;
- Un professeur par classe et un accompagnant pour 8 élèves soit 4 accompagnants par classe, professeur inclus ;
- Le personnel de la MISS soit un directeur, un agent administratif, un technicien et un animateur par groupe de travail soit 5 animateurs, parmi lesquels un encadrant pédagogique.

Soit une capacité d'accueil d'environ 75 personnes et une Surface Dans Œuvre (SDO) totale de 888 m².

Eléments de financement

Coût total TDC TTC de 2 492 000 € pris en charge par la Région dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2007-2013.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (en mars 2016)

Bâtiment

Démarrage des travaux de rénovation du bâtiment : septembre 2015

Livraison du bâtiment rénové : fin 2017

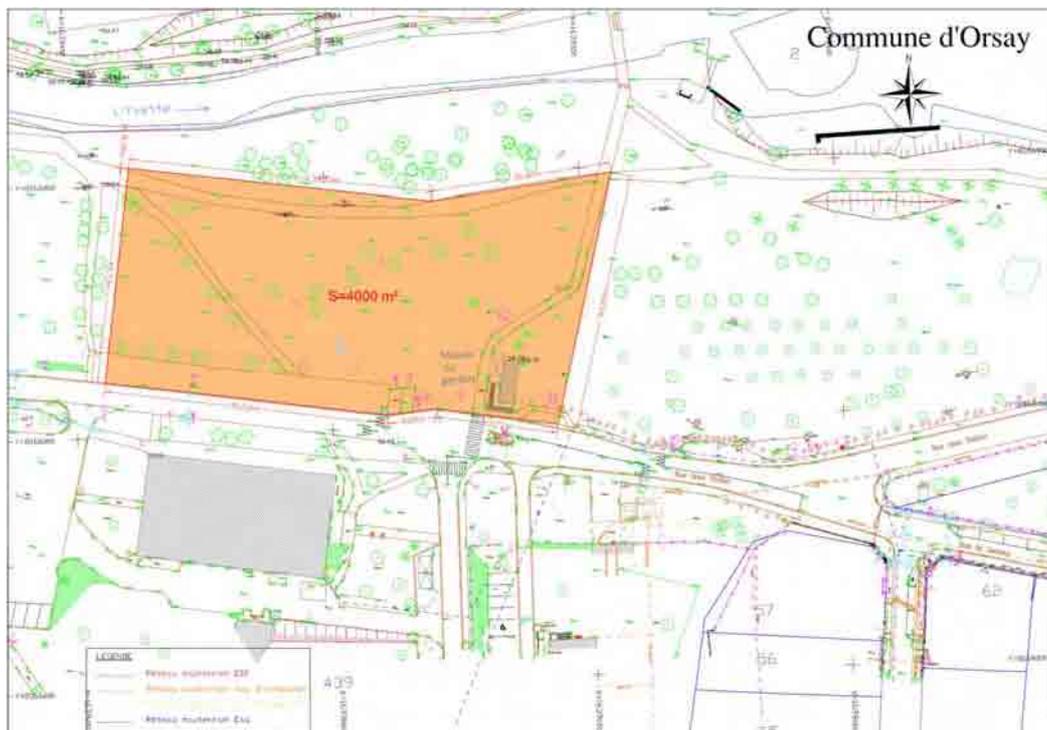
Phase pré-miss

Ouverture des ateliers MISS (hors bâtiment) : janvier-juin 2016

36 - Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de la Vallée de Chevreuse

Présentation

L'opération du CRD de la vallée de Chevreuse vise à offrir une plus grande visibilité à l'établissement (aujourd'hui 72 enseignants et 1 000 élèves), à proposer des enseignements de meilleure qualité, à accroître légèrement la capacité d'accueil, à garantir une gestion plus aisée et plus rationnelle, et à obtenir le renouvellement de l'arrêté de classement de l'établissement par l'Etat.

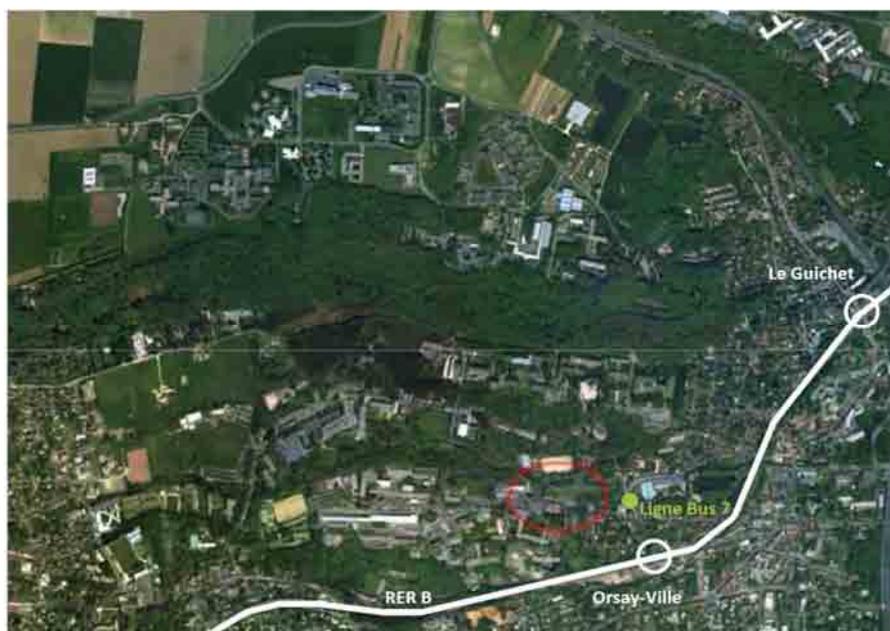


Par son caractère structurant et par sa localisation, le CRD contribue clairement à la mise en œuvre du projet CDT d'ensemble. Sa réalisation apportera une plus-value à l'offre culturelle locale, dans la vallée comme sur le plateau ; **son développement à l'entrée du campus universitaire est un premier signe d'une relation réinventée entre la ville et l'Université**, et sera particulièrement propice à une large ouverture de l'équipement ainsi qu'à une mutualisation des moyens ; enfin, sa proximité avec les transports en commun en fait un projet particulièrement accessible pour tous et durable.

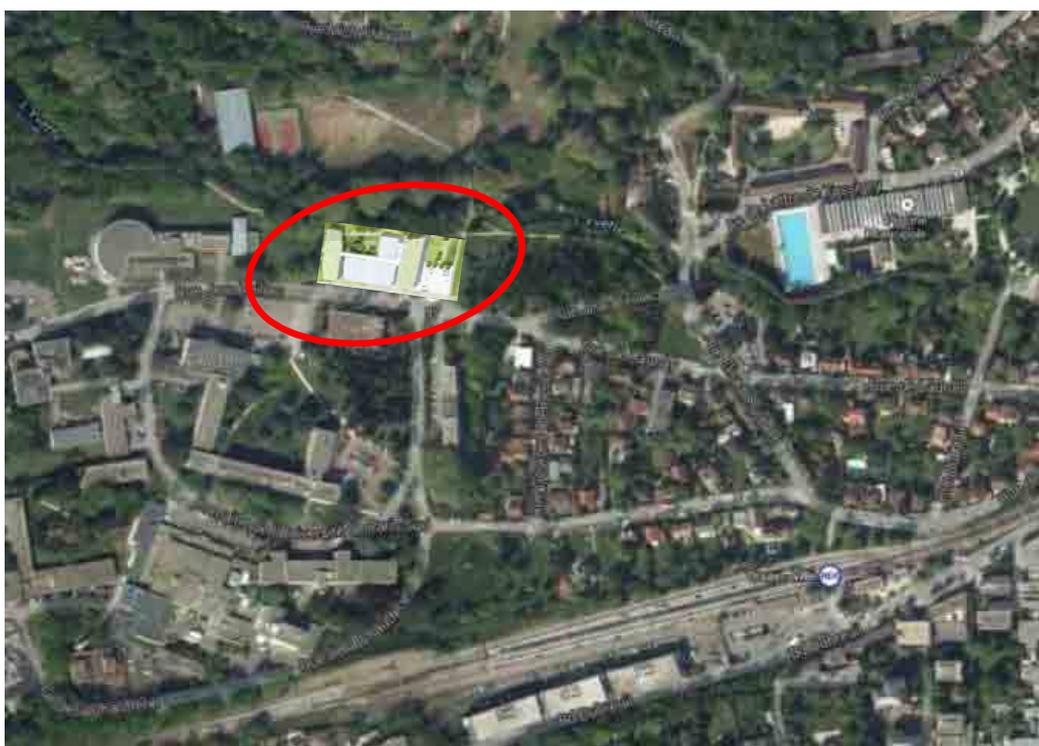
Secteur concerné

- Orsay

L'implantation du nouveau conservatoire est prévue à l'entrée Est du campus de l'Université Paris-Sud, sur le territoire de la commune d'Orsay, à l'articulation entre la Ville et l'Université et à proximité immédiate du poste de garde du campus. Il se situe également à 300m de la gare RER B d'Orsay-Ville et à proximité immédiate de la ligne de bus qui dessert l'ensemble du campus.



L'emprise foncière retenue (4 000 m²) correspond à la parcelle BD 442, issue de la parcelle BD439 (81 646 m²), propriété de l'Etat (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche), attribuée à l'Université Paris-Sud à titre de dotation. La Communauté Paris-Saclay bénéficie d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) pour la réalisation du CRD sur cette parcelle depuis le 7 janvier 2014.



Gouvernance

Maitre d'ouvrage : Communauté Paris-Saclay

Partenaires : Commune d'Orsay, Région Ile-de-France, Département de l'Essonne Université Paris-Sud.

Eléments de programmation

La programmation retenue pour ce nouvel équipement communautaire à vocation de musique, danse et théâtre est la suivante :

- Surface de plancher totale : environ 3 910 m²
- Surface utile totale : environ 2 910 m²

Le programme de l'opération comprend par ailleurs la reconstruction du poste de garde du campus, géré par l'Université Paris Sud, en dehors de la parcelle foncière affectée au CRD, pour une surface de l'ordre de 50 m².

Principes de gestion

La gestion du CRD sera assurée par la Communauté Paris-Saclay ; néanmoins, compte tenu de la localisation de l'équipement à l'entrée du campus universitaire, une réflexion sera poursuivie avec l'Université pour envisager, si cela paraît opportun et réalisable, une mutualisation de certains locaux et/ou des conditions d'accès adaptées au public étudiant.

Eléments de financement

Coût d'opération prévisionnel : environ 15 M € TDC.

Plan de financement prévisionnel

COUT PREVISIONNEL DE L'OPERATION		FINANCEMENTS PREVISIONNELS	
• HT	12,5 M€	Sur le coût prévisionnel HT de l'opération	
• TDC	15M €	Département de l'Essonne (via Contrat de territoire)	2 852 432 €
		Région-Ile-de-France (droit commun) (via contrat territorial régional)	914 694 €
		Région IDF (GP3)	2 000 000 €
		Commune d'Orsay	1 000 000 €
		CDT/ Aide aux maires bâtisseurs	2 600 000 €
		• Financement propre Communauté Paris-Saclay (HT)	3 132 874 €

Le financement de la commune d'Orsay est acté, ainsi que ceux du département de l'Essonne et de la région Ile-de-France au titre du droit commun. Les financements régionaux au titre du GP3 et du CDT restent à confirmer dans les prochains mois.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

- Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) de l'Etat au profit de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay signée le 7 janvier 2014
- Lauréat du concours d'architecture désigné le 19 décembre 2013
- Travaux : démarrage en mars 2016
- Ouverture de l'équipement : rentrée 2017

37 - Valorisation des fermes emblématiques du territoire

Présentation

La valorisation des Fermes emblématiques du plateau, au-delà du caractère urbanistique et/ou culturel, s'appuie aussi sur le développement des circuits courts agricoles et la médiation entre le monde agricole et le monde citoyen. En conséquence, cette fiche est liée aux fiches sur l'économie circulaire et les filières de proximité.

Le projet de Campus cluster constitue le développement du volet scientifique de l'opération globale. La zone de protection naturelle, agricole et forestière permet de préserver les terres dédiées au volet naturel et agricole. Au-delà de la « sanctuarisation », il s'agit de créer une dynamique autour de ces espaces naturels et agricoles et de travailler sur la médiation entre monde citoyen et monde agricole mais aussi entre monde scientifique et monde agricole.

Pour les fermes qui sont encore en exploitation, l'objectif est d'apporter un soutien aux circuits courts agricoles.

Pour les fermes qui ne sont plus en exploitation, l'objectif est d'utiliser ce patrimoine exceptionnel et emblématique du territoire comme vecteur de médiation, comme lieu de vie, de partage et de création.

Pour les fermes qui ne sont plus exploitées, le projet concerne plus particulièrement :

- la ferme du Moulon à Gif-sur-Yvette ;
- la Ferme de la Commanderie à Saint-Aubin appartenant à la commune ;
- et la Ferme des Granges à Palaiseau (appartenant pour 60% à la Communauté Paris-Saclay et 40% à France Domaine).
-
- Plusieurs destinations sont réfléchies actuellement pour ces bâtiments :
 - Accueil d'événements ;
 - Espace de restauration ;
 - Ateliers de pratiques amateurs, lieux d'animation pour étudiants ;
 - Lieu de médiation sur les cultures agricoles (vente directe, information, exposition) ;
 - Logements, locaux paramédicaux, foyers logements.

La rénovation de ces bâtiments peut faire partie intégrante de l'animation territoriale, notamment à travers des ateliers de construction / rénovation, en chantiers d'insertion.

L'objectif principal est de faire de ces fermes des lieux ouverts au public, aux usages multiples, tout en donnant une cohérence à chacune.

Secteur concerné

Ce projet concerne l'ensemble du territoire CDT.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage

- Pour la ferme du Moulon : Communauté Paris-Saclay
- Pour la ferme de la Commanderie : Commune de Saint-Aubin, Communauté Paris-Saclay
- Pour la ferme des Granges : Communauté Paris-Saclay

Partenaires

- France Domaine
- Conseil régional Ile-de-France (soutien aux lieux artistiques dits « intermédiaires »)
- Conseil départemental de l'Essonne
- AEV
- Terre et Cité

Principes de gestion

La mise en synergie de ces différents sites (fermes en exploitations et fermes reconverties) pourrait se faire à travers un parcours de randonnée pédagogique, qui s'appuierait en partie sur les cheminements liés aux rigoles.

Eléments de financement

Les montants des rénovations / transformations des bâtiments des Fermes sont à préciser. Dans le cas des projets « fabrique de culture », la Région Ile-de-France a créé un dispositif de soutien aux lieux artistiques dits « intermédiaires ».

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

- Ferme des Granges : étude de faisabilité en cours
- Ferme de la Commanderie : étude de programmation en cours - septembre 2015, août 2016
- Ferme du Moulon : la ferme sera libérée par l'IDEEV courant 2020. Une étude sera lancée dès que possible.

38 - Programme d'action de la ZPNAF : pérenniser et développer une agriculture vivante et dynamique pour le territoire

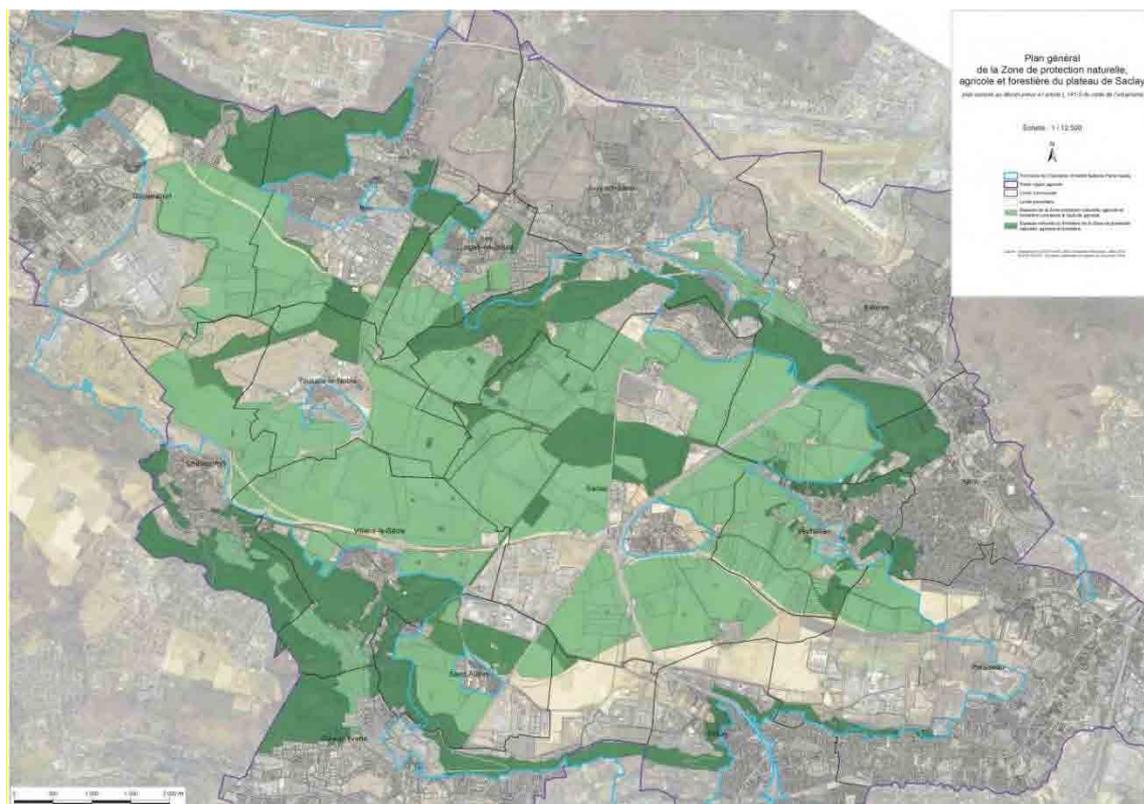
Présentation

La loi sur le Grand Paris du 3 Juin 2010 reconnaît le rôle des espaces agricoles, naturels et forestiers sur le plateau de Saclay et ses vallées avec la création de la Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière (ZPNAF). Le décret du 27 décembre 2013 délimite son périmètre sur une surface totale de 4 115 hectares environ, dont environ 2 469 hectares de terres agricoles.

Une des conséquences directe de cette création est règlementaire ; la loi indique que l'interdiction d'urbaniser dans la zone de protection vaut servitude d'utilité publique quelles que soient les dispositions des PLU actuelles et à venir. La loi enjoint aux communes de mettre en compatibilité leurs PLUs dans un délai de six mois après la parution du décret.

Le règlement type agricole

L'EPA Paris-Saclay a proposé, en concertation avec les DDT 78 et 91, la Chambre inter-départementale d'agriculture, la SAFER et l'association Terre et Cité un règlement type de PLU pour la partie agricole de la ZPNAF. Ce règlement type agricole a pour objectif de concilier l'interdiction d'urbanisation de la ZPNAF et la nécessité de constructions strictement nécessaires à la pérennisation de l'activité agricole. Il ne crée pas de droit nouveau et il ne s'impose pas aux communes. Cependant ce règlement type ayant été élaboré en partenariat étroit avec des acteurs institutionnels, il sera rappelé aux communes lors de l'élaboration ou la mise en conformité de leur document d'urbanisme.



Le Programme d'action

La Loi du Grand Paris du 3 Juin 2010 prévoit qu'au « sein de la zone de protection, l'Établissement public de Paris-Saclay élabore, en concertation avec les communes ou établissements publics de coopération intercommunale situés dans la zone de protection, un programme d'action qui précise les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages.»

Comme prévu par la loi, le programme d'action est en cours d'élaboration par l'EPA Paris-Saclay en partenariat avec les acteurs locaux et institutionnels concernés et le monde agricole. Il sera important de déterminer, selon les actions, l'acteur qui peut en assurer le pilotage, compte tenu des structures et des moyens déjà existants ; l'EPA Paris-Saclay n'a pas vocation à se substituer aux acteurs existants et mobilisés sur ces sujets. L'objectif général de ce programme d'action est triple :

- Dans le respect des choix entrepreneuriaux effectués par les agriculteurs, définir les conditions du maintien et du développement d'une agriculture productive viable et durable sur le plateau, dans la diversité de ses composantes : ASSURER LES CONDITIONS DE PERENNITE D'UNE AGRICULTURE PRODUCTIVE SUR LE PLATEAU.
- Créer les conditions d'une coexistence harmonieuse avec les milieux et les acteurs du monde urbain environnant, mais également du développement d'échanges de biens et de services utiles, par la création de nouveaux débouchés pour l'agriculture vers d'autres acteurs du territoire, et inversement. Il s'agira, ce faisant, de renforcer et de créer des liens sociaux plus denses entre le monde agricole et le monde urbain : MIEUX VIVRE ENSEMBLE ET CONSTRUIRE UN AVENIR COMMUN.

- Concilier l'agriculture et la préservation de l'environnement, en particulier en mettant en place une gestion optimisée des espaces boisés du territoire : CONCILIER AGRICULTURE ET PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT.

Conformément aux souhaits exprimés par les acteurs du territoire, un des enjeux centraux de ce programme d'action sera de préserver la fonctionnalité de ces espaces agricoles, avec plus particulièrement la mise en place d'actions visant à :

- s'assurer du respect de la ZPNAF, en rendant systématique la consultation des Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) lors de la révision des PLUs ;
- garantir la fonctionnalité du réseau de drainage et de rigoles (recensement des réseaux, modélisation du fonctionnement hydraulique des rigoles,...) ;
- améliorer et faciliter la circulation des engins agricoles, y compris dans les secteurs en chantier, pour permettre leur circulation dans de bonnes conditions techniques et temporelles.

Au-delà de ces sujets techniques, le programme d'action aura également une dimension plus collaborative d'accompagnement des initiatives portées par les acteurs locaux pour la valorisation des espaces agricoles et naturels de ce territoire. Ces actions devront permettre le maintien des exploitations en place tout en accompagnant les agriculteurs dans leur dynamique d'ouverture et de diversification déjà en cours.

Le plateau de Saclay pourrait alors devenir le modèle d'un développement de territoire intégré, réussissant à conjuguer harmonieusement terres agricoles, développement économique, patrimoine, recherche et innovation, au sein d'un cadre de vie préservé et attractif. Il répondrait ainsi, à sa manière, à la problématique récurrente de la structuration et du devenir des espaces périurbains, qui couvrent aujourd'hui une partie significative du territoire national.

Secteur concerné

Ce projet concerne l'ensemble de la ZPNAF et les espaces de la petite région agricole en contact avec celle-ci.

Gouvernance

Partenaires

- La Communauté Paris-Saclay et les autres communautés d'agglomération du Plateau
- EPA Paris-Saclay, dont le conseil d'administration adoptera formellement le programme d'action de la ZPNAF
- Chambre d'agriculture
- AEV
- Le conseil départemental de l'Essonne
- Le conseil départemental des Yvelines
- La région Ile de France
- ONF
- Terre et Cité

La commission Agriculture/environnement de l'EPA Paris-Saclay est aujourd'hui l'organe de réflexion sur la mise en œuvre de la ZPNAF.

A terme ce programme d'action sera suivi par un comité d'orientation rassemblant les parties prenantes, qui correspondrait jusqu'en 2022 au Comité de Programmation du programme LEADER du Plateau de Saclay¹. L'intérêt de ce Comité de programmation est de rassembler non seulement des acteurs publics mais aussi des acteurs privés du territoire et de se placer dans une dynamique collective de projet pour les espaces agricoles et naturels de ce territoire.

Eléments de programmation

Date de démarrage	Actions
3 ^{ème} trimestre 2015	Validation collective des acteurs locaux de la démarche de concertation territoriale.
3 ^{ème} trimestre 2015	Lancement de la démarche de concertation territoriale élargie
4 ^{ème} trimestre 2015	Etude du document par les acteurs locaux et élaboration de leurs contributions et propositions complémentaires
1 ^{er} trimestre 2016	Groupes de travail thématiques pour intégrer les retours des acteurs locaux sur l'ensemble des sujets traités
1 ^{er} trimestre 2016	Validation et diffusion de la version finale du programme d'actions
2 ^{ème} trimestre 2016	Ateliers de sensibilisation à la ZPNAF des élus et techniciens et des acteurs de l'aménagement du territoire
2 ^{ème} trimestre 2016	Rédaction des premiers documents indiqués dans le programme d'action (clauses techniques, plaquette de sensibilisation des acteurs)

Principes de gestion

Le programme d'action regroupe un ensemble d'action et chacune d'entre elles est pilotée par un acteur du plateau pertinent, qui aura la responsabilité d'animer de pérenniser cette action dans le temps.

Eléments de financement

Le travail de définition budgétaire du programme d'action se fera dans les mêmes temporalités que le travail de concertation mentionné ci-dessus afin d'être validé entre janvier et mars 2016.

La mise en application de ce programme d'action doit être conduite en relation étroite avec Terre et Cité, association labellisée du programme de financement européen LEADER1. Il s'agit d'une opportunité qui permettra de dynamiser les projets en lien avec la dimension agricole et naturelle du plateau et de ses vallées. Le programme LEADER pourrait être un des leviers financier de certains projets innovants impulsés dans la ZPNAF, et nourrir une dynamique qui pourrait se poursuivre sur d'autres thématiques et par le biais d'autres dispositifs.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

Une première réunion technique sur le programme d'action de la ZPNAF rassemblant l'ensemble des partenaires a eu lieu en juin 2015.

Une deuxième réunion s'est tenue en juillet 2015. La phase de concertation débutera en septembre 2016. L'objectif est de parvenir à un programme d'actions validé début 2017.

¹ Sous réserve que le programme LEADER soit retenu. La sélection des candidatures doit être rendue publique mi-Juillet 2015.

39 - Structure artificielle d'escalade

Présentation

La région Parisienne, au regard du bassin de population, est en déficit notoire en équipement d'escalade, **discipline très plébiscitée, en pleine expansion et en lice pour être intégrée aux jeux olympiques 2020.**

La création d'une salle sportive recevant une Structure Artificielle d'Escalade (SAE) de niveau national à BURES sur YVETTE, s'intègre parfaitement dans le plan national fédéral d'implantation et de développement des SAE. La Fédération Française de l'Escalade (FFME) supporte pleinement ce projet qu'elle considère comme prioritaire.

Compte-tenu de la très forte implication du Club local « USBY Escalade », de la présence voisine du collège de la ville et de l'UFR STAPS (Université Paris-Sud), mais aussi de la localisation stratégique de la Commune, en vallée de Chevreuse, très bien desservie par les axes routiers et transports en commun, ce projet pourra répondre aux besoins très importants pour la pratique de l'escalade par le monde associatif, mais aussi scolaire et universitaire. Par ailleurs, tant le club local que les STAPS travaillent et souhaitent développer cette activité auprès de personnes soumises à des handicaps physiques et mentaux.

Quatre axes d'intérêt Local, Régional et National

- Loisir

- Offrir une nouvelle SAE de qualité aux habitants d'Île de France, accessible au plus grand nombre, à un coût modéré (enseignement / structure associative) ;
- Ecole d'escalade tous niveaux: cours encadrés par des moniteurs d'escalades diplômés ;
- Accès libres pour des adhérents autonomes.

- Compétition

- Donner à la région un rôle moteur dans le développement du sport haut niveau ;
- Entraînement des équipes locale, départementale, régionale et universitaire ;
- Organisation de compétitions de niveau départemental à national ;
- Possibilité d'accueillir des Coupes Européennes d'Escalade.

- Formation

- Nouveaux moniteurs ;
- Couplé au potentiel et au programme de l'Université (UFR STAPS), la SAE est idéalement placée pour permettre la formation de nouveaux professionnels de l'escalade. En partenariat avec la faculté, l'USBY Escalade accueille chaque année plusieurs stagiaires de l'UFR STAPS ;
- Formations d'encadrants fédéraux (Initiateurs, juges, arbitres) ;
- Formations spécifiques: pompiers, cordistes, etc...

- **Médico-sportif**
 - o Outil exploitable par la branche médico-sportive de l'Université (UFR STAPS) ;
 - o Développement d'activités thérapeutiques pour les patients de l'Hôpital de jour d'Orsay, situé au Grand Mesnil à Bures sur Yvette (Programme en cours, démarré en 2012) ;
 - o Mise en place de programmes éducatifs pour des jeunes en difficultés psychologiques ou physiques en partenariats avec des Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques (ITEP) de la région (Programme en cours, démarré en 2011).

Secteur concerné

- Bures-sur-Yvette

Gouvernance

Reste à définir entre les différents partenaires.

Fédération nationale d'Escalade, Région Ile-de-France, UFR STAPS, USBY, Bures-sur-Yvette.

Éléments de programmation

- **Salle d'escalade, par extension de la salle C (salle de grands jeux) du COSEC Léo Lagrange situé à Bures sur Yvette**
 - o « Boite escalade » venant en prolongement de la salle C, 18mx24mx13m, hébergeant l'agrès ;
 - o Agrès d'escalade (norme fédérale nationale)
 - Longueur (linéaire au sol), 42m ;
 - Hauteur, 13m ;
 - Avancée, 8m.
- **Nécessite**
 - o La création de la nouvelle salle pour l'escalade ;
 - o La rehausse du toit de l'installation sportive actuelle, une ouverture de cet espace sur le terrain de grands jeux avec une visibilité pleine de l'agrès escalade ;
 - o La réfection du sol du terrain de grands jeux impacté par les travaux ;
 - o L'ajout d'une séparation mobile entre la salle C et la salle d'escalade ;
 - o Une extension : zone d'échauffement, salle de pan et salle de rangements (14m x 12m x 5m) ;
 - o Le détournement d'une voie d'accès existante ;
 - o L'ajout d'issues de secours, sanitaires/vestiaires (si nécessaire) ;
 - o L'achat d'une nacelle pour l'aménagement de l'agrès ;
 - o L'augmentation du parc actuel de chaises pour l'accueil du public.

Principes de gestion

Mutualisation de cet équipement autour des besoins des 27 communes et alentours et de l'Université Paris -Saclay.

Éléments de financement

Investissement d'un montant de 1 779 600 €

	Surface de l'espace dédié / Quantité	Surface grimpable	Coût de l'espace dédié (1 800€ /m ²)	Coût de la SAE	Total
Mur	22X15= 330m ²	>600m ²	594 000 €	300 000 €	894 000 €
Pan	14X12=168m ²	60m ²	302 400 €	18 000 €	320 400 €
Rangements	8x12= 96m ²		172 800 €		172 800 €
Rehausse et refection de la toiture					300 000 €
Refection sol					80 000 €
Séparation SalleC/SAE					
Agrandissement sanitaires					
Ajouter d'issues de secours					
Détournement voie d'accès					
Nacelle	1				8 200 €
Chaises	300				4 200 €
Total					1 779 600 €

40 - Station Trail

Présentation

Une station TRAIL permet de proposer aux sportifs et aux coureurs à pied, en milieu naturel, un environnement vraiment dédié au trail, aussi bien pour les débutants que pour les plus chevronnés. Les parcours, s'appuyant sur des chemins existants, sont balisés, sécurisés, bien identifiés et très variés, ouverts à tous les niveaux. Par ailleurs, un espace d'entraînement « stade de trail » avec des parcours techniques, permet des préparations physiques. Une base d'accueil regroupe des services et des points d'information. Enfin la mise en place d'un site internet favorise le partage avec toutes les personnes intéressées et offre la possibilité de charger sur smartphones tous les parcours balisés.

Cette première station francilienne répond au nombre croissant de pratiquants de trail qui est exponentiel depuis quelques années.

Secteur concerné

- Les communes de la Communauté Paris-Saclay
- Département : Essonne, Yvelines. Dans un prochain avenir : 75, 92, 94, 77 et 28
- Région : Ile de-France avec des extensions possibles vers l'Eure et L'Eure et Loire

Gouvernance

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Bures-sur-Yvette

Prestataire : association Station de Trail

Partenariat : Equipe Turoom, Association pour la maintenance des parcours de la station de trail de Bures-sur-Yvette (en cours de constitution)

Montant : 45 000€ TTC et un forfait annuel à partir de N+1 d'environ 4 000€, pour une durée de 5 ans

Eléments de programmation

- Une dizaine de parcours de rando trail de tous niveaux
- 4 ateliers au « stade trail » avec si possible un km vertical
- Une charte graphique et un balisage homogène
- Un espace d'accueil et de présentation
- Un site internet dédié

Principes de gestion

Mutualisation de cet équipement autour des besoins des 27 communes et alentours.

Cet équipement a vocation à dépasser très vite le strict stade communal et à s'inscrire dans une démarche intercommunale pour ses développements futurs.

41 - Maisons pluridisciplinaires de santé

Présentation

L'action en termes d'équipements de santé dans le projet du CDT devra permettre d'améliorer l'accessibilité de l'existant et, prenant en compte la montée en puissance du territoire, d'envisager la création de nouveaux équipements.

L'action à court terme s'appuie sur la création de structures souples de tailles réduites (maisons pluridisciplinaires de santé). Elles participent à la structuration d'une offre permettant de prendre en charge les urgences réelles ou ressenties. Cette offre est notamment constituée par un réseau d'appel et de régulation des urgences, le SMUR, les pompiers, les urgences hospitalières (publiques et ou privées), les maisons médicales de garde et les maisons de santé pluridisciplinaires.

Les maisons pluridisciplinaires comportent des médecins généralistes, des infirmières, des kinésithérapeutes et constituent une première ligne en termes de prise en charge de pathologies aiguës. Une seconde ligne forte suppose des pharmacies en nombre suffisant par rapport à la population et un réseau de correspondants de proximité constitués de spécialistes d'organes ambulatoires ou hospitaliers.²

L'objectif principal de l'action est ainsi d'améliorer la répartition de l'offre de soin sur le territoire en considérant la diversité des publics, en termes d'âges (enfance, jeunesse, adultes et seniors), mais aussi de situations sociale et géographique.

Cet objectif principal est décliné en différents objectifs secondaires :

- Développer l'offre de soins en orientant l'action vers une diversification des activités des professionnels paramédicaux (des infirmiers notamment) sous-représentés par rapport aux médecins spécialistes ;
- Améliorer l'accès aux soins et la prise en charge des pathologies chroniques en développant des structures publiques généralistes adaptées ;
- Réduire les inégalités sociales de santé en acceptant les tiers payants, les CMU, les AME, médecins en secteur 1 ;
- Promouvoir la santé globale des jeunes et des étudiants par la prévention des comportements à risque, l'amélioration de l'identification des ressources et la prévention du mal-être ;
- Améliorer la connaissance des comportements et des besoins de santé du territoire ;
- Donner une éducation à la santé (conseils scolaires, universitaires, école du dos, école de l'asthme, etc.) ;
- Promouvoir la Robotique d'assistance : une approche centrée utilisateur : la prise en compte de l'opérateur final dans la conception de systèmes robotiques et plus généralement techniques ;
- Permettre la mise en place de structure de soins d'avenir attirant les jeunes praticiens afin de permettre un rajeunissement des cadres... ;
- Rendre pérenne ces structures (maison pluridisciplinaire de santé) avec un financement spécifique institutionnel (Conseil Départemental, ARS...) non basé seulement sur les bénéfices tirés de la part soins.

² Les éléments développés dans cette fiche s'appuient notamment sur les contributions du Pr. GHASAROSSIAN, de la Faculté de Médecine de Paris Descartes.

Secteur concerné

L'ensemble du territoire CDT et les communes concernées par le développement de la frange Sud mais également Igny (pour rééquilibrer la désertification des médecins sur le Pileu).

La Communauté Paris-Saclay est attachée au service public de santé, seul moyen de garantir l'égalité d'accès aux soins et de lutter efficacement contre les inégalités. La Communauté Paris-Saclay souhaite la pérennité et le maintien d'une offre complète de santé qui devra répondre de façon pertinente à l'extension future du développement économique et scientifique dans le cadre du projet Paris-Saclay : 40 000 étudiants, chercheurs et salariés à l'horizon 2025.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : dispositifs communaux (Collectif sur la santé mentale), Communauté Paris-Saclay, personnel médical et médico-social.

Partenaires : Communauté Paris-Saclay, Communes, Etat (Préfecture, DDCS, ARS, Education nationale), Assurance maladie et Conseil général de l'Essonne (MDS, PMI-CPEF, CDPS).

Eléments de programmation

Afin de réussir ce « maillage de santé » un certain nombre de conditions sont nécessaires :

- Partir de l'existant : centre hospitaliers publics ou privés, professionnels de santé locaux, compétences complémentaires des acteurs de soins: universitaires, internes et externes de médecine en formation, élèves des écoles d'infirmières, aides-soignantes, etc. ;
- Renforcement du travail partenarial avec les Ulis par la mise en œuvre d'actions communes ;
- Etudier la faisabilité d'un contrat local de santé communal ou intercommunal ;
- Construire un réseau des villes notamment dans le cadre de l'accroissement de la population, de son vieillissement, voire de sa fragilisation sociale ;
- Réflexion sur un observatoire de la santé ;
- Développement de structures du type « maisons pluridisciplinaires de santé ».

La mise à disposition d'un plateau technique suffisant (radiologie, biologie, examens complémentaires plus spécialisés et hospitaliers...) est indispensable pour le fonctionnement des maisons pluridisciplinaires de santé.

Principes de gestion

Les deux comités de pilotage territoriaux liés au CDT ainsi que le comité de pilotage du Contrat de ville sont les maîtres d'œuvre.

Ils permettent de soumettre aux comités de pilotage un programme d'actions découlant des orientations générales. Ils coordonnent les différentes actions confiées aux porteurs de projet et assurent l'ingénierie financière des actions qui requièrent des aides spécifiques.

Eléments de financement

Le coût de construction d'une maison pluridisciplinaire de santé s'évalue, en première estimation, à environ 5M€ HT de travaux, donc hors coût d'équipements médicaux spécifiques et acquisition foncière, pour une maison d'une surface de 1 500 m².

Etat d'avancement et phasage

Réflexion sur une approche santé intercommunale (Contrat Local de Santé Mentale, Atelier Santé Ville, Contrat Local de Santé, Centre de santé, maisons pluridisciplinaires santé...).

Phase logement : 2019 pour la ZAC du Moulon / 2020 pour la ZAC du Quartier de l'Ecole polytechnique.

42 - EHPAD des Ulis

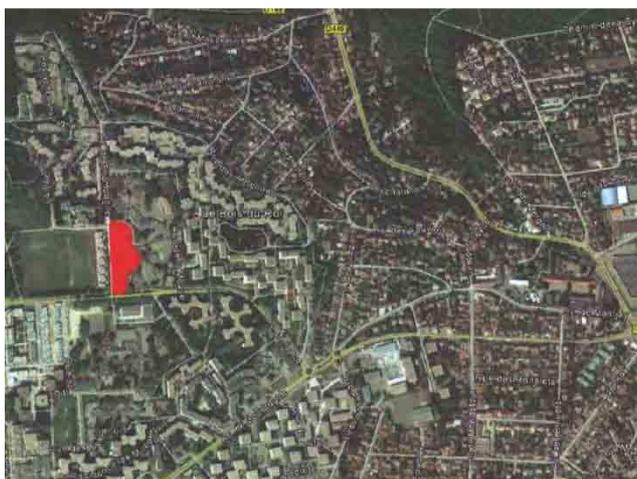
Présentation

Le projet d'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) aux Ulis s'inscrit dans la politique du Conseil départemental de construction d'un service public départemental des maisons de retraite. Réaffirmée à l'occasion de l'adoption du schéma départemental en faveur des personnes âgées (2011-2016) le 7 février 2011, cette offre publique de places en EHPAD doit permettre de rendre plus accessible des structures dont le coût est aujourd'hui peu adapté aux ressources de nombreuses personnes âgées.

La construction de cet équipement répond à une carence de places en EHPAD dans le secteur gérontologique du Val d'Yvette auquel le CDT appartient (le taux d'équipement est en effet déficitaire par rapport à la moyenne départementale).

Ce projet participe pleinement au projet de développement durable du CDT en prenant en compte la question de la dépendance des personnes vieillissantes aux revenus modestes.

Secteur concerné



Les Ulis : prescriptions du PLU

- zone ULa du PLU ;
- parcelle N° BS 109-110-111-112-144 d'une superficie de 6271m² ;
- les constructions devront respecter la marge de reculement soit :
 - o 12m par rapport à l'axe de la voie sur l'Av de Champagne ;
 - o 15m par rapport à l'axe de la voie sur l'Av d'Alsace ;
- la construction sera implantée en retrait ou sur les limites séparatives ;
- la hauteur maximale est de 14m à l'égout ;
- le nombre de place de stationnement minimum est fixé à 40 dont une partie devra être réalisée en souterrain ;
- pour les cycles le stationnement devra être adapté aux besoins des équipements ou activités. Au-delà de 6 emplacements, des aménagements de protections contre la pluie devront être installés.

Gouvernance

Maître d'ouvrage : Conseil départemental de l'Essonne

Partenaires : Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, Caisse Nationale de Solidarité pour l'autonomie (CNSA), Région Ile-de-France, Ville des Ulis.

Eléments de programmation

Le programme de l'opération comprend :

- 63 places d'hébergement permanent
- 3 places d'hébergement temporaire
- 2 places d'hébergement de nuit
- 14 places en unités d'hébergement renforcé pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés
- 14 places pour personnes âgées dépendantes et désorientées (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés PASA)

Soit au total **96 places d'hébergement et 12 places d'accueil de jour.**

La surface utile du programme est de 4 055 m² se décomposant de la manière suivante :

- Locaux accueil et administration : 115 m²
- Locaux de vie collective/animation : 188 m²
- Pôles de soin central : 186 m
- Hébergement toutes dépendances : 1 946 m²
- Hébergement Alzheimer : 996 m²
- Accueil de jour : 100 m²
- Logistique : 522 m²

Le programme comprend également l'aménagement du terrain avec la création :

- De jardins pédagogiques pour les unités Alzheimer et de jardins d'agrément pour les autres locataires
- Des places de stationnement dont une partie enterrées
- D'une aire de service pour les livraisons

Le programme de construction prévoit la mise en œuvre de la charte « construire et subventionner durable » promue par le Département de l'Essonne.

Eléments de financement

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 108 places est estimée à 16 870 000 euros TTC. Le coût à la place est de 130 600 euros HT. Le financement sera pris en charge par le Conseil Départemental de l'Essonne, CNSA et commune des Ulis pour le terrain.

Etat d'avancement et phasage

- Permis de construire déposé fin février 2016 et validé en mai 2016.

III. C. 2 STRATEGIES D'AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS A MOYEN/LONG TERME

43 - Déménagement de la gendarmerie

Présentation et contribution de la Gendarmerie au projet stratégique

La communauté de brigades de gendarmerie couvre territorialement les communes suivantes :

- Brigade de Chevry : Gif Chevry, St Jean de Beauregard, Gometz le Châtel, Gometz la Ville et les Molières
- Brigade de la Vallée : Gif Vallée et Gif Moulon, St Aubin, Villiers le Bâcle

Les évolutions de la population, l'exiguïté des locaux actuels, la répartition des logements des gendarmes sur différents sites, justifient la création d'une nouvelle brigade se substituant à celle de la vallée. Cette orientation a été décidée entre la gendarmerie et la ville et un accord de principe est intervenu pour une localisation au Moulon, ce dont l'EPA Paris-Saclay a été informé.

Ce déménagement poursuit donc un triple objectif :

- Répondre aux besoins actuels en termes de locaux administratifs, techniques et de logements,
- Répondre aux besoins futurs liés à l'accroissement de population sur le Moulon,
- Rationaliser les établissements de la gendarmerie en regroupant celle d'Orsay, aujourd'hui située sur le Moulon, avec celle de Gif, et se mettre ainsi en capacité de répondre au mieux aux besoins des futurs habitants et usagers du territoire.



L'implantation d'une gendarmerie dans le futur quartier du Moulon contribuera à doter le projet de développement de la frange Sud du plateau de tous les équipements nécessaires à une véritable urbanité, et marque clairement la prise en compte de toutes les thématiques dans la conception du projet.

Secteur concerné

Le déménagement de la brigade de gendarmerie de Gif-sur-Yvette Vallée est prévu en bordure Sud du plateau de Saclay, dans la ZAC du Moulon, sur le territoire de la même commune. Le site d'implantation n'est pas encore précisément défini, mais l'emprise foncière requise et la nécessité d'une accessibilité optimale à l'échelle du territoire plateau de Saclay-vallée de l'Yvette, orientent fortement cette implantation aux abords de la RD128, axe de desserte primaire du futur quartier, à relativement courte distance de la RD 306 et de la RN 118 pour faciliter l'accès à la Vallée.



Gouvernance

Maitre d'ouvrage : Etat pour le foncier et pour la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale.

Partenaires : Etat (Direction Générale de la Gendarmerie Nationale), Commune de Gif-sur-Yvette, EPA Paris-Saclay

Eléments de programmation

La programmation de la future gendarmerie n'est pas encore définie. Elle sera arrêtée lorsque le phasage du quartier du Moulon sera plus précis.

Principes de gestion

La gestion de la nouvelle gendarmerie sera assurée par l'Etat.

Eléments de financement

Compte tenu des règles en vigueur pour ce type de projet, le foncier, propriété de l'Etat, serait mis à disposition à titre gracieux et l'immobilier serait porté par l'Etat et la ville de Gif. Les hypothèses financières définitives seront fixées en fonction du nombre de gendarmes affecté à la brigade. Les modalités de financement restent à définir.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

- Implantation à préciser

Planning prévisionnel : non défini

44 - Construction d'un collège sur la frange Sud du plateau

Présentation

Le projet de collège contribue directement à la mise en œuvre de l'objectif E1 : développer des nouveaux quartiers vivants et attractifs, à travers des polarités de proximité intégrant commerces, services et équipements publics.

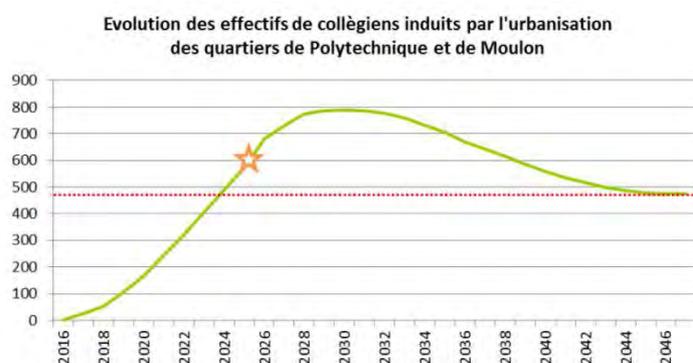
Secteur concerné

Le collège a vocation à accueillir des élèves de plusieurs communes du CDT : Gif-sur-Yvette Moulon, Saclay, Saint-Aubin, Villiers-le-Bâcle, Orsay et Corbeville, selon la capacité résiduelle des collèges existants sur le territoire. L'analyse des besoins locaux a conduit à le localiser **dans la ZAC du Moulon sur la commune de Gif-sur-Yvette**. La localisation précise sera à définir ultérieurement en fonction du développement des programmes de logements et de la desserte la plus efficiente des élèves concernés.

Description du projet

Les études de programmation réalisées dans le cadre des opérations d'aménagement de la frange Sud du plateau font émerger à moyen terme **le besoin d'un collège de 600 élèves**.

Ce nouvel établissement permettrait d'accueillir non seulement les enfants des futurs habitants des quartiers de la frange Sud du plateau, mais aussi les élèves des communes du plateau qui se rendent actuellement dans les établissements de la vallée (Villers-le-Bâcle, Saint-Aubin, Saclay...).



Evaluation des besoins associés à l'aménagement du Sud plateau, Filigrane programmation, février 2013

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : Conseil Départemental de l'Essonne

Partenaires : EPA Paris-Saclay, Communauté Paris-Saclay, Communes concernées, Rectorat

Eléments de programmation

La création du collège sera conditionnée par la réalisation effective des programmes de logements et par l'apport réel de nouveaux collégiens et par la marge d'accueil des collèges actuels du secteur. La localisation devra être également cohérente avec la situation géographique des élèves impactés, l'implantation géographique des collèges actuels et de préférence être à proximité d'un ou de plusieurs accès en transports en commun.

Description	Surface de Plancher	Emprise foncière totale	Coût Travaux HT	Coût TDC & TTC
600 élèves dont 200 générés par la ZAC Moulon, 400 par les autres communes environnantes	8 500 m ²	8 000 m ²	15 M€	22,5 M€

Eléments de financement

La prise en charge financière de cet équipement relève de la compétence du Conseil Départemental, à qui il appartient d'apprécier les modalités de financement. Les coûts de travaux sont estimés à environ 15M€ HT.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (en mai 2015)

A ce stade des échanges, le besoin est clairement identifié par l'ensemble des partenaires. Le Conseil Départemental est disposé à étudier l'inscription de ce collège dans son schéma directeur.

Livraison (date prévisionnelle)

Afin d'assurer dans de bonnes conditions l'accueil des futurs habitants sur le territoire, l'arrivée du collège devra être en cohérence avec la livraison des dernières phases de logements programmées dans les ZAC, prévue autour de 2023 (arrivée du TAL).

Planning prévisionnel

2015-2018 : étude complémentaire sur l'évolution des effectifs, des besoins, de la localisation de l'équipement (réservation d'une emprise foncière) et inscription éventuelle au schéma directeur départemental suivant et au bilan des ZAC (pour la cession foncière)

2019-2020 : lancement des études

2020-2021 : conception et dépôt de PC

2021-2023 : travaux et livraison

45 - Implantation d'un lycée international sur la frange Sud du plateau

Présentation

Le Cluster du plateau de Saclay sera arrivé réellement à maturité lorsqu'il aura une visibilité internationale, c'est-à-dire qu'il attirera des étudiants, chercheurs, cadres venant du monde entier. Un lycée international fait partie des aménités indispensables favorisant l'attractivité du territoire et donc la réussite du projet.

Secteur concerné

Le lycée international a vocation à accueillir les élèves de l'ensemble du bassin de vie. Son emplacement précis sera à définir ultérieurement, en fonction de la montée en puissance du cluster et de la desserte la plus efficiente pour les élèves.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : Conseil Régional

Partenaires : EPA Paris-Saclay, Communauté Paris-Saclay, communes concernées, Rectorat

Eléments de programmation

La programmation est encore prématurée, elle dépendra de la rapidité avec laquelle va se développer le cluster. La Région a d'ores et déjà prévu un besoin potentiel de places nouvelles estimées à 1 200 à terme dans son Programme Pluriannuel d'Investissement 2012/2022. Il conviendra de déterminer la part de cet effectif devant être accueillie par une structure internationale.

Eléments de financement

La prise en charge financière de cet équipement relève de la compétence du Conseil Régional, à qui il appartient d'apprécier les modalités de financement (première estimation de 25 millions d'euros HT).

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (en mai 2015)

A ce stade des échanges, le besoin est appréhendé par l'ensemble des partenaires. Le Conseil Régional doit être sensibilisé très en amont. Un lycée international doit être réalisé à Noisy le Grand, rééquilibrant l'Est de la Région (au regard du Lycée de Saint Germain en Laye) au cours du PPI 2012/2022. Il peut être envisagé qu'un nouveau lycée soit prévu au Sud, sur le périmètre de la Communauté Paris-Saclay lors du prochain PPI 2023/2033.

Livraison (date prévisionnelle)

Il convient de programmer la livraison de ce lycée international à partir du moment où le tronçon de la ligne 18 Massy-Saclay sera ouvert.

Planning prévisionnel

2015 : saisine de la Région dans le cadre du CDT

2020-2022 : lancement des études

2023-2025 : conception et dépôt de PC

2025 : travaux et livraison

46 - Création d'espaces culturels

Présentation

Le territoire accueille aujourd'hui, et demain plus encore, la plus grande concentration d'organismes de recherche et d'enseignement supérieur d'Europe (universités, laboratoires, Centres de recherche, entreprises de pointe).

Aussi, il convient de prévoir la réalisation d'un certain nombre d'équipements d'accompagnement afin d'améliorer l'attractivité de ce territoire, avec une offre artistique renforcée. En effet, les différentes populations appelées à venir étudier, enseigner, chercher et habiter sur le site de cluster constituent un public intéressé par les événements et les manifestations culturelles.

Le territoire offrira une réponse de qualité à cette exigence d'excellence dans le domaine artistique comme dans le domaine scientifique avec la création de deux équipements :

Espace culturel des arts et des spectacles vivants localisé dans la ZAC du Quartier de l'Ecole Polytechnique, cet équipement ouvert permettra de

- Réunir et présenter dans un même lieu de multiples formes de création et de recherche artistique, des beaux-arts au design, et de l'architecture.
- Offrir un lieu ouvert où peuvent s'exprimer et se croiser les différentes sensibilités et influences culturelles. Un auditorium sera indispensable.
- Faire de cet espace un lieu de vie pour tout public, par exemple en y intégrant un équipement culturel de proximité et en organisant des ponts entre programmations et pratiques professionnelles et amateurs.
- De nouveaux partenariats pourront être noués pour valoriser l'identité scientifique du plateau.

Création d'un équipement culturel dédié à la culture numérique photographique, dans le cadre du projet « Photopolis », localisé dans la ZAC du Moulon

Le projet Photopolis, à l'initiative du Conseil Départemental, constituera une vitrine de l'excellence de l'Essonne et de la France autour de l'image et de la photographie, et contribuera à l'aménagement culturel du territoire. Il assurera une mission d'éducation aux images, tant par le dialogue entre passé et présent qu'entre arts et sciences (arts numériques, imagerie scientifique, réseaux, etc.).

Deux sites à vocation complémentaire composent ce projet ambitieux et cohérent. A Bièvres, un nouvel équipement sera consacré aux aspects patrimoniaux, techniques et sociétaux de l'histoire de la photographie, permettant de mettre en valeur la collection du musée. Sur le plateau de Saclay, dans la ZAC du Moulon à Gif-sur-Yvette, un équipement prospectif constituera une vitrine de la science en Essonne.

Le Musée français de la Photographie, dit « Photopolis »

Maitre d'ouvrage : CD 91

Partenaires : Communauté Paris-Saclay, région, DRAC, Gif-sur-Yvette, Bièvres, Association fondatrice du musée

Eléments de programmation

L'espace culturel des arts et des spectacles vivants

La programmation culturelle de cet équipement pourra s'organiser autour de plusieurs composantes :

- salles de diffusion permettant d'organiser des manifestations artistiques et des conférences
- espaces d'accueil, d'expositions temporaires et d'animation
- espaces d'expositions permanentes et/ou un musée dédié au patrimoine scientifique

Le Musée français de la Photographie, dit « Photopolis » (plateau technique)

Le CD91 a lancé une étude de programmation courant 2015.

Eléments de financement

L'espace culturel des arts et des spectacles vivants

A définir : Recherche de financements public (CPER, Union Européenne...) et privé, à intégrer dans le bilan financier des ZAC.

Le Musée français de la Photographie, dit « Photopolis » (plateau technique)

Le budget global inscrit au CPER porte sur 25M€. Une étude d'opportunité commandée par le CD91 en 2014 chiffre le coût de l'équipement à Gif-sur-Yvette à environ 19 370 000€ TTC pour 6 056 m² (plan de financement non déterminé à ce jour).

Etat d'avancement et phasage

L'espace culturel des arts et des spectacles vivants

Etat d'avancement (en mai 2015)

Définition partenariale des contours de cet équipement

Livraison (date prévisionnelle)

Prévu pour 2025-2030

Le Musée français de la Photographie, dit « Photopolis » (plateau technique)

Etat d'avancement (en juillet 2015)

Consensus politique et institutionnel des différents partenaires (CD91, Ville de Bièvres, Communauté Paris-Saclay, Association fondatrice du musée, DRAC, Région) sur les orientations de l'étude d'opportunité.

Planning prévisionnel

- Étude de définition : automne 2015
- Lancement des études de programmation fonctionnelle et muséographique : 2016
- Ouverture de l'équipement Photopolis de Bièvres : 2019
- Ouverture de l'équipement Photopolis de Gif-sur-Yvette : 2023

47 - Centre aquatique du Moulon

Présentation

Le centre aquatique devra répondre aux différents besoins exprimés par la diversité des publics, présents et à venir du territoire :

- Les établissements d'enseignement supérieur déjà présents sur le secteur et qui s'y installeront dans les prochaines années ;
- Les établissements d'enseignement primaire et secondaire qui souffrent de lacunes en matière de natation scolaire ;
- Les nombreux clubs du territoire et le grand public dont les besoins en matière de natation sportive sont importants.

Secteur concerné

- Gif-sur-Yvette

Ce centre aquatique sera localisé dans la ZAC du Moulon sur la commune de Gif-sur-Yvette mais son rayonnement concernera les communes du secteur géographique alentour, notamment celles du CDT.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : EPA Paris-Saclay (conformément PPEP dossier réalisation ZAC), Communauté Paris-Saclay

Partenaires : EPA Paris-Saclay - Université Paris-Saclay - Communes concernées

Éléments de programmation

Une étude de programmation est à réaliser. La mutualisation devra être recherchée sur le principe de complémentarité entre les besoins des scolaires, de la population, des grandes écoles et des salariés.

Les besoins des scolaires et de la population

L'étude réalisée en février 2013 par le cabinet filigrane montre la pertinence de la création d'un équipement aquatique.

Cet équipement devra répondre :

- Aux besoins à ce jour non satisfaits sur le territoire de la Communauté Paris-Saclay, notamment pour la pratique scolaire et de loisirs ;
- Aux futurs besoins, liés à la construction de logements familiaux répartis sur les nouveaux quartiers, en matière de pratique scolaire et de pratique de loisirs individuelle ou associative ;
- Aux futurs besoins des actifs (avec la création projetée de plus de 20 000 emplois).

Cet équipement de natation couvert d'une surface plancher d'au moins 1 400m² comportera :

- Un accueil ;
- Des vestiaires ;
- au minimum un bassin de 25*10 comportant 4 couloirs ;
- une pataugeoire ;
- un bassin de détente loisirs ;
- des locaux techniques ;
- bureaux et locaux de stockage.

Un parking d'environ 50 places à proximité de l'équipement et une aire de livraison seront également à prévoir.

Les besoins des grandes écoles

(en cours de définition)

Principes de gestion

- Gestion en délégation de service public.
- Mutualisation de ce centre avec les 11 communes du territoire et alentours, ainsi qu'avec les membres de l'Université Paris-Saclay.

Eléments de financement

Les montants en jeu

Investissement d'un montant de 15 000 000 € TDC.

Le financement

Les différents financeurs possibles :

- Région
- Communes
- ADEME
- Communauté Paris-Saclay
- UPS

Une participation financière à la réalisation de cet équipement aquatique figure par ailleurs dans le dossier de réalisation de la ZAC du quartier du Moulon.

Financement également à travers le CPER 2020/2026.

Etat d'avancement et phasage

Livraison (date prévisionnelle)

Prévu pour 2022/2024

48 - Réhabilitation/extension de la piscine d'Orsay

Présentation

Les piscines sont des équipements structurants du territoire du fait de l'investissement qu'elles supposent en termes de construction ou de réhabilitation/extension. Mais également du fait de leur attractivité auprès de l'ensemble des publics du territoire.

Ces équipements sont présents auprès des scolaires primaires, secondaires et supérieurs, auprès des entreprises, auprès des nombreux clubs et du grand public. Ces équipements drainent les populations du territoire et au-delà du fait de leur polyvalence.

La piscine d'Orsay nécessite aujourd'hui une réhabilitation du bâtiment, qui date de 1968, est difficile d'entretien et ne répond plus entièrement à la demande en termes d'activités aquatiques et de loisirs.

Secteur concerné

Dans le cadre d'un transfert de la piscine d'Orsay à la Communauté Paris-Saclay, l'ensemble des 27 communes du territoire sont concernées et plus particulièrement les communes de proche proximité :

- Bures-sur-Yvette
- Gif-sur-Yvette
- Orsay
- Saint-Aubin
- Villiers-le-Bâcle

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : Communauté Paris-Saclay, Ville d'Orsay

Partenaires : Communauté Paris-Saclay

Eléments de programmation

La piscine comprend deux bassins couverts (25m x 12,5 m et 15 x 12,5 m) et à l'extérieur, dans un cadre verdoyant, un bassin de 50 m x 20m ouvert toute l'année, avec gradins, et une pataugeoire.

Une nouvelle chaufferie a été installée en 2012.

La réhabilitation portera sur :

- les bassins avec la mise en œuvre de cuves en inox ;
- le bâtiment principal avec une réflexion sur l'organisation des circulations (séparation zone humide, zone sèche ; séparation collectifs et public), la possibilité de gradins, la prise en compte de locaux adaptés pour le personnel ;
- les locaux techniques.

Le foncier disponible, notamment en récupérant la surface de la fosse à plongeurs actuellement hors d'usage, offre des possibilités d'extensions. Les opérations suivantes sont proposées :

- remplacement de la pataugeoire par un espace ludique ;
- création d'un espace de remise en forme sèche ;
- création d'espaces conviviaux de restauration en bordure de l'Yvette.

Principes de gestion

La piscine d'Orsay est gérée en régie directe.

Les trois équipements aquatiques situés à Palaiseau, aux Ulis et à Orsay offrent des prestations complémentaires et travaillent en réseau.

Éléments de financement

Les montants en jeu

Coût en cours d'estimation

Le financement

Les différents financeurs possibles : Région, CNDS, Communauté Paris-Saclay, Ville d'Orsay

Etat d'avancement et phasage

Projet en cours

49 - Réalisation d'un nouvel hôpital

Présentation

L'évolution de notre territoire doit être accompagnée par le développement de services publics de qualité notamment en matière de santé.

Les coopérations actuelles entre le Centre Hospitalier d'Orsay et NeuroSpin, mais aussi le Commissariat à l'Energie Atomique (C.E.A.), ou encore le Centre de Protonthérapie sont à développer **pour faire émerger un pôle de santé d'avenir en articulation avec les forces de ce territoire. La priorité est en effet de disposer d'une offre hospitalière de pointe sur le territoire, au profit des habitants et en synergie avec le cluster.**

Cette réalisation ne pourra se faire qu'avec l'ensemble des acteurs concernés et notamment la communauté médicale, l'Agence Régionale de Santé dans la perspective de proposer une offre de soin territoriale répondant pleinement aux besoins des habitants mais allant également au-delà notamment en matière de recherche.

Secteur concerné

Ville d'Orsay et territoire de la Communauté Paris-Saclay. Localisation à étudier sur le secteur de Corbeville, en lien direct avec les infrastructures majeures de transport et l'Université Paris-Saclay.



Gouvernance

Maitre d'ouvrage : Agence Régionale de Santé

Partenaires : Communauté Paris-Saclay, Etat, CD91, Commune d'Orsay

Eléments de programmation

Si le projet médical précisera et mettra en exergue les services à développer, devront notamment être proposés :

- les urgences 24h/24 - 365 jours/365 ;
- un service de réanimation ;
- un bloc opératoire pour la chirurgie générale et les spécialités ;
- un service d'imagerie médical de pointe ;
- un niveau de soin élevé en matière de pédiatrie-maternité ;
- une **unité neurovasculaire** ;
- une unité de support mutualisée réa-USINV (unité de soin intensive neurovasculaires) ;
- un laboratoire 24h/24 ;
- une pharmacie...

Principes de gestion

La gestion future de l'établissement sera assurée par le conseil de surveillance du centre hospitalier.

Etat d'avancement et phasage

Projet en cours

50 - EHPAD du MOULON

Présentation

L'entrée des personnes âgées en établissement est de plus en plus tardive. Les personnes accueillies présentent un état de dépendance croissante induisant une charge en soins importante.

Une évolution majeure concerne la part des résidents atteints de la maladie d'Alzheimer et ou de maladie apparentée qui oblige les établissements à adapter la prise en charge médico-sociale aux spécificités de la maladie, tant sur le plan de l'organisation que du fonctionnement.

Les établissements d'hébergement doivent établir des passerelles avec le domicile en proposant des accueils diversifiés répondant aussi à des besoins ponctuels de courte durée.

- Une EHPAD « plate-forme de services » proposant principalement un hébergement en faveur des personnes âgées dépendantes sur laquelle se greffent des activités participant du maintien à domicile et du soutien de leurs aidants familiaux.
- Mise en place d'une MAIA : Maison de l'Autonomie et l'Intégration des personnes malades Alzheimer - guichet unique pour les familles confrontées à la maladie ou à toute problématique d'autonomie - objectif : coordination du secteur sanitaire et du secteur médico-social.

En Essonne, la population des personnes âgées de plus de 85 ans connaît une croissance de 31% (2010-2015). Le nombre de places en établissement occupées par des Essonnais représente 60% de la capacité totale d'accueil sur le département (source schéma départemental personnes âgées 2011-2016).

Secteur concerné

- Quartier du Moulon

Gouvernance

Maître d'ouvrage : CD 91

Partenaires : ARS d'Ile-de-France, Région Ile-de-France, Conseil Départemental de l'Essonne, Caisse Nationale de Solidarité (CNSA), Caisses de retraites, Fondations...

Eléments de programmation

- Construction d'un EHPAD de 100 lits
- Accueil de personnes âgées dépendantes et de personnes handicapées vieillissantes de plus de 60 ans et de moins de 60 ans sur dérogation

Le programme de l'opération comprend :

- 65 places d'hébergement permanent
- 10 places d'hébergement temporaire
- 20 lits d'hébergement en unité de vie protégée pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou maladie apparentée
- 5 lits d'hébergement temporaire dédiés exclusivement à l'accueil temporaire de personnes âgées dépendantes à domicile

La surface utile du programme (5 700 m²) se décomposant de la façon suivante :

- Locaux accueil et administration 200 m²
- Locaux de vie collective et animation 300 m²
- Pôle de soin central 200 m²
- Hébergement toute dépendance 3 000 m²
- Hébergement Alzheimer 800 m²
- Plate-forme coordination / Aide et soins à domicile et MAIA 300 m²
- Logistique 900 m²

Terrain du projet : 7 000 m² - avec potager cultivé avec les résidents et jardin d'agrément

- 40 places de stationnement
- Aire de service pour les livraisons

Éléments de financement

Première estimation : 17 M€

Etat d'avancement et phasage

Livraison : 2022-2024

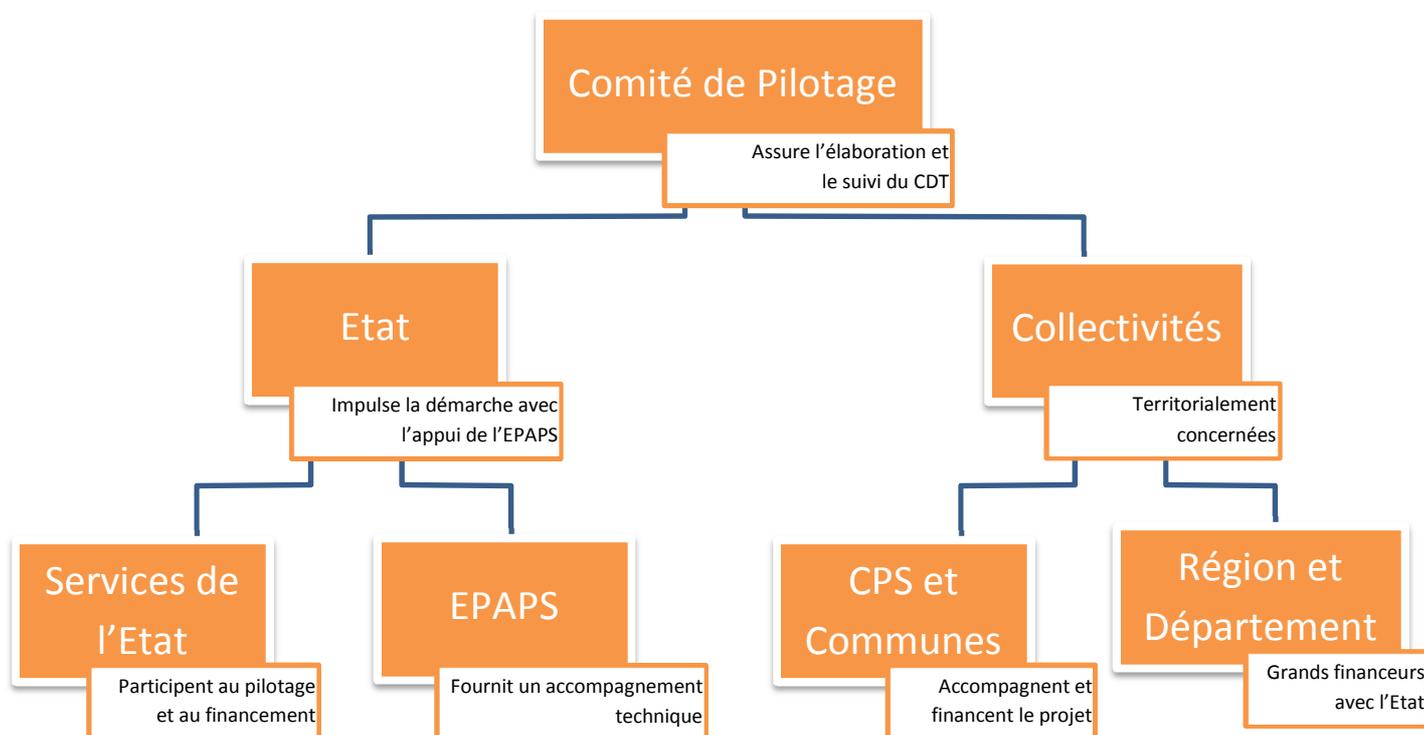
Titre IV : les conditions de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et de modification

Il s'agit de préciser les conditions dans lesquelles le Contrat de Développement Territorial est mis en œuvre et dans lesquelles les parties s'acquittent des obligations qu'elles souscrivent au titre du contrat.

Le présent titre prévoit notamment :

- les modalités de la programmation, y compris celles relatives aux investissements destinés à l'action foncière, et sa validation ;
- l'établissement et la production des états prévisionnels des opérations ;
- l'institution d'une instance de suivi ;
- les méthodes d'évaluation de la mise en œuvre du contrat, qui est réalisée par les cocontractants tous les ans, et les conditions dans lesquelles elle est rendue publique ;
- les conditions d'élaboration et de validation des projets d'avenants destinés à compléter ou modifier le contrat.

1) Le dispositif de gouvernance



a) Le Comité de pilotage du CDT

Le Comité de Pilotage a été créé par l'arrêté du Préfet de la Région Ile-de-France du 18 avril 2012. Il est co-présidé par le Président de la Communauté Paris-Saclay et par le Préfet de la Région Ile-de-France ou son représentant. Il est composé :

- Du président de la Communauté Paris-Saclay ou son représentant
- Du Préfet de la Région Ile-de-France ou son représentant
- Des maires des 7 communes concernées par le CDT (Palaiseau, Gif-sur-Yvette, Orsay, Bures sur Yvette, Saclay, Saint-Aubin, Les Ulis), ou leurs représentants

D'autres collectivités, services de l'Etat, établissements publics, entreprises et organismes peuvent être invités à participer au Comité de pilotage, notamment : l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay, la Région Ile-de-France, le Département de l'Essonne et l'Université Paris-Saclay.

Le Comité de Pilotage prend ses décisions avec l'accord, d'une part, de la majorité des communes et EPCI et, d'autre part, du Préfet de la Région Ile-de-France ou son représentant.

Les comités de pilotage se réunissent à la demande de l'un de ses co-présidents, et notamment avant les Conseils d'Administration de l'EPA Paris-Saclay à l'ordre du jour duquel est inscrite une question importante relative à l'aménagement du Sud du plateau de Saclay.

Les signataires s'engagent à mener les actions de leurs compétences en matière d'aménagement dans le cadre des orientations définies par le comité de pilotage.

Les comités de pilotage sont préparés par des commissions techniques partenariales.

Relativement au contenu des ambitions définies dans le CDT, le comité de pilotage aura notamment les missions suivantes :

- *Etre garant du respect des objectifs et priorités définis dans le CDT dans les titres I et II, notamment afin de veiller à la coordination entre les grandes priorités thématiques et territoriales retenues ; il sera ainsi en charge de veiller au respect du phasage de référence d'ensemble des opérations défini dans le titre II.*
- *Assurer un suivi d'ensemble du bon déroulement des opérations et projets inscrits dans le titre III :*
 - *En coordonnant les travaux des différents Comités opérationnels de secteurs.*
 - *En suivant des opérations inscrites au CDT qui ne sont pas localisés sur un des secteurs correspondant aux comités opérationnels, et/ou dont la logique de fonctionnement en réseau concerne le territoire de la Frange Sud dans son ensemble.*
- *S'assurer de la coordination des actions conduites dans le cadre du CDT, ainsi que de la diffusion des résultats, auprès des territoires voisins concernés par le CDT : on pense ainsi en particulier aux communes de la Communauté Paris-Saclay non intégrées dans le CDT, mais aussi plus largement aux territoires relevant du Schéma de Développement Territorial (SDT) Paris-Saclay. Cette logique d'articulation et de cohérence territoriale sera également portée par la future grande agglomération de Paris-Saclay en liaison avec les communautés d'agglomération de Versailles Grand Parc et de Saint-Quentin-en-Yvelines.*
- *Définir les méthodes d'évaluation de la mise en œuvre du contrat, à réaliser à un rythme régulier de tous les ans, puis de valider les résultats de ces évaluations régulières, avec une première à conduire avant fin 2016.*
- *Préparer et adopter des éventuels avenants au CDT sur la durée de sa mise en œuvre, sur la base des propositions émises par l'un des différents signataires. Pourront faire l'objet d'avenants des propositions qui ne portent pas atteinte à l'économie générale du contrat, telle qu'elle résulte des titres Ier et II du contrat.*

b) 5 Comités opérationnels, concernant le développement des grands secteurs d'aménagement définis dans le CDT.

- secteur allant du futur quartier Camille Claudel à la RN 118 (via le quartier de l'Ecole polytechnique et hors-Corbeville) ;
- secteur de Corbeville
- secteur allant de la RN 118 à la RD 306 jusqu'au Christ de Saclay (via le Moulon) ;

- secteur de l'Université Paris-Sud (dans la vallée) ;
- secteur des Ulis / Courtabœuf.

Ces Comités opérationnels seront amenés à se positionner sur les différentes actions et projets inscrits au titre III du CDT et relevant de leur secteur d'intervention.

Des instances de programmation « en continu » propres au CDT

Comme les titres précédents l'ont déjà largement évoqué, une des spécificités du CDT «frange Sud » est de reposer sur l'implication, outre les signataires, d'autres parties prenantes importantes : l'Université Paris-Saclay, les entreprises déjà présentes ou devant s'installer sur le territoire...

Afin d'associer concrètement ces différents acteurs à la mise en œuvre du CDT, tout en assurant un croisement des points de vue nécessaire au recalage « en continu » des objectifs et priorités définies dans le CDT, il est proposé d'instituer plusieurs instances d'aides à la programmation alimentant les travaux du Comité de Pilotage du CDT.

Ces instances de programmation correspondront notamment à plusieurs modalités de travail en commun évoqués dans le titre 2 du CDT, plus particulièrement :

- **Instance de programmation « implantation des entreprises » : elle visera à s'assurer que les entreprises s'implantant dans le cluster s'inscrivent bien en cohérence avec le positionnement scientifique, grâce à une démarche** partenariale associant, outre les collectivités et l'aménageur, les représentants universitaires et scientifiques et ceux des entreprises.
- **Instance de programmation « adéquation offre d'habitat / profil des emplois créés ».** elle aura pour rôle d'animer le travail d'échanges et de coordination entre acteurs économiques et acteurs de l'offre d'habitat (aménageurs, promoteurs, opérateurs sociaux), de manière à tenir compte régulièrement de la réalité des capacités financières correspondant aux nouveaux emplois créés (réflexion sur l'accessibilité financière et donc les prix de sortie à viser pour les nouveaux programmes, sur les conditions de commercialisation de ces offres...), pouvant ainsi confirmer ou infléchir dans le temps les équilibres programmatiques et les objectifs de prix de sortie évoqués dans l'objectif précédent. Ce travail intégrera aussi des attentes exprimées pour un cadre d'habitat qualitatif, levier d'attractivité majeur pour les profils d'actifs et de chercheurs internationaux que le cluster souhaite attirer.
- **Des dispositifs de concertation « en continu »**
La réalisation des travaux sera accompagnée d'une concertation et d'une information régulière tant dans son contenu que dans les supports permettant ainsi aux usagers de s'approprier le projet et de contribuer à travers leurs remarques à l'amélioration de ce dernier.
Des réunions de travail associant les représentants de la société civile se sont tenues, le collègue associatif a ainsi eu l'occasion de participer à l'élaboration de certaines grandes thématiques relatives à l'aménagement du plateau de Saclay (ZPNAF, Etude globale de gestion des eaux...). Les acteurs publics étudient par ailleurs avec les associations le lancement de certains travaux (les liaisons plateau/vallée par exemple).

Des réunions semestrielles thématiques seront d'autre part organisées par le Président de la Communauté Paris-Saclay avec les associations de protection de l'environnement représentatives et les différents partenaires.

Une réunion publique sera organisée annuellement par le Président de la Communauté Paris-Saclay afin de présenter l'évolution et l'avancement global du CDT aux habitants du territoire.

Ces outils ont vocation à évoluer et à être perfectionnés dans les mois à venir, en coordination entre la Communauté Paris-Saclay, les communes, l'EPA Paris-Saclay et les entreprises.

2) Anticiper la démarche d'évaluation régulière du CDT

La démarche d'évaluation relèvera de deux logiques complémentaires :

- L'évaluation « action par action »

Elle sera effectuée pour chacune des actions et projets figurant au titre III, avec les différents partenaires mobilisés au titre de chacune de ces actions.

Conduite au moins une fois par an, cette évaluation portera sur les points suivants :

- L'état l'avancement de l'action, le respect du phasage envisagé ;
- le cas échéant, la précision et l'actualisation des conditions de portage de l'opération, de sa programmation... ;
- Les mesures prises en matière de communication sur le déroulement de l'action, puis ses résultats, auprès des partenaires et du public (parution d'articles, plaquettes,...) ;
- en fonction de l'état d'avancement, des éléments d'analyse qualitative des effets de l'action sur la contribution aux objectifs et priorités du CDT, et plus largement sur la mobilisation des partenaires et des effets sur le territoire.

- L'évaluation globale des évolutions des grands équilibres du projet et des territoires

Réalisée au moins une fois tous les ans, cette évaluation se fera sur la base de grands indicateurs correspondant aux priorités et objectifs définis dans le CDT, ainsi que de manière plus qualitative sur la réussite des opérations d'aménagement, la qualité de l'intégration territoriale.

Cette évaluation fera l'objet d'un rapport largement diffusé auprès des associations et des acteurs de la société civile.

Principaux indicateurs-clefs à suivre :

- Evolution du taux d'emploi du territoire.
- Rythme de développement des établissements d'enseignement supérieur.
- Rythme de développement du nombre d'étudiants, chercheurs.
- Evolution des m² d'activités économiques développées.
- Evolution des m² d'activités économiques transformées dans l'existant (réhabilitation, rénovation...).
- Rythme de développement des emplois, profil en fonction des secteurs d'activités et des niveaux de qualification.
- Profil des nouvelles entreprises, place relative occupée par les start-up et des entreprises innovantes.
- Nombre d'entreprises effectuant un parcours résidentiel au sein du territoire du CDT, dans les territoires voisins.
- Evolution de la production de logements (globale/logements familiaux/logements étudiants).
- Profil de la production de logements (équilibre des statuts résidentiels : locatif social / locatif « libre » / accession à la propriété ; place dans l'offre familiale des logements T2 et T3 ; nombre de logements à destination de publics spécifiques).
- Positionnement des programmes immobiliers par rapport aux prix plafonds définis pour les différentes offres de logements.

- Proportion de la production de logements occupée par des ménages travaillant également sur le territoire du CDT.
- Rythme de développement des capacités de transport sur le territoire.
- Evolution de la part modale des mobilités en transports collectifs et des modes doux.
- Evolution des surfaces agricoles exploitées sur le territoire (et au-delà sur l'ensemble du plateau de Saclay).
- Part relative des surfaces et exploitations agricoles dédiées à des cultures spécialisées.
- Part de la production d'énergies renouvelables locales dans la consommation énergétique des nouveaux quartiers.
- Nombre de nouveaux équipements publics mutualisés et ouverts à différents profils d'utilisateurs du territoire (habitants, actifs, étudiants...).
- etc.

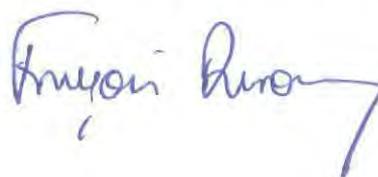
3) Conditions de modification du contrat

Conformément au décret sur le CDT, le CDT Paris-Saclay territoire Sud pourra faire l'objet d'avenants négociés entre les signataires, après décision dans ce sens du Comité de Pilotage. Dans le cadre de l'évaluation et du suivi du CDT et de ses effets sur l'environnement, et dans le cas de non atteinte des objectifs, des mesures correctrices adaptées pourront être intégrées dans les avenants au contrat. Celles-ci seront discutées au moment de l'évaluation, si nécessaire, et largement communiquées.

Monsieur Jean-François CARENCO,
Préfet de la Région Ile de France,



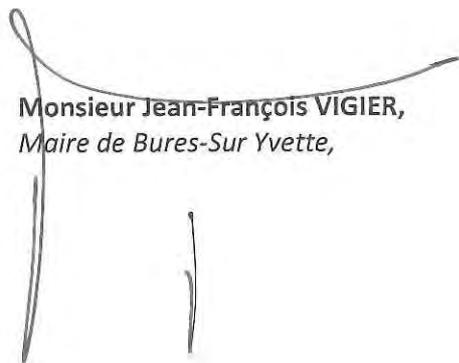
Monsieur François DUROVRAY,
Président du Conseil Départemental de l'Essonne,



Monsieur Michel BOURNAT,
Président de la Communauté Paris-Saclay,



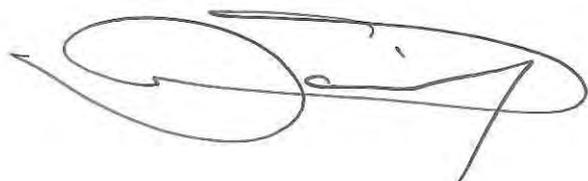
Monsieur Jean-François VIGIER,
Maire de Bures-Sur Yvette,



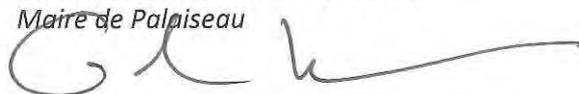
Monsieur Michel BOURNAT,
Maire de Gif-sur-Yvette



Monsieur David ROS,
Maire d'Orsay,



Monsieur Grégoire de LASTEYRIE,
Maire de Palaiseau



Madame Françoise MARHUENDA,
Maire des Ulis,



Monsieur Pierre-Alexandre MOURET,
Maire de Saint Aubin,



SYNTHÈSE SUR LE FINANCEMENT DES FICHES DU CDT						
N° fiche	Nom de la fiche	Maîtrises d'ouvrage	Coût estimatif M€ TDC HT valeur 2016	Etat du Financement	Localisation (Territoire CDT)	Phasage
LES FONDAMENTAUX DU PROJET						
1	L'Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay	1 400	intégralement acté	Frange Nord Plateau Frange Sud Plateau Vallée	2014 : création de l'UPS
2	Ligne 18 du Grand Paris Express	SGP	3 100	intégralement acté	Frange Sud du Plateau	2024-2030
3	ZAC du Quartier du Moulon	EPA Paris-Saclay Communauté Paris-Saclay Gif sur Yvette Saint Aubin Orsay	380	intégralement acté	Gif sur Yvette Saint Aubin	2014-2030
4	ZAC du Quartier de l'Ecole Polytechnique	EPA Paris-Saclay Communauté Paris-Saclay Palaiseau Saclay	390	intégralement acté	Palaiseau Saclay	2014-2030
5	Quartier de Corbeville	EPA Paris-Saclay Communauté Paris-Saclay Orsay Saclay	nd	à préciser avec MOA	Orsay Saclay	2020-2030
6	Quartier du lycée Camille Claudel	Communauté Paris-Saclay SAEML Scientipôle Aménagement	60	intégralement acté	Palaiseau	2012-2017
7	Habiter le campus, le logement étudiant à Paris-Saclay	Bailleurs sociaux Opérateurs privés	nd	intégralement acté	Frange Sud Plateau Vallée	7 000 logements d'ici 2018
8	Aménagement des lisières et mise en réseau des espaces ouverts	EPA Paris-Saclay Maîtrise d'ouvrage privée Agence des Espaces Verts	28	partiellement acté	Frange Sud Plateau Vallée	2013-2028
9	Le contrat global de gestion des eaux	EPA Paris-Saclay Communauté Paris-Saclay SYB Communes	nd	à préciser avec MOA	Frange Sud Plateau Vallée	2014-2018
10	Des infrastructures énergétiques sobres et intelligentes	EPA Paris-Saclay Communauté Paris-Saclay	40	à préciser avec MOA	Frange Sud Plateau	2015-2022
MOBILITES, INFRASTRUCTURES, RESEAUX						
11	Requalification du RER B Sud	STIF	nd	intégralement acté	Vallée	2013-2022
12	Pôle Gare du Guichet	STIF	nd	à préciser avec MOA	Orsay	2013-2022
13	TCSP Massy-Courtaboeuf-Les Ulis	Etat (DIRIF)	11	intégralement acté	Bures sur Yvette Les Ulis Orsay	2017-2023
14	TCSP nord-sud N118 : Les Ulis/Courtaboeuf-Vélizy-Pont de Sèvres	EPA Paris-Saclay Etat (DIRIF)	65	intégralement acté	Les Ulis Orsay Saclay	livraison 2023
15	TCSP Gif-Plateau de Saclay	Communauté Paris-Saclay STIF	5	partiellement acté	Gif sur Yvette Saclay Saint Aubin	livraison 2023
16	TCSP Massy-Saclay-Saint-Quentin-en-Yvelines	STIF CD91	58,2	intégralement acté	Gif sur Yvette Palaiseau Orsay Saclay Saint Aubin	livraison 2016
17	Etude globale de la desserte en transports collectifs du plateau de Saclay	STIF	15	intégralement acté	Plateaux Vallée	2016-2017
18	Amélioration des liaisons vallée-plateau : modes doux (piétons et vélos), téléphérique, escaliers mécaniques	EPA Paris-Saclay Communauté Paris-Saclay Communes	nd	à préciser avec MOA	Bures sur Yvette Gif sur Yvette Palaiseau Orsay Saint Aubin	2017 - 2025
19	Information voyageur et offre de mobilité partagée : covoiturage, auto-partage et vélo-partage, etc.	A déterminer selon les projets	nd	à préciser avec MOA	Frange Sud Plateau Vallée	nd
20	Programme de développement des circulations douces	EPA Paris-Saclay Communauté Paris-Saclay CD91 STIF Communes	12	partiellement acté	Frange Sud Plateau Vallée	2015 - 2024
21	Politique de stationnement - Parking relais	A déterminer selon les projets	nd	à préciser avec MOA	Gif sur Yvette Palaiseau Orsay Saclay Saint Aubin	livraison 2024
22	Réaménagement du Christ de Saclay et réalisation d'une trémie Est-Ouest	CD91	22,5	intégralement acté	Saclay	2019
23	Réaménagement de la RD 128 dont franchissement de la RN 118 (échangeur de Corbeville)	EPA Paris-Saclay	90	partiellement acté	Gif sur Yvette Palaiseau Orsay Saclay Saint Aubin	2015 - 2021
24	Réaménagement de la RD 36 Châteaufort - Palaiseau	CD91 EPA Paris-Saclay	81,7	partiellement acté	Palaiseau Saclay	2017 - 2020
25	Réaménagement du carrefour de Saint Aubin et requalification de la RD 306	STIF EPA Paris-Saclay	58,2	intégralement acté	Gif sur Yvette Saint Aubin	2014 - 2016
26	Réaménagement des accès au parc d'activités de Courtaboeuf (échangeurs de Mondétour et du ring des Ulis)	CD91	48	partiellement acté	Orsay Les Ulis	2019 - 2022
STRATEGIES D'AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS						
27	Learning center	Université Paris-Saclay EPA Paris-Saclay	41	intégralement acté	Quartier du Moulon	livraison 2019
28	Incubateur Pépinière Hôtel d'Entreprise (IPHE)	EPA Paris-Saclay	19	intégralement acté	Palaiseau	livraison 2019
29	Réseau Paris-Saclay : le numérique au service de la ville intelligente et de l'innovation ouverte	EPA Paris-Saclay Communauté Paris-Saclay Comm Opérateurs de services urbains Université Paris-Saclay Entreprises partenaires	nd	à préciser avec MOA	Frange Sud Plateau Vallée	lancement 2015
30	Gestion des ressources et déchets du territoire	SIOM Communauté Paris-Saclay	2	partiellement acté	Saclay	2016-2017
31	Ouverture et rénovation du site Campus-Vallée	A déterminer selon les projets	nd	à préciser avec MOA	Bures sur Yvette Orsay Saclay Saint Aubin	2013-2030
32	Le secteur du CEA	CEA	nd	à préciser avec MOA	Les Ulis	nd
33	Stratégie économique et urbaine du développement du Parc d'Activités de Courtaboeuf - Les Ulis	Communauté Paris-Saclay	nd	à préciser avec MOA	Les Ulis	2015 - 2019
34	Requalification du Parc d'Activités de Courtaboeuf - CPRD	Communauté Paris-Saclay	18	intégralement acté	Les Ulis	2015 - 2019
35	Médiation scientifique autour de la Maison d'initiation et de Sensibilisation aux Sciences	Région Ile de France	2,5	intégralement acté	Orsay	2015 - 2016
36	Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de la Vallée de Chevreuse	Communauté Paris-Saclay	15	partiellement acté	Orsay	livraison 2017
37	Valorisation des fermes emblématiques du territoire	Communauté Paris-Saclay Commune de Saint Aubin	2,4	partiellement acté	Frange Sud Plateau Vallée	nd
38	Programme d'action de la ZPNAF : pérenniser et développer une agriculture vivante et dynamique pour le territoire	Communauté Paris-Saclay EPA Paris-Saclay Chambre d'agriculture AEV CD91 Région Ile de France ONF	nd	à préciser avec MOA	Frange Sud Plateau Vallée	2015 - 2016
39	Structure artificielle d'escalade	A déterminer	1,8	partiellement acté	Bures sur Yvette	nd
40	Station Trail	Communes CD91 Région Ile de France	0,45	partiellement acté	Bures sur Yvette	nd
41	Maisons pluridisciplinaires de santé	Dispositifs communaux Communauté Paris-Saclay	6	partiellement acté	Frange Sud Plateau	2019 - 2020
42	EHPAD des Ulis	CD91	16,9	intégralement acté	Les Ulis	2017 - 2019
43	Déménagement de la gendarmerie	Etat Direction Générale de la Gendarmerie Nationale	nd	à préciser avec MOA	nd	nd
44	Construction d'un collège sur la frange sud du plateau	CD91	22,5	partiellement acté	Quartier du Moulon - Gif sur Yvette	livraison 2023
45	Implantation d'un lycée international sur la frange sud du plateau	Région Ile de France	25	partiellement acté	nd	livraison 2025 - 2030
46	Création d'espaces culturels	A déterminer selon les projets Communauté Paris-Saclay CD91	26	partiellement acté	Frange Sud Plateau	livraison 2025-2030
47	Centre aquatique du Moulon	EPA Paris-Saclay Communauté Paris-Saclay	15	partiellement acté	Gif sur Yvette	livraison 2022 - 2024
48	Réhabilitation/extension de la piscine d'Orsay	Communauté Paris-Saclay Commune d'Orsay	nd	à préciser avec MOA	Bures sur Yvette Gif sur Yvette Orsay Saint Aubin	nd
49	Réalisation d'un nouvel hôpital	Agence Régionale de Santé	nd	à préciser avec MOA	Quartier de Corbeville - Orsay	nd
50	EHPAD du Moulon	ARS d'Ile de France Région Ile de France CD91 Autres acteurs de santé	17	partiellement acté	Quartier du Moulon	livraison 2022 - 2024